

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT



*Empowered lives.
Resilient nations.*

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAM

**PLAN D'ACTION DU PROGRAMME PAYS
2013-2017 (CPAP)
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CAMEROUN
ET
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT (PNUD)**

RAPPORT DE L'EVALUATION FINALE

**PROGRAMME « AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES POPULATIONS FACE
AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE »**

(REPECC)

Décembre 2017

PAYS PARTENAIRE : CAMEROUN

RAPPORT DE L'ÉVALUATION FINALE

PLAN D'ACTION DU PROGRAMME PAYS 203-2017 (Effet REPECC)

Durée de l'intervention	60 mois
Durée de la Convention Spécifique	
Date de démarrage du PAPP	02 avril 2013
Date de démarrage du REPECC	Août 2013
Coût total du REPECC	\$US 5 100 000
Contribution PNUD (Fonds TRAC)	\$US 2 100 000
Contribution à rechercher	\$US 3 000 000
Date de fin de l'intervention	Décembre 2017

Evaluateur: AFANA Arnaud, Démographe-Environnementaliste, Tél : (237) 693 23 00 65/ 675 94 46 47, E-mail : arnaudafana@yahoo.com

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE I : DESCRIPTION DU PROGRAMME	3
I.1. Contexte d'élaboration.....	3
I.2. Environnement économique, social, sécuritaire de mise en œuvre.....	5
I.3. Cadre de résultats et évolutions	6
I.4. Description des zones d'intervention du programme.....	7
I.5. Cadre institutionnel de mise en œuvre	7
I.6. Principaux partenaires impliqués dans l'exécution du programme, leurs rôles, ainsi que les bénéficiaires	7
PARTIE II : GENERALITES SUR LA MISSION D'ÉVALUATION.....	9
II.1. Objectifs de l'évaluation.....	9
II.2. Méthodologie utilisée pour l'évaluation	10
II.2.1. Zone d'intervention.....	10
II.2.2. Population cible.....	10
II.2.3. Techniques et outils de collecte	10
II.3. Sources de données.....	11
II.4. Traitement et analyse des données	11
II.5. Considérations éthiques.....	16
II.6. Equipe d'évaluation.....	16
II.7. Principales difficultés rencontrées et limites de la méthodologie	16
II.8. Ressources.....	17
PARTIE III : RESULTATS DE L'ÉVALUATION : analyse des critères et des indicateurs de produits et d'EFFET DU REPECC	18
III.1. Analyse des critères d'évaluation.....	18
III.1.1. Pertinence et cohérence du Programme	18
III.1.1.1. Pertinence et cohérence du programme par rapport aux besoins, priorités et objectifs de développement du Cameroun.....	19
III.1.1.2. Pertinence et cohérence du programme par rapport aux besoins des populations cibles.....	19
III.1.1.3. Pertinence et cohérence du programme par rapport à l'approche d'intervention de renforcement de résilience	20
III.1.1.4. Pertinence et cohérence des indicateurs de suivi des produits du programme.....	20
III.1.2. Efficacité du Programme	22
III.1.3. Efficience du Programme	27

III.1.4. Durabilité du Programme	30
III.1.5. Aspects genres et autres dimensions transversales du programme	32
III.1.6. Impact du Programme.....	32
III.2. Analyse des indicateurs de produits et d'effet du REPECC	33
III.2.1. Echantillonnage des indicateurs de produits et des indicateurs d'effet du REPECC	33
PARTIE IV : APPRECIATION GLOBALE ET RECOMMANDATIONS	51
IV.1. Gestion du programme	51
IV.2. Leçons apprises et bonnes pratiques	51
- .IV.3. Recommandations	53
IV.3.1. Pérennisation des acquis du programme	53
IV.3.2. Capitalisation des résultats du programme	54
IV.3.3. Extension des activités du programme aux autres bénéficiaires.....	55
IV.3.4. Implication des administrations locales.....	55
IV.3.5. Mobilisation et gestion des financements	55
Conclusion	57
LISTES DES ANNEXES	58
ANNEXE 1. Termes de référence de l'évaluation	59
ANNEXE 2. Outils de collectes	79
ANNEXE 3. Liste des personnes interviewées et de beneficiaires des appuis en materiel du repecc	99
ANNEXE 4. Références bibliographiques.....	105
ANNEXE 5. Projets de résilience en cours dans la zone d'intervention	106

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1: Pertinence des indicateurs	21
Tableau 2 : Produits et indicateurs du REPECC	22
Tableau 3 : Consommation du budget du REPPECC entre 2013 et 2017	28
Tableau 4: Matériel remis aux communes en 2016	28
Tableau 5: Matériel remis aux communes en année 2017	29
Tableau 6: Liste de matériel remis aux radios locales en 2017	29
Tableau 7: Répartition du matériel aux radios locales bénéficiaires	30
Tableau 8: Personnes enquêtées au cours de l'évaluation de terrain	34
Tableau 9: Activités des organisations des producteurs dans la commune de Pitoa	36
Tableau 10: Activités des organisations des producteurs dans la commune de Maga	39
Tableau 11: Quelques microprogrammes diffusés par les radios locales et leurs zones de couverture	43
Tableau 12: Associations de volontariat dans la région de l'Extrême-Nord	46
Tableau 13: Populations exposées aux risques de sécheresse en 2013 dans les communes bénéficiaires des Plans ORSEC du REPECC	48
Tableau 14: Populations exposées aux risques d'inondations en 2013 dans les communes bénéficiaires des Plans ORSEC du REPECC	49
Tableau 15: Estimation des personnes expérimentant ou utilisant les bonnes pratiques du REPECC.	50

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement
AGR : Activités Génératrices de Revenus
APD : Aide Publique au Développement
APREN : Appui à la Protection et à la Régénération de l'Environnement et des Ressources Naturelles
BIT : Bureau International du Travail
CEOCA : Centre d'Ecoute, d'Orientation, de Conseil et d'Accompagnement
CCP : Cadre de Coopération de Pays
CDMT : Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO : Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COMIFAC : Conférence des Ministres en charge des Forêts de l'Afrique Centrale
PAPP : Plan d'Action du Programme Pays
CRS : Cadre de Résultats Stratégiques
CTP : Conseiller Technique Principal
DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et L'emploi
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM : Enquête Camerounaise auprès des ménages
EDS : Enquête Démographique et de Santé
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM : Fonds de l'Environnement Mondial
FMI : Fonds Monétaire International
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population
FRPC : Facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance
GEF : Global Environmental Funds
GIC : Groupe d'Initiative Commune
IDH : Indice de Développement Humain
IEC : Information – Education - Communication
MINJEC : Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDUH : Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINFI : Ministère des Finances
MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification, et de l'Aménagement du Territoire
MINSANTE : Ministère de la Santé Publique
NU : Nations Unies
OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OP : Organisation de Producteurs
OSC : Organisation de la Société Civile
PAPP : Plan d'Action Programme Pays
PDC : Plan de Développement Communal
PEFT : Programme Economique et Financier Triennal
PIB : Produit Intérieur Brut
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PMI : Petite et Moyenne Industrie
PNG : Programme National de Gouvernance
PNI : Plan National Intégré
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE : Pays Pauvre Très Endetté
PTA : Plan de Travail Annuel
SNU : Système des Nations Unies
SPRPB : Sous-programme de réduction de la pauvreté à la base
TDR : Termes De Références
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
UE : Union Européenne
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNDAF: United Nations Development Assistance Framework
UNDG : Groupe de Développement des Nations Unies
UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM : Organisation des Nations Unies pour la Femme
USD : Dollar américain

RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement du Cameroun et le Programme des Nations Unies pour le Développement ont signé le 02 avril 2013, le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP). Ces deux parties se sont engagées pour le suivi de l'exécution du programme pays pour la période 2013-2017. Le programme « Amélioration de la Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique » (REPECC) est l'un des quatre programmes déclinés dans ce Plan d'action de programme pays.

Le REPECC est articulé autour de deux composantes ou volets complémentaires portant sur la préservation des écosystèmes et l'amélioration de la résilience des populations face aux effets du changement climatique. La première composante tend à doter les institutions nationales/locales et les populations cibles des capacités nécessaires pour gérer durablement les écosystèmes, ainsi que les techniques agro-sylvo-pastorales de protection de l'environnement. Tandis que la seconde, vise à implémenter la politique nationale de gestion des risques et catastrophes par les ministères responsables (MINATD et MINEPDED) auprès des populations victimes des effets du changement climatique.

Le REPECC est structuré autour de trois (03) produits et onze (11) indicateurs. Les activités de ce programme ont été réalisées dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord par les partenaires de réalisation avec des ressources mobilisées par le PNUD et le Gouvernement du Cameroun.

Les résultats ciblés la fin du programme en 2017, ont été atteints, voire même largement dépassés. L'analyse des résultats de ce programme montre que les activités ont été élaborées sur la base des critères de pertinence et cohérence avec une approche inclusive et participative qui a permis de prendre en compte tous les besoins réels des populations. De même, les activités ont été exécutées de façon efficace et efficiente au regard des résultats probants obtenus et des ressources financières mises à disposition. Les onze (11) indicateurs de produits ont été tous réalisés, deux (02) indicateurs d'effets sur trois (03) ont été également réalisés. Le troisième indicateur d'effet n'a pas été évalué à cause la non-exécution des exercices de simulation par le MINATD et de l'absence d'une enquête de terrain.

Le REPECC est un programme qui a pris en compte les préoccupations majeures des populations et leur a apporté des solutions concrètes à leurs attentes à travers les appuis en matériel, des formations sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales, le reboisement, la prévention et la gestion des risques liés aux aléas climatiques, la protection de l'environnement et le développement durable. Les activités réalisées par le REPECC auraient été plus perceptibles, si les ressources mobilisées étaient plus importantes pour déployer les actions de grande envergure dans toutes les communes pilotes.

En somme, le REPECC est un programme de développement économique vital qui apporte des solutions concrètes et efficaces aux populations face aux effets néfastes du changement climatique sur l'environnement, les ressources en eau et terre, la biodiversité, les activités agrosylvopastorales. A cet effet, les principales recommandations formulées sont axées sur la pérennisation des acquis, la capitalisation des résultats, l'extension des activités du programme aux autres bénéficiaires, l'implication des administrations locales, l'augmentation des ressources et la poursuite du programme sur l'ensemble du pays.

INTRODUCTION

L'évaluation finale du programme relatif à l'amélioration de la Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique (REPECC), obéit à un engagement à la fois du Gouvernement du Cameroun et du Programme des Nations Unies pour le Développement à travers le suivi de l'exécution du programme pays pour la période 2013-2017. Après la signature par les deux parties du Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) le 02 avril 2013, les activités du REPECC ont démarré au cours de cette même année dans les départements et communes des régions du Nord et de l'Extrême-Nord, pour s'achever en 2017.

Cette évaluation finale s'est effectuée pour le compte des quatre programmes réalisés au cours de la période 2013-2017 que sont le REPECC, le PRINCES, le SPRPB et le PAAQSU, dans l'optique de mieux mesurer leurs niveaux de mise en œuvre, de réalisation des indicateurs et d'atteinte des effets escomptés.

Il convient de relever que la mise en œuvre de ces programmes s'est déroulée dans un environnement hostile marqué par l'occurrence des risques d'inondation et de désertification, ainsi que la dégradation de la situation sécuritaire dans les zones d'intervention des communes pilotes.

Les résultats de cette évaluation finale seront mis à profit par le PNUD et le Gouvernement du Cameroun à travers le MINEPAT, le MINEPDED, le MINATD et le MINJEC pour mieux mesurer les changements réels apportés par le REPECC et booster les actions concrètes qui seront réalisées dans la deuxième phase.

Au regard des résultats encourageants et satisfaisants obtenus par le REPECC au cours de la première phase 2013-2017, selon les témoignages unanimes de l'ensemble de ses bénéficiaires, une seconde phase du programme devrait être envisagée avec plus de conviction et de réalisme pour les acteurs impliqués, au cas où le volume de l'enveloppe financière allouée à la mise en œuvre de ses activités est réévalué à la hausse afin de rendre les interventions plus perceptibles dans les communes bénéficiaires.

Les activités du REPECC intègrent à la fois les objectifs de développement du Cameroun et les préoccupations fondamentales des populations en termes de besoins essentiels de survie et mécanismes d'adaptation à l'espace vital. Pour ce faire, la volonté du gouvernement du Cameroun et du PNUD pour accompagner les interventions nationales sur l'axe de la préservation des écosystèmes et celui de l'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique sont salutaires. Cet accompagnement vise d'une part, à doter les institutions nationales et locales ainsi que les populations cibles, des outils et capacités adéquats pour gérer durablement les écosystèmes et les ressources en eau et en terre, et d'autre part, à renforcer la capacité de mobilisation et de réponse des acteurs nationaux face à la gestion des risques et des catastrophes inhérents aux effets du changement climatique.

Le présent rapport final de l'évaluation du REPECC s'articule autour des parties suivantes :

La description du programme qui comprend le contexte d'élaboration, l'environnement économique, social et sécuritaire de mise en œuvre, le cadre de résultats et évolutions, la description des zones d'intervention du programme, le cadre institutionnel de mise en œuvre, les principaux partenaires impliqués dans l'exécution du programme et leurs rôles.

Les généralités sur la mission d'évaluation qui déclinent les objectifs de l'évaluation, la méthodologie utilisée pour l'évaluation, les considérations éthiques, l'équipe d'évaluation, les principales difficultés rencontrées et les ressources mobilisées.

Les résultats de l'évaluation examinés sur la base des critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité du Programme, ainsi que l'adéquation aux principes de programmation des Nations Unies et l'impact du Programme.

L'appréciation globale du programme et la formulation des recommandations portant sur les leçons apprises et les bonnes pratiques.

PARTIE I : DESCRIPTION DU PROGRAMME

La description du programme va s'articuler autour ci-après : 1) le Contexte d'élaboration ; 2) l'environnement économique, social, sécuritaire de mise en œuvre ; 3) le cadre de résultats et évolutions ; 4) la description des zones d'intervention du programme ; 5) le Cadre institutionnel de mise en œuvre ; 6) les principaux partenaires impliqués dans l'exécution du programme et leurs rôles.

I.1. Contexte d'élaboration

Sur la base du Plan cadre d'assistance des Nations Unies pour le Développement (UNDAF), qui est une contribution du Système des Nations Unies (SNU) à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) au Cameroun, le PNUD et le Gouvernement du Cameroun ont élaboré en 2013, le Plan d'action de programme pays (CPAP) qui couvre la période 2013-2017. Le CPAP est le document opérationnel du Document de Programme pays (CPD) qui décline trois grandes composantes définies comme suit : i) le soutien de l'économie et la gestion stratégique de l'État ; ii) la lutte contre la pauvreté et le développement durable ; iii) le soutien à la gouvernance et la prévention des crises et catastrophes.

La stratégie globale de mise en œuvre du CPAP répond aux de principes généraux suivants : l'appropriation nationale et le renforcement des capacités, la focalisation thématique et géographique, la gestion axée sur les résultats, l'approche basée sur les droits de l'homme, la prise en compte du genre et d'autres dimensions transversales, l'implication de la société civile, la collaboration avec le SNU et d'autres partenaires au développement et enfin renforcement de la coopération Sud-Sud.

La formulation du Plan d'action de programme pays a généré quatre programmes regroupés en deux principales composantes dont la Gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat, ainsi que la Croissance et l'emploi. Le REPECC fait partie intégrante de la première composante qui comprend les produits ci-après :

Produit 1 : Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales.

Produit 2 : Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion des risques et catastrophes.

Produit 3 : Les institutions nationales/locales et les populations aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation).

➤ **Evolution des produits et des indicateurs au cours de l'exécution du programme**

Après la revue à mi-parcours de 2016, le document cadre des programmes a été reformulé au niveau de certains indicateurs et produits. A cet effet, le produit 1 «Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales » et le produit 2 « Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion des risques et catastrophes » ont fusionné pour donner un seul produit appelé produit 1 et intitulé « Les institutions nationales /locales et les populations des zones d'intervention disposent des capacités pour gérer durablement les inondations et la sécheresse ».

Pour ce qui des indicateurs, l'indicateur « le taux d'accroissement des ressources mobilisées » a connu beaucoup de difficulté pour être mesuré jusqu'en 2015. Ainsi, après la revue à mi-parcours de 2016, cet indicateur est devenu « le nombre de structures locales ayant accès aux outils de mobilisation des ressources financières ». La cible de cet indicateur a été fixée à 30 % structures en 2017.

Nonobstant, il convient de noter qu'en fonction des réalités observées au cours de la mise en œuvre du programme et compte tenu de l'analyse réaliste faite dans la perspective de mieux implémenter les activités du REPECC sur le terrain et atteindre les effets escomptés, un manuel de bonnes pratiques a été élaboré et des appuis ont été octroyés aux organisations de producteurs et aux radios locales, en vue de les aider à bien appliquer les connaissances apprises sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales.

➤ **Composantes du REPPECC**

Le REPECC est articulé autour de deux composantes ou volets complémentaires portant sur la préservation des écosystèmes et l'amélioration de la résilience des populations face aux effets du changement climatique. La première composante tend à doter les institutions nationales/locales et les populations cibles des capacités nécessaires pour gérer durablement les écosystèmes, ainsi que les techniques agro-sylvo-pastorales de protection de l'environnement. Tandis que la seconde, vise à implémenter la politique nationale de gestion des risques et catastrophes par les ministères responsables (MINATD et MINEPDED) auprès des populations victimes des effets du changement climatique.

L'accompagnement des populations à la prévention et gestion des risques et catastrophes s'opère par la réalisation des activités portant sur l'élaboration de la cartographie des zones à risque à l'échelle nationale, le renforcement des capacités des membres des comités de crises en matière de gestion des situations urgences, l'élaboration des outils de planification de la réponse, l'élaboration d'un programme de communication pour les changements de comportements, l'accompagnement pour la mobilisation des volontaires pouvant être déployés en cas de catastrophes.

Le CPAP a été signé en avril 2013 pour une durée de cinq ans, mais il convient de relever que les activités du REPECC ont démarré effectivement le 28 août 2013 pour s'achever en 2017.

I.2. Environnement économique, social, sécuritaire de mise en œuvre

Le programme REPECC a été élaboré et exécuté dans un environnement marqué par une situation sécuritaire instable dans l'Extrême-Nord, l'occurrence des risques d'inondations et de sécheresse liés aux aléas climatiques, ainsi que la rareté et la difficulté de mobilisation des ressources financières.

Les abondantes précipitations observées en 2012 dans la partie septentrionale du Cameroun ont causé d'importantes inondations qui ont entraîné le déplacement des populations estimées à 50 824 personnes dans la région du Nord et 37 816 dans celle de l'Extrême-Nord dont 9 500 personnes dans la seule commune de Maga. A ces catastrophes naturelles, s'ajoutent les attaques répétées de la secte Boko Haram dont les incursions dans certains villages frontaliers du Nigéria et à l'intérieur des villes, ont provoqué un déplacement massif des populations et la création de nombreux camps de réfugiés et de déplacés composés de Camerounais et de Nigériens.

Cette situation d'insécurité a compromis sensiblement la bonne conduite de l'exécution des activités du REPECC sur les zones d'interventions. Certains ateliers à l'instar de ceux relatifs au Plan d'Organisation de Secours (ORSEC) des départements respectifs Logone-et-Chari et du Mayo-Danay sont organisés dans la ville de Maroua affectant par la même l'efficacité de l'activité. Néanmoins, l'exécution des activités du REPECC a été un succès réel dans les communes cibles.

Les fortes densités de populations rencontrées dans la Région de l'Extrême-Nord, oscillant entre 88 et 110 habitants/ km², et atteignant parfois 500 habitants/ km² par endroit, ont une forte incidence sur la dégradation des écosystèmes et des terres, ainsi que le déboisement. Cette forte pression sur les ressources naturelles est exacerbée par les effets pervers du changement climatique et la rareté des ressources en eau, entraînant de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs.

En outre, malgré la présence des vastes étendues de terres arables, l'accès au foncier reste limité en raison de la monopolisation des terres par des élites et des autorités traditionnelles. En plus les modalités de location des terres aux agriculteurs ne sont pas de nature à leur permettre de pratiquer une activité pérenne dans un espace donné. L'insécurité et la pression foncières constituent un frein pour l'intensification de l'agriculture et un obstacle à l'appropriation des activités du programme en matière de bonnes pratiques agrosylvopastorales.

Face à cette situation, les activités du REPECC apportent des solutions concrètes aux problèmes existants dans le cadre de la gestion et prévention des risques et catastrophes, de l'utilisation optimale et durable des ressources en eau et en terre, ainsi que du développement durable des communes. D'importantes initiatives gouvernementales, des partenaires techniques et financiers ou des organisations de la société civile existent déjà sur le terrain sous forme de programmes, projets ou activités de préservation de l'environnement ou d'adaptation aux effets du changement climatique. Parmi ces programmes et projets, on peut citer le Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance 2015-2017 (PLANUT), le Projet d'urgence de lutte contre les inondations (PULCI), le Projet de développement de l'élevage au

Cameroun (PRODEL) et bien d'autres, qui permettent l'aménagement des périmètres hydroagricoles et des ouvrages hydrauliques et des retenues d'eau, la prévention et la gestion des risques de catastrophes et des situations d'urgence, la construction des infrastructures d'élevage et la fabrication des produits d'élevage. Ces multiples actions devraient être encadrées et s'opérer en synergie pour optimiser leur rendement.

I.3. Cadre de résultats et évolutions

Selon les projections de 2017, la population du Cameroun est estimée à plus de 23 millions d'habitants avec un taux de croissance de la population de 2,7 %. Les femmes représentent près de 52 % de la population totale. Le développement économique du pays est impulsé par l'agriculture, l'élevage, les ressources forestières, énergétiques et minières. Un taux de croissance du PIB de 5,7 % en 2015. Le pays s'est engagé à devenir émergent à l'horizon 2035 et a élaboré un Document de Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui constitue le cadre de référence de la matérialisation de la stratégie de développement du pays. Le DSCE intègre les orientations fondamentales de la vision à long terme (Vision 2035) centrées sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il vise à atteindre les objectifs suivants : (i) porter la croissance à 5,5 % en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; (ii) ramener le sous-emploi de 76 % à moins de 50 % en 2020 ; (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9 % en 2007 à 28,7 % en 2020 ; et (iv) Réaliser à l'horizon 2020, l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le rapport sur le développement humain du PNUD de 2014 classe le pays au 150^e rang sur 180, avec un indice de développement humain (IDH) se situant à 0.495 (2014), un taux de croissance du PIB de 4,1 et un taux de pauvreté de 39,9%. De même, le taux de scolarisation au primaire est de 82.6%, le taux d'alphabétisation de 15-49 ans fixé à 73%, le taux de prévalence du VIH dans la population de 15 à 49 ans est de 4.3%, et la proportion de la population ayant accès à une eau potable se situe autour de 59.8%.

Le Gouvernement s'est engagé dans une lutte contre la corruption, le développement des politiques sectorielles, la réalisation des grands projets structurants et de nombreux autres projets de développement pour la relance de l'économie, la création des emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu urbain et rural.

Ces efforts du Gouvernement pourront contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable qui prennent en compte les enjeux de la gouvernance et les aspects socioéconomique et environnemental. Les efforts déployés dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de la lutte contre la pauvreté seront consolidés par la mise en œuvre des activités du CPAP. Le REPECC apporte des solutions aux problématiques liées aux changements climatiques et à la gestion des risques et catastrophes, en accompagnant le Cameroun au respect de ses engagements pris à la COP21, notamment les mécanismes d'adaptation et d'atténuation, l'efficacité énergétique, la foresterie, la maîtrise des émissions et des ressources en eau.

I.4. Description des zones d'intervention du programme

La zone d'intervention du REPECC couvre le territoire national pour les activités telles que l'élaboration de la cartographie des zones à risques du Cameroun, la stratégie nationale sur le volontariat au Cameroun, et certaines communes situées dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord en ce qui concerne les activités de prévention et de gestion des risques d'inondation et de sécheresse, de préservation des écosystèmes et de conservation des eaux et des terres. Les principales communes pilotes du REPECC sont celles de Lagdo et Pitoa dans le Nord et de Maga, Darack, Moulvoudaye, Touloum et Kousseri dans l'Extrême-Nord.

La quasi-totalité des activités du REPECC portant sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales, ont été mises en œuvre dans ces différentes communes, la mobilisation des ressources financières, le montage des projets, la prévention et gestion des risques et catastrophes liés aux aléas climatiques, ont été réalisées dans les communes suscitées. Seuls les Plans d'Organisation des Secours, outils de planification des risques au niveau départemental, ont été élaborés dans les Départements du Mayo-Kani, Mayo-Danay, Logone et Chari et Diamaré.

I.5. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du REPECC est constitué au niveau central par le MINEPAT qui assure un rôle stratégique et de coordination du programme au niveau national et des ministères techniques sectoriels qui assurent un rôle opérationnel des activités du programme. Le MINEPDED est chargé d'assurer la politique gouvernementale en matière de protection de l'environnement, de gestion durable de la biodiversité, des écosystèmes et des ressources naturelles par le développement des activités pérennes et la lutte efficace contre les effets néfastes liés au changement climatique. Le MINATD quant à lui, applique la politique gouvernementale en matière de prévention et de gestion des risques et catastrophes d'origine naturelle tels que les inondations et la sécheresse. S'agissant du MINJEC, il intervient notamment dans l'élaboration de la stratégie nationale du volontariat au Cameroun par la mobilisation et la formation des volontaires capables d'intervenir en cas de catastrophe.

Au niveau des services déconcentrés, interviennent les Préfets et Sous-Préfets, les Délégués régionaux, départementaux et d'arrondissement du MINEPAT, du MINEPDED, du MINADER, du MINDEF, du MINSANTE, du MINCOM, du MINJEC, du MINEE, du MINEPIA, ainsi que les responsables des stations régionales de la Cameroon Radio Television, des radios locales/communautaires et des Organisations de la Société Civile.

Enfin, au niveau communal, interviennent les Mairies, les Organisations de producteurs et les radios communautaires locales.

I.6. Principaux partenaires impliqués dans l'exécution du programme, leurs rôles, ainsi que les bénéficiaires

Les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du REPECC sont les institutions, le comité de pilotage et la coordination du programme.

La supervision du REPECC est faite conjointe par le PNUD qui s'occupe de l'assurance qualité et de l'appui technique au programme et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), qui représente le Gouvernement camerounais et assure la coordination générale de la mise en œuvre.

Le comité de pilotage assure le rôle de planification et de suivi de la mise en œuvre du programme sous la coprésidence du MINEPDED et du MINATD. Les membres sont constitués d'un responsable du PNUD et des représentants des bénéficiaires issus des ministères, des communes, de la société civile, etc. Un représentant du MINEPAT assiste aussi aux dites réunions du comité comme superviseur général du programme.

La coordination du REPECC est placée sous la coresponsabilité du MINEPDED et du MINATD. Le MINEPDED est considéré comme le principal partenaire de réalisation des activités relevant du volet de la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles. Tandis que le MINATD intervient dans le volet relatif à la prévention et gestion des risques et catastrophes. De ces prérogatives institutionnelles, la direction nationale du programme est assurée conjointement par le Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources naturelles au MINEPDED et le Directeur de la Protection Civile au MINATD.

Les directeurs nationaux coordonnent la mise en œuvre globale du programme en assurant la cohérence entre les actions et les politiques ainsi que les orientations stratégiques d'intervention. Ils sont appuyés dans leur tâche par des points focaux. Chaque directeur national est l'ordonnateur du budget du programme pour ses produits et approuve les demandes de service ainsi que les demandes de paiements y relatives. Il assure la supervision avec l'appui du PNUD à travers le CTP et les points focaux suscités, la réalisation des produits arrêtés dans le plan de travail annuel (PTA) selon les standards requis de qualité.

D'autres parties prenantes interviennent dans la coordination du programme à savoir le « Approving Manager », le « Disbursing Officer » et le « Programme Associate ». Le « Approving Manager » est assuré par un personnel du PNUD désigné à cet effet et chargé de la vérification de la conformité des procédures et de l'approbation des bons de commande et des transactions sans bons de commande. Le « Disbursing Officer » quant à lui liquide les paiements. Cette fonction est assurée par le Représentant Résident Adjoint. Le rôle de gestion de la qualité du programme est tenu par le « Programme Associate » qui est chargé d'accompagner le comité de pilotage dans le suivi de la conformité des résultats aux normes de qualité requises.

Les bénéficiaires du REPECC se classent en deux groupes à savoir les institutions et les communautés. Les bénéficiaires institutionnels se composent des ministères suivants : MINATD, MINEPDED, MINEPIA, MINADER, MINEPAT, MINFOF, le MINEE, MINDCAF ayant une forte implication spatiale, ainsi les collectivités territoriales décentralisées, les organisations de la société civile intervenant dans le cadre de protection et de la gestion durable de l'environnement. Tandis que les communautés sont constituées de toutes les populations bénéficiaires des activités du REPECC dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord.

PARTIE II : GENERALITES SUR LA MISSION D’EVALUATION

La mission d’évaluation finale du Programme « amélioration de la résilience des populations face aux effets du changement climatique », s’est effectuée du 25 octobre au 17 novembre 2017 par des descentes sur le terrain auprès des acteurs de mise en œuvre du REPECC que sont les administrations du niveau central et déconcentré, ainsi qu’auprès des communes et des populations locales bénéficiaires des régions de l’Extrême Nord et du Nord du Cameroun. Les données quantitatives des PTA 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, ont été prises en compte dans le cadre de cette évaluation finale.

II.1. Objectifs de l’évaluation

L’objectif de l’évaluation finale est d’apprécier le niveau de réalisation des résultats globaux du programme par rapport aux cibles identifiées. Pour ce faire, il s’agit de mesurer les progrès accomplis depuis la signature le 02 avril 2013 du Plan d’Action du Programme Pays (CPAP) 2013-2017 et le démarrage effectif du REPECC quatre mois plus tard, notamment pour la réalisation de l’effet : Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique, en s’appuyant sur les critères de pertinence, d’efficacité, d’efficience et de durabilité.

De façon spécifique, il sera question de :

- apprécier dans quelle mesure les initiatives entreprises et conduites à travers le programme répondent aux besoins réels des populations cibles ;
- mesurer le niveau de réalisation des trois (03) produits du programme ;
- évaluer la contribution de ces 03 produits à l’amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique (quels changements ou signes précoces de changement ?) ; les indicateurs d’effets (*le temps de réaction des institutions nationale et locales en cas de catastrophes ; le taux de réduction de la taille de la population vulnérable dans les zones d’intervention.*)
- analyser la contribution du dispositif institutionnel et opérationnel, à travers sa structuration et son fonctionnement, à la mise en œuvre du programme ;
- évaluer les coûts de mise en œuvre du programme en rapport avec les résultats obtenus ;
- relever les facteurs de succès, les bonnes pratiques et les leçons apprises depuis le début de mise en œuvre du programme ;
- identifier les contraintes dans la mise en œuvre du programme et les solutions apportées ;
- analyser le dispositif mis en place pour pérenniser les résultats déjà obtenus.

L'évaluation finale du programme REPPEC permet également de juger le niveau d'appropriation nationale du Programme et d'implication des responsables dans l'atteinte des résultats finaux du programme. Il s'agit de faire des constats pertinents sur le dispositif de mise en œuvre, d'établir les bilans physiques et financiers du programme et de formuler les recommandations jugées pertinentes au niveau stratégique et opérationnelle pour une mise en œuvre efficace du programme.

II.2. Méthodologie utilisée pour l'évaluation

Le cadre méthodologique de l'évaluation finale pour l'atteinte de l'ensemble des objectifs visés par la présente étude se décline comme suit :

II.2.1. Zone d'intervention

L'étude s'est déroulée à Yaoundé et dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, notamment dans les communes de Lagdo, Pitoa, Touloum, Moulvoudaye et Maga. Les communes de Darack et de Kousseri n'ont pas été évaluées en raison de leur éloignement, du mauvais état de la route et des problèmes de sécurité. Les descentes de terrain ont permis d'échanger avec les Sous-Préfets, les maires, les chefs traditionnels, les responsables des CEOCA et des radios locales, ainsi que les représentants des organisations des producteurs.

Le choix des communes pilotes de la Région Nord et de l'Extrême-nord pour la mise en œuvre du programme se justifie par la fragilité de l'écologie, la dégradation des écosystèmes et l'existence des aléas climatiques et des problèmes de désertification, d'inondation, de reboisement, ainsi que la diminution des terres et des ressources en eau.

II.2.2. Population cible

La population cible de cette étude était constituée :

- des ministères suivants : MINEPAT, MINEPDED, MINATD et MINJEC ;
- des Directeurs nationaux de programme, les Conseillers techniques principaux et les Coordonnateurs et Points focaux ;
- des responsables du PNUD ;
- des Sous-Préfets, les maires, les chefs de communautés, les responsables des CEOCA et des radios locales, les représentants des organisations de producteurs.

II.2.3. Techniques et outils de collecte

L'évaluation a combiné deux approches complémentaires à savoir une collecte quantitative des données existantes dans les PTA et autres documents et une collecte de données quantitatives en utilisant les techniques d'entretien, de discussions de groupe, la revue documentaire et l'observation directe. L'étude qualitative aidera à identifier les contraintes, les facteurs de succès, les bonnes pratiques, ainsi que les leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Les questionnaires et guides d'entretien ont été utilisés au cours des échanges ou des discussions de groupe avec les acteurs clés que sont les responsables institutionnels et d'équipe du programme, les membres du comité de pilotage, les bailleurs, les partenaires de mise en œuvre, les Sous-Préfets, les maires, les responsables des CEOCA et des radios locales. L'approche focus group a été privilégiée dans les échanges avec les représentants des organisations de producteurs afin de recueillir les points de vue des hommes et des femmes. Cette approche systémique a permis de recueillir des données sur le contexte de mise en œuvre du programme, en vue de fournir des éléments explicatifs aux résultats statistiques de l'évaluation.

II.3. Sources de données

Les données de l'évaluation finale ont été collectées dans la documentation existante : CPAP, PTA, PTP, rapports d'activités, documents de revue, rapports d'études, et autres documents constitutifs du programme, à partir des entretiens faits au niveau de Yaoundé avec les DNP, les points focaux du programme, le MINEPAT, le PNUD et des focus groups réalisés lors des visites de terrain avec les membres de la plateforme des bénéficiaires, les responsables des Services déconcentrés du MINEPIA, MINADER, MINFOF, MINEPDED, MINEE, MINATD et MINJEC, mais aussi, des institutions et autres parties prenantes intervenant dans la zone d'action du projet telles que GIZ, HCR, CARE Cameroun, SNV, Plan Cameroun, CUSO international, ainsi que les projets en cours de mise en oeuvre notamment PLANUT, PULCI, PRODEL, PASGIRAP, Rapid Response, PDR-EN, etc.

II.4. Traitement et analyse des données

Les données de l'évaluation ont été collectées suivant les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité, de la prise en compte du genre et de l'approche basée sur les droits humains et de mesure d'Effet ci-après :

➤ Pertinence et Cohérence

La pertinence et la cohérence du programme « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », mis en œuvre entre 2013-2017, vont nous permettre de mesurer le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés dans les trois (03) produits ci-après définis : i) les Institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agrosylvopastorales ; ii) un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption des bonnes pratiques agrosylvopastorales et de prévention et gestion de risques et catastrophes ; iii) Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation), ainsi que dans les Effets escomptés sur le temps de réaction des institutions nationales et locales en cas de catastrophes et la réduction de la taille de la population vulnérable dans les zones d'intervention, et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires ciblés.

Elles engloberont également la capacité de réaction du programme face aux changements et émergence des priorités et besoins de développement du Gouvernement et des bénéficiaires, en tenant compte des aspects de redevabilité des populations et des questions d'égalité des sexes.

En outre, il s'agira aussi d'examiner les questions de cohérence et de complémentarité, ainsi que l'approche d'intervention utilisée par le REPECC et à l'adéquation entre le programme et le contexte au niveau national en prenant en compte les évolutions de l'environnement programmatique sur le plan politique, économique, sociale, environnemental, culturel, humanitaire.

➤ **Efficacité**

L'efficacité est la mesure du niveau de réalisation des résultats sur la réduction du temps de réaction des institutions nationales et locales en cas de catastrophes et la taille de la population vulnérable dans les zones d'intervention face aux effets de crises, catastrophes et de changement climatique, ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des Produits ou Effets du REPECC.

C'est l'attribution des changements observés dans le contexte national ou local aux Activités et Produits du programme Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique.

L'appréciation de l'efficacité des Effets des évaluations se penchera plus sur l'examen des contributions apportées par le PNUD et par d'autres partenaires à la réalisation des Effets escomptés.

Pour ce faire, la mesure de l'efficacité consistera tout d'abord à l'examen des résultats globaux finaux du programme et à l'analyse de la progression vers l'atteinte des effets.

Ainsi, l'efficacité pourra être appréciée sur la base du niveau d'atteinte des résultats fixés et de l'objectif du programme, de la mesure du niveau de réalisation des 11 indicateurs des 3 produits et leur contribution à l'atteinte de l'Effet.

➤ **Efficience**

L'efficience mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (fonds, compétence et temps) sont transformés de façon économe en résultats. Une initiative est considérée efficiente lorsqu'elle utilise les ressources correctement et rationnellement de façon optimale pour atteindre les produits souhaités. L'efficience est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces de ces ressources.

Dans le cadre de l'évaluation du REPECC, il s'agit de juger l'adéquation entre les résultats obtenus au terme du programme et les moyens matériels, financiers et humains mobilisés orientés au niveau de la maîtrise des coûts unitaires des actions en rapport avec les activités menées. L'exercice consistera à mesurer la manière avec laquelle les ressources ou les apports du programme tels que les fonds, la compétence et le temps ont été transformés pour atteindre les résultats.

➤ **Durabilité**

La durabilité mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après que l'aide au développement en provenance de l'extérieur ait touché à sa fin. Evaluer la durabilité implique une appréciation du niveau auquel les pertinentes conditions sociales, économiques, politiques et autres sont réunies et, toujours sur la base de cette appréciation, d'effectuer des projections sur la capacité nationale à maintenir, diriger et garantir les résultats du développement dans le futur.

Ce critère sera utilisé pour cerner le niveau d'appropriation des aspects liés au développement des capacités, à l'approche d'intervention, au développement des partenariats par les bénéficiaires.

➤ **Prise en compte du genre, des minorités et de l'approche basée sur les droits humains**

Les aspects relevant du genre, des minorités et des droits de l'homme seront pris en compte au cours de la collecte des données de l'évaluation et de l'analyse du rapport.

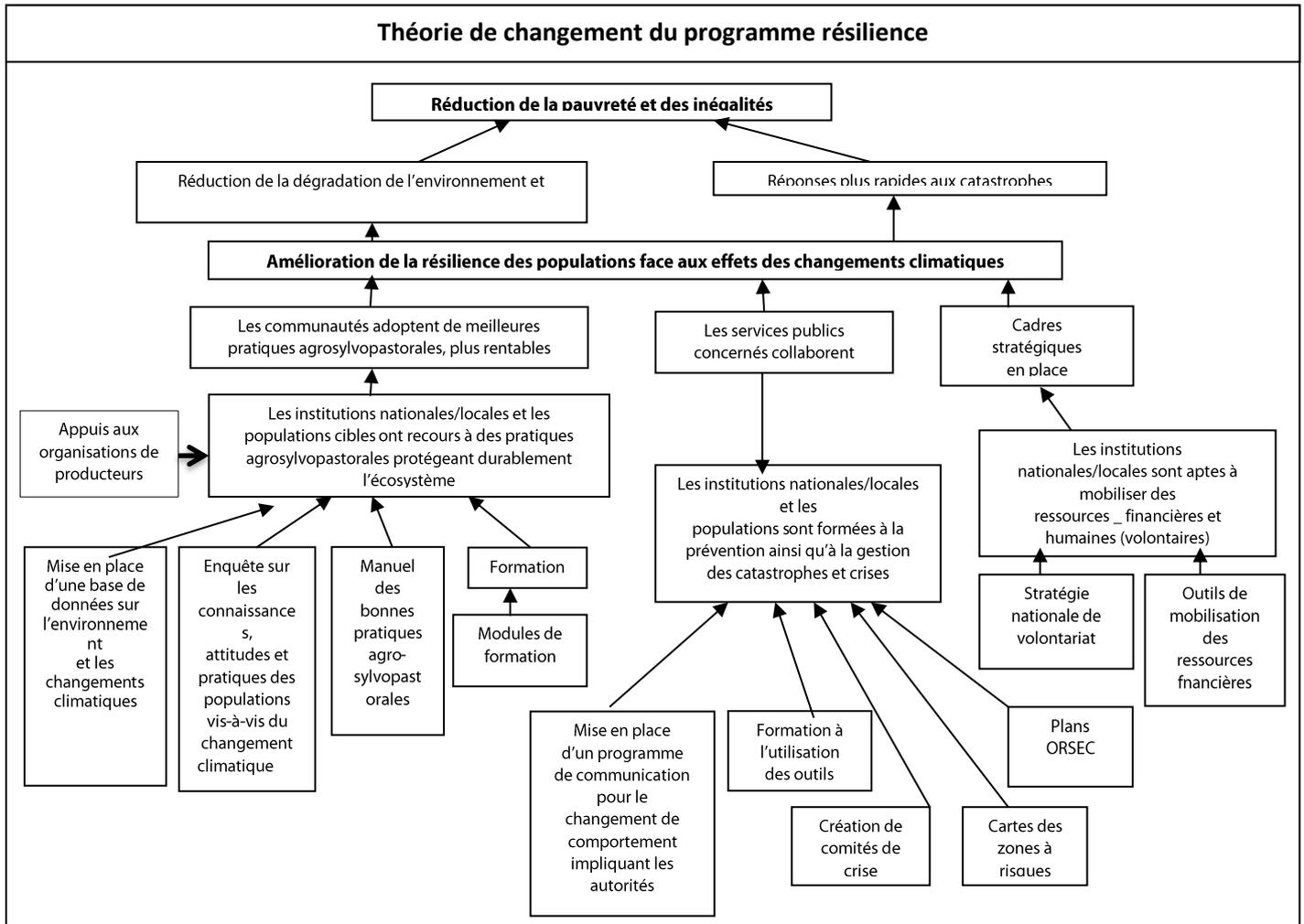
➤ **Effet**

L'Effet mesure les changements apportés par les initiatives du programme REPECC dans le développement humain et dans le bien-être des populations de façon directe ou indirecte, prévus ou non.

L'analyse évaluative du programme REPECC sera axée essentiellement sur les critères suscités en relation avec la théorie de changement définie à cet effet. Il sera question de vérifier si les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, ont permis de déboucher sur les trois (03) produits et d'atteindre l'Effet recherché en terme d'amélioration de la résilience des populations face aux effets du changement climatique.

L'analyse qui sera faite permettra d'évaluer la capacité du REPECC et de ressortir les facteurs de risques liés à son exécution.

La théorie de changement pour l'amélioration de la résilience des populations face aux effets du changement climatique se présente comme suit :



Pour atteindre le changement à travers les effets du programme REPECC, trois produits ont été élaborés et exécutés au cours de la période 2013-2017.

Le produit « Les institutions nationales/locales et les populations cibles ont recours à des pratiques agrosylvopastorales protégeant durablement l'écosystème » a été réalisé à partir des indicateurs suivants :

La mise en place d'une de données sur l'environnement et les changements climatiques et la formation des bénéficiaires sur la connaissance et la manipulation de la base données ;

La conduite d'une enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques des populations vis-à-vis du changement ;

L'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques agrosylvopastorales ;

La tenue des sessions de formations théoriques et pratiques au profit des CEOCA, des Organisations de producteurs, les responsables des radios locales, etc.

S'agissant du produit « Les institutions nationales/locales et les populations sont formées à la prévention ainsi qu'à la gestion des catastrophes et crises », il a été décliné et réalisé comme suit :

L'élaboration des plans d'organisation des secours dans les Départements de Mayo Kani, Mayo Danay, Logone et Chari et Diamaré ;

La réalisation de la carte des zones à risques pour la région du Nord ;

Les sessions de formation à l'utilisation des plans d'organisation des secours et des cartes des zones à risques au profit des bénéficiaires ;

La mise en place d'un programme de communication pour le changement de comportement impliquant les autorités. Les formations faites aux radios locales leur ont permis d'élaborer de nombreux microprogrammes diffusés dans plus de six langues locales pour des couvertures de plus 50 km de rayon des points d'émission.

Pour ce qui est du produit « Les institutions nationales/locales sont aptes à mobiliser des ressources financières et humaines », une stratégie nationale de volontariat a été élaborée et les outils de mobilisation des ressources financières ont été réalisés dans les communes de Pitoa et Lagdo. Il convient de relever que dans le cadre de la mise en œuvre des activités de ce produit, les exercices de simulation ont été prévus dans le plan d'urgence, mais n'ont pas pu être réalisés en raison du manque de ressources. Toutefois, un schéma sur l'alerte précoce a été élaboré et attend encore la mobilisation des ressources pour son implémentation.

La réalisation des différents indicateurs de trois produits suscités du REPECC a permis grâce à la bonne collaboration des services publics impliqués et du cadre stratégique mis en place, de renforcer les capacités des communautés de leur rendre aptes à adopter de meilleures pratiques agrosylvopastorales plus rentables économiques et viables pour l'environnement.

L'approche participative et inclusive mise sur pied et l'implication forte des acteurs et des bénéficiaires a permis au terme du programme de mesurer un changement dû à l'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique.

- **Exploitation et préanalyse des données**

Les données qualitatives issues des entretiens ont été transcrites à partir du terrain. Par la suite, une analyse thématique préalable a été faite par commune, suivie d'une analyse transversale pour toutes les communes enquêtées et toutes les catégories de personnes interrogées. Certaines informations du volet quantitatif ont été mieux étayées par les données qualitatives. L'exploitation des données a été faite à l'aide du logiciel Ethnograph.

Pour la préanalyse des données, des tableaux synthétiques ont été élaborés. La méthodologie utilisée à cet effet consiste en un codage manuel réalisé au moyen de tableaux synthétiques. Ces tableaux ont été réalisés aussi bien pour les entretiens individuels que pour les entretiens dirigés de groupes.

Les items des tableaux, qui correspondent aux principales rubriques du plan d'analyse, ont été systématiquement renseignés pour chacun des entretiens. S'ils sont pour la plupart définis à l'avance à partir du plan d'analyse, de nouveaux items sont ajoutés aux tableaux au fur et à mesure que de nouvelles problématiques émergent de la lecture des entretiens.

○ **Analyse des données**

L'analyse a été réalisée principalement au moyen de deux techniques d'analyse qualitative, à savoir, l'analyse de contenu thématique et la construction de typologies.

II.5. Considérations éthiques

L'évaluation finale du programme REPECC a été conduite sur la base et le respect du contenu éthique des documents ci-après :

- les Termes de référence de la mission ;
- les orientations données par les responsables du programme du bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement à Yaoundé ;
- les principes énoncés dans les Directives éthiques pour l'évaluation de l'UNEG ;
- Inter-Agency Working Group on Evaluation ;
- le Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement (PNUD, 2009).

La conduite de l'évaluation s'est appuyée sur les valeurs essentielles que sont le respect mutuel, la confiance, la fraternité et la convivialité

II.6. Equipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation finale du programme REPECC dans les communes du Nord et de l'Extrême-Nord était composée, outre le Consultant, les responsables du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et du Programme des Nations Unies pour le Développement. Les responsables des CEOCA des différentes communes bénéficiaires du programme REPECC ont facilité la mobilisation des autorités administratives, des maires, des chefs traditionnels et des représentants des organisations des producteurs.

II.7. Principales difficultés rencontrées et limites de la méthodologie

La mission d'évaluation finale qui s'est déroulée dans les communes de Touloum, Moulvoudaye, Maga, Pitoa et Lagdo a connu un succès total dû à la forte mobilisation des différents bénéficiaires par les responsables des CEOCA. Toutefois, l'équipe de consultants s'est heurtée à la difficulté relative au chevauchement du calendrier de descente sur le terrain avec ceux des activités de certains Sous-Préfets et Maires des communes évaluées. Néanmoins, ces derniers étaient toujours représentés par leurs adjoints. Des difficultés inhérentes à la distribution géographique et éloignement des communes, ainsi qu'au mauvais état des routes et pistes rurales, ont alourdi cette opération de collecte des données.

Pour ce qui est de la principale limite de la méthodologie, elle porte sur deux points :

la non collecte des données de terrain dans les communes de Darack et de Kousseri. Son incidence n'est pas de nature à remettre en cause la qualité des résultats recherchés dans la mesure où les cinq (05) communes couvertes sont suffisamment représentatives pour crédibiliser les résultats de l'évaluation ;

l'absence des données de référence et de suivi des activités sur le terrain au cours de la mise en œuvre du programme. Ce manquement ne permet pas des analyses spatio-temporelles pour cerner la dynamique d'évolution de certains indicateurs y afférents. Des enquêtes de terrain plus appropriées peuvent permettre de mieux mesurer ces indicateurs d'effet du REPECC.

II.8. Ressources

Les ressources financières mises à disposition du consultant et relatives à la validation du rapport initial sur l'approche méthodologique de l'évaluation y compris le chronogramme des activités, ont permis supporter les dépenses inhérentes à la mission de collecte des données dans les communes cibles.

PARTIE III : RESULTATS DE L'EVALUATION : ANALYSE DES CRITERES ET DES INDICATEURS DE PRODUITS ET D'EFFET DU REPECC

L'évaluation des résultats du REPECC portera sur l'analyse des critères et des indicateurs de produits et d'effet.

III.1. Analyse des critères d'évaluation

Cette analyse sera faite sur les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact.

III.1.1. Pertinence et cohérence du Programme

Le critère de pertinence et de cohérence permettent d'examiner l'adéquation entre le contenu du programme et son approche intervention, de mesurer le niveau de compatibilité entre les besoins, les priorités et les objectifs définis avec les trois produits élaborés.

La pertinence et cohérence du programme « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », mis en œuvre entre 2013-2017 mesurera le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés dans les trois (03) produits ci-après définis : i) les Institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agrosylvopastorales ; ii) un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption des bonnes pratiques agrosylvopastorales et de prévention et gestion de risques et catastrophes ; iii) Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation), ainsi que dans les Effets escomptés sur le temps de réaction des institutions nationales et locales en cas de catastrophes et la réduction de la taille de la population vulnérable dans les zones d'intervention, et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires ciblés.

Elles engloberont également la capacité de réaction du programme face aux changements et émergence des priorités et besoins de développement du Gouvernement et des bénéficiaires, en tenant compte des aspects de redevabilité des populations et des questions d'égalité des sexes.

En outre, il s'agira aussi d'examiner les questions de cohérence et de complémentarité, ainsi que l'approche d'intervention utilisée par le REPECC et à l'adéquation entre le programme et le contexte au niveau national en prenant en compte les évolutions de l'environnement programmatique sur le plan politique, économique, sociale, environnemental, culturel, humanitaire.

III.1.1.1. Pertinence et cohérence du programme par rapport aux besoins, priorités et objectifs de développement du Cameroun

Le programme REPECC a été mis en œuvre dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun. Ces deux régions se trouvent dans la partie septentrionale du pays où les conditions bioclimatiques sont rudes avec une rareté des ressources en eau et diminution des écosystèmes. Les produits définis par le REPECC visent un renforcement des institutions nationales et locales dans l'exécution de leurs missions régaliennes et d'accompagnement des populations vulnérables à faire face aux risques et catastrophes et d'assurer la préservation durable de leurs écosystèmes et terres. Le contenu du REPECC est aligné aux documents cadres de référence de la politique nationale du Gouvernement que sont le DSRP, le DSCE, le Plan national de lutte contre la désertification, le plan national d'adaptation au changement climatique et les engagements du Cameroun à la COP21, qui visent à améliorer les conditions de vie des populations et à impulser le développement économique du Cameroun.

Les administrations impliquées dans l'exécution du REPECC apprécient la portée vitale et sociale de ce programme. Le MINEPDED avoue que la problématique abordée par le REPECC épouse les missions assignées à ce département ministériel dont notamment la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et le développement durable du territoire. Toutefois, ce ministère déplore l'insuffisance des ressources allouées aux activités qui bénéficient directement aux populations. S'agissant du MINJEC, ce programme permet de mieux cadrer la vision et la stratégie d'intervention en matière de volontariat. Pour le MINATD, le REPECC a facilité la mise en œuvre des activités concrètes dans le domaine de la préparation et de la prévention et a ainsi permis de renforcer et accroître la visibilité des actions dans les localités cibles.

Au regard de l'alignement des activités du REPECC avec la politique du Gouvernement, ce programme est pertinent par rapport aux priorités, besoins et objectifs nationaux de développement.

III.1.1.2. Pertinence et cohérence du programme par rapport aux besoins des populations cibles

Les populations des régions du Nord et de l'Extrême-Nord sont confrontées à l'hostilité des conditions climatiques et environnementales. Le contenu du REPECC vise à apporter des réponses aux difficultés réelles rencontrées chaque jour par les populations face aux effets du changement climatique notamment la non maîtrise du calendrier agricole, la variation dans l'espace et le temps des volumes de précipitations, la non maîtrise des techniques de gestion des eaux souterraines et de surface, l'érosion des sol, la dégradation des terres et des écosystèmes, l'intensification des conflits agriculteurs-éleveurs, la recrudescence des inondations, la réduction des revenus agro-sylvo-pastoraux, etc. En effet, l'élaboration du contenu opérationnel du REPECC s'est faite suivant une approche participative qui a permis une large implication des membres de la plateforme des bénéficiaires (communes, organisations de la société civile, autorités administratives et traditionnelles), une prise en compte des problèmes cruciaux et une capitalisation des savoir-faire endogènes sur les techniques agro-sylvo-pastorales vertueuses et résilientes.

Les bénéficiaires rencontrés dans les communes cibles déclarent unanimement que les activités du REPECC répondent entièrement à leurs besoins et préoccupations et apportent des solutions concrètes et efficaces à leurs difficultés quotidiennes. Ils émettent tous le vœu de voir ce programme se poursuivre au profit de toutes les organisations de producteurs de chaque commune en vue de créer une véritable synergie de développement.

Les activités sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales, le montage des projets et l'élaboration d'un outil de mobilisation de ressources ont permis aux bénéficiaires d'améliorer leur résilience face aux effets du changement climatique.

Les activités du REPECC étaient axées essentiellement sur le développement des stratégies de résiliences orientées vers la promotion des modes de vie et des comportements résilients, la maîtrise des techniques de production et de diversification des revenus, le renforcement des capacités, la prévention et la gestion des risques et des catastrophes, pour assurer une meilleure adaptation à leur environnement.

L'approche microprojet qui exprime une satisfaction au niveau communal devrait envisager un système de suivi local plus efficace et étendre son action à toutes les organisations de producteurs afin de mieux asseoir les techniques de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et obtenir un ancrage réel du programme.

III.1.1.3. Pertinence et cohérence du programme par rapport à l'approche d'intervention de renforcement de résilience

Les piliers opérationnels du REPECC sont fondés sur l'amélioration de la résilience des populations face aux effets du changement climatique. Les principales interventions portent sur la réduction des risques et catastrophes naturelles dus aux effets des changements climatiques, le renforcement des capacités des institutions pour qu'elles soient mieux outillées à la gestion des conflits, des crises et des catastrophes. L'originalité du REPECC est que ce programme met en commun les compétences spécifiques de chacun des partenaires d'exécution et apporte une solution adéquate aux besoins des populations par rapport à la problématique actuelle et quotidienne sur le changement climatique au Cameroun.

Le REPECC utilise une approche systémique incluant les niveaux politique, stratégique et opérationnel, ainsi que des produits complémentaires qui permettent une synergie réelle impulsée par le renforcement des capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation au niveau des institutions et des bénéficiaires.

III.1.1.4. Pertinence et cohérence des indicateurs de suivi des produits du programme

Les commentaires du tableau 1 ci-après sur la pertinence du REPECC seront axés sur le niveau de mise en œuvre des indicateurs des trois produits au terme du programme.

Tableau 1: Pertinence des indicateurs

Produits	Indicateurs de réalisation	Commentaires sur les pertinences
<p><u>Produit 1</u> : Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales.</p>	<p>Au moins 03 modules pour la gestion durable des écosystèmes dispensés aux producteurs de la zone sahélienne sur les pratiques favorables à la préservation de l'écosystème</p>	<p>4 modules de formation des producteurs sur la gestion des risques de catastrophes, les bonnes pratiques agrosylvopastorales, le volontariat et la mobilisation des ressources financières ; un document sur les connaissances les attitudes, les perceptions, les comportements et les pratiques des populations vis-à-vis de leur vulnérabilité liés aux effets du changement climatique.</p>
	<p>Pourcentage des bénéficiaires des formations ayant adopté les pratiques enseignées (Cible 50%)</p>	<p>Plus de 70 % de bénéficiaires des formations rencontrés avouent qu'ils maîtrisent et pratiquent déjà les techniques apprises, et enseignent à d'autres personnes</p>
	<p>Une base de données désagrégée (par régions et par sexe...) sur l'environnement et les changements climatiques disponible</p>	<p>la base de données désagrégée sur l'environnement et les changements climatiques a été élaborée et déployée dans le serveur du CIDE (un outil de décision qui pourrait être exploitée pour élaborer les « earling one système»). Toutefois, il faudra envisager à la mise à jour continue de cette base de données</p>
	<p>Les cartes des zones à risques des Régions du Nord et de l'Extrême-Nord élaborées et disponibles (Au lieu d'une carte des zones à risques à l'échelle Nationale)</p>	<p>Un document consolidé de tous les risques des zones cibles du REPECC est disponible Des cartes ont été élaborées, imprimées et distribuées aux bénéficiaires dont plus 80 % de personnes avoient savoir lire lesdites cartes.</p>
	<p>Pourcentage des membres du comité de crise formés à la gestion des situations d'urgence</p>	<p>100% des comités de crise des quatre Départements (Mayo-Kani, Mayo-Danay, Logone et Chari et Diamaré) ont été formés à la gestion des situations d'urgence</p>
	<p>Pourcentage des bénéficiaires des formations maîtrisant les notions enseignées (cible 80%)</p>	<p>100 % des bénéficiaires des formations rencontrés disent maîtriser les notions apprises.</p>
<p><u>Produit 2</u> : Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion des catastrophes</p>	<p>Programme de communication disponible.</p>	<p>Plus de 90% des populations maîtrisent les bonnes pratiques agrosylvopastorales contre 80% attendus ; Un document de bonnes pratiques agrosylvopastorales réalisé ; Un programme de communication disponible ; Les outils de communication élaborés ont permis aux radios locales de produire 58 microprogrammes diffusés en 6 langues locales ; Les fiches techniques de bonnes pratiques agrosylvopastorales ont été élaborées</p>
<p>Produit 3: Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation).</p>	<p>Outil de mobilisation de ressources disponible</p>	<p>14 gestionnaires des volontaires, 16 Responsables des Radios Communautaires et nationales, 5 Responsables des CEOCA et 107 Responsables des Organisations des Producteurs ont été formés sur les outils de mobilisation des ressources et volontariat</p>
	<p>Nombre de structures ayant accès aux outils de mobilisation des ressources financières. (Taux d'accroissement des ressources mobilisées)</p>	<p>25 structures ont accès aux outils de mobilisation des ressources financières contre 10 attendues</p>
	<p>Nombre de volontaire mobilisés (cible : 200)</p>	<p>Une stratégie nationale sur le volontariat élaboré ; une base de données nationale sur les volontaires disponible ; 766 volontaires recensés dans 23 structures d'accueil dont 288 mobilisés</p>

Les indicateurs du REPECC ont permis de déterminer le nombre d'outils développés, la proportion d'institutions locales et des populations cibles capables d'utiliser les outils

développés, la proportion des populations qui maîtrisent les bonnes pratiques agrosylvopastorales, ainsi que le nombre de structures locales ayant accès aux outils de mobilisation des ressources financières. Il s'est agi entre autres, d'estimer le nombre de bénéficiaires formés par rapport à la cible, de savoir si les techniques de bonnes pratiques agrosylvopastorales, de gestion et de prévention des risques et des catastrophes enseignées ont été maîtrisées et pratiquées par les bénéficiaires, d'évaluer le changement de comportement à partir du programme de communication, la formation des radios locales dans le montage des émissions de sensibilisation et d'éducation en langues locales, de mesurer l'appui en matériel de production, de transport et de transformation octroyés aux organisations de producteurs et radios locales.

III.1.2. Efficacité du Programme

L'efficacité du REPECC sera mesurée au niveau de la réalisation des résultats sur la réduction du temps de réaction des institutions nationales et locales en cas de catastrophes et la taille de la population vulnérable dans la zones d'intervention face aux effets de crises, catastrophes et de changement climatique, ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des Produits ou Effets du REPECC.

Pour ce faire, la mesure de l'efficacité consistera tout d'abord à l'examen des résultats globaux finaux du programme et à l'analyse de la progression vers l'atteinte des effets. Ainsi, l'efficacité pourra être appréciée sur la base du niveau d'atteinte des résultats fixés et de l'objectif du programme, de la mesure du niveau de réalisation des 11 indicateurs des 3 produits du tableau ci-après et leur contribution à l'atteinte de l'Effet.

Tableau 2 : Produits et indicateurs du REPECC

DONNEES DE L'EVALUATION FINALE DU PROGRAMME						
INDICATEURS	BASE LINE (CPAP)	CIBLE (2017)	EVALUATION A MI PARCOURS (2015)		EVALUATION FINALE (2017)	
Produit 1 : Les Institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agrosylvopastorales (Moyenne Taux de réalisation du produit 1= 35 %)						
Nombre de modules pour la gestion durable des écosystèmes dispensés aux producteurs de la zone sahélienne sur les pratiques favorables à la gestion des écosystèmes	2013 0	2017 3	Au moins 03 modules pour la gestion durable des écosystèmes dispensés aux producteurs de la zone sahélienne sur les pratiques favorables à la préservation des écosystèmes	0 %	Quatre (04) modules de formation dispensés aux producteurs sur la gestion des risques de catastrophes, les bonnes pratiques agrosylvopastorales, le volontariat et la mobilisation des ressources financières	4/3 133 %
Pourcentage des bénéficiaires des formations ayant adopté les pratiques enseignées	2013 0 %	2017 50 %	Pourcentage des bénéficiaires des formations ayant adopté les pratiques enseignées	0 %	Pourcentage des bénéficiaires des formations ayant adopté les pratiques enseignées	70 %

Disponibilité de la base de données	2012 La base de données sur l'environnement et les changements climatiques non disponible	2017 La base de données sur l'environnement et les changements climatiques disponible et mise à jour	Une base de données désagrégée (par région et par sexe....) sur l'environnement et les changements climatiques disponible	100 %	Une base de données désagrégée (par région et par sexe....) sur l'environnement et les changements climatiques disponible	Déjà réalisée en mi-parcours et vérifiée au cours de l'évaluation finale
Disponibilité des cartes des zones à risque à l'échelle régionale (au lieu de l'échelle nationale)	2013 Carte des zones à risques non disponible	2017 Carte des zones à risques disponible	Une carte des zones à risques à l'échelle régionale élaborée et disponible	10 0%		- La cartographie des zones à risques existantes est réalisée pour l'Extrême-Nord seulement (soit une région sur 10) ; Evaluation finale
Pourcentage des comités de crise formés	2013 1	2017 75 %	Pourcentage des membres du comité de crise formés	37,5 %	04 comités de crise départementaux ont été formés par le REPECC au terme du programme	Un total de 9 comités de crise dont 7 départementaux et 2 régionaux ont été formés dans le Nord (Bénoué fait par l'UNICEF) et l'Extrême-Nord Dans le cadre du REPECC, seuls 04comités ont été formés
Pourcentage des bénéficiaires des formations maîtrisant les notions enseignées	2013 0 %	2017 80 %	Pourcentage des bénéficiaires des formations maîtrisant les notions enseignées	60 %	90 % des bénéficiaires des formations maîtrisant les notions enseignées	Ce pourcentage est estimé pour les bénéficiaires de la formation des 3 comités de crise et des autres comités de crise. Ces bénéficiaires peuvent mettre en pratiques les connaissances apprises , malgré l'absence des exercices de simulation.

INDICATEURS	BASE LINE (CPAP)	CIBLE (2017)	EVALUATION A MI PARCOURS	EVALUATION FINALE (2017)		
Produit 2 : Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption des bonnes pratiques agrosylvopastorales et de prévention et gestion de risques et catastrophes (Moyenne Taux de réalisation du produit 2= 50 %)						
Disponibilité d'un programme de communication	2013 Programme de communication non disponible	2017 Programme de communication disponible	Programme de communication disponible	100 %	Programme de communication disponible et plus de 54 microprogrammes élaborés en six (06) langues locales sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales et la gestion des risques de catastrophes liés aux changements climatiques produits pour le changement de comportement des populations cibles vis-à-vis de leur vulnérabilité	Les radios locales ont élaboré leurs propres programmes et microprogrammes
Pourcentage des populations ciblées par le programme de communication connaissant les bonnes pratiques	2013 0 %	2017 80 %	Pourcentage des populations ciblées par le programme de communication connaissant les bonnes pratiques	0 %	90 % des populations ciblées par le programme de communication connaissent les bonnes pratiques	Evaluation finale
INDICATEURS	BASE LINE (CPAP)	CIBLE (2017)	EVALUATION A MI PARCOURS	EVALUATION FINALE (2017)		
Produit 3 : Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation) (Moyenne Taux de réalisation du produit 3= 33 %)						
Outil de mobilisation de ressources disponible	2013 0	2017 1	Outil de mobilisation de ressources disponible	100 %	Deux (02) outils de mobilisation de ressources disponibles au terme du programme	Disponible depuis 2015
Nombre de structures locales ayant accès aux outils de mobilisation des ressources financières (Taux d'accroissement des ressources mobilisées)	2013 0 %	2017 30 %	Deux (02) structures locales ont accès aux outils de mobilisation des ressources financières	2/7 28,6 %	Deux (02) communes ont accès sur les sept (07)	réalisé auprès des communes de Pitoa et Lagdo
Nombre de volontaires mobilisés	2013 0	2017 200	Nombre de volontaires mobilisés	0 %	766 volontaires recensés dont 288 mobilisés contre 200 attendus à la fin du programme	23 structures de volontaires recensées contre 10 attendues

Les activités réalisées par le REPECC ont comblé les attentes fixées. Les administrations impliquées ont renforcé leurs capacités institutionnelles et opérationnelles tandis que populations bénéficiaires maîtrisent les outils élaborés et appliquent les connaissances et savoir-faire acquis.

De manière chiffrée, le niveau d'attente des produits du programme est présenté comme suit :

Produit 1 : Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales.

- une base de données désagrégée sur l'environnement et les changements climatiques ;
- des cartes des zones à risque des régions du Nord et de l'Extrême-Nord ;
- un document consolidé de tous les risques des zones cibles du REPECC ;
- les outils de mobilisation des ressources financières ;
- les 4 modules de formation dispensés aux producteurs sur la gestion des risques de catastrophes, les bonnes pratiques agrosylvopastorales, le volontariat et la mobilisation des ressources financières ;
- les 4 modules de formation à la manipulation de la Base de Données sur la Résilience Climatique ;
- Au moins 70 % des bénéficiaires des formations adoptent sur le terrain les pratiques enseignées ;
- Une base de données désagrégée (par région et par sexe....) sur l'environnement et les changements climatiques est disponible à la fin du programme ;
- La cartographie des zones à risques existantes est réalisée pour les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ;
- Quatre (04) comités de crise départementaux ont été formés par le REPECC au terme du programme ;
- Plus 90 % des bénéficiaires des formations maîtrisent les notions enseignées.

Produit 2 : Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion des catastrophes.

- Programme de communication disponible au terme du programme ;
- un document sur les connaissances les attitudes, les perceptions, les comportements et les pratiques des populations vis-à-vis de leur vulnérabilité liés aux effets du changement climatique;
- Plus de 54 microprogrammes élaborés en six langues locales sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales et la gestion des risques de catastrophes liés aux changements climatiques produits pour le changement de comportement des populations cibles vis-à-vis de leur vulnérabilité;
- Les fiches techniques agrosylvopastorales et leur stratégie de vulgarisation élaborées en vue de faciliter l'application des bonnes pratiques agrosylvopastorales et de ce fait contribuer à réduire la vulnérabilité des populations cibles aux effets du changement climatique ;
- Plus de 90 % des populations ciblées par le programme de communication connaissent les bonnes pratiques agrosylvopastorales, les techniques de prévention et de gestion des risques et des catastrophes, ainsi que la gestion de l'eau, des écosystèmes et des terres ;
- Un manuel de bonnes pratiques agrosylvopastorales élaboré.

Produit 3 : Les institutions nationales/locales et les populations aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation).

- stratégie nationale sur le volontariat ;
- une base de données nationale sur les volontaires ;
- les outils de communication développés (microprogrammes sur la gestion de risques de catastrophes et les bonnes pratiques agrosylvopastorales, etc.) dans le cadre du REPECC contribuent au changement de comportement des populations cibles vis à vis de leur vulnérabilité face aux effets des aléas climatiques ;
- Un (01) outil de mobilisation de ressources disponible au terme du programme ;
- Plus de 766 volontaires recensés dans 23 structures d'accueil dont 288 mobilisés contre 200 attendus à la fin du programme.

Par ailleurs, pour s'assurer que les institutions locales et les populations cibles sont aptes à utiliser les outils développés, des formations ont été amorcées à cet effet et ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- 14 gestionnaires des volontaires, 16 responsables des radios communautaires et nationales, 5 responsables des CEOCA et 140 responsables des organisations de producteurs ont été formés en techniques de conservation des sols, de bonnes pratiques de gestion de l'eau, en gestion des risques de catastrophes, en outils de mobilisation des ressources financières et volontariat ;
- 140 responsables des organisations de producteurs formés sur la fabrication du compost ;
- 78 responsables des organisations de producteurs, 07 responsables des CEOCA, 05 radios communautaires et 13 représentants des sectoriels ont été formés sur l'utilisation des cartes des zones à risque ;
- Les responsables des CEOCA, des radios communautaires, des représentants des ministères sectoriels, ainsi que les représentants de la société civile ont été formés sur l'élaboration des outils de montage de projets et de mobilisation des ressources naturelles ;
- Les gestionnaires et utilisateurs de la base de données sur la résilience climatique ont été formés à la manipulation à la base de données dans les communes de Lagdo et Pitoa.

Pour ce qui est de l'application des bonnes pratiques agrosylvopastorales par les organisations de producteurs, plusieurs actions ont été menées dans ce sens à savoir :

- La réalisation de cinq (05) compostières dans cinq communes cibles de Touloum, Moulvoudaye, Maga, Pitoa et Lagdo ;
- 140 responsables des organisations de producteurs formés sur la fabrication du compost. Ces derniers ont à leur tour formé d'autres personnes ;
- 92 organisations de producteurs ont été appuyés en matériels de production (semences améliorées, motopompes, pulvérisateurs, charrues, paire bœufs, cheval, ânes, corps butteurs), de transport (brouettes, pousses-pousses), de transformation (machine à extraction et grandes marmites) et de gestion durable des ressources naturelles (attelage complet,

motopompes, brouettes, kits pour l'assainissement, corps sarcleurs, corps butteur, charrues etc.) ;

- Renforcement de la diguette de Kanam à Touloum en vue de prévenir le risque d'inondation ;
- Le reboisement de 100 écoles à Moulvoudaye pour la lutte contre les vents violents ;
- L'octroi de 180 lampes torches aux comités de vigilance de Maga pour le refoulement des pachydermes;
- 09 radios locales ont été appuyées en matériel de communication (ordinateurs, casques, microphones, etc.) et matériel roulant (motos à essence, vélos).

Notons que les appuis en matériels de production, de transport et de transformation remis aux populations locales ainsi qu'aux radios communautaires sont plus importants et n'ont été totalement cités.

Au regard de ces résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du REPECC, on peut dire avec satisfaction que les produits et indicateurs élaborés et réalisés sont efficaces aussi bien dans leur contenu que dans concrétisation.

III.1.3. Efficience du Programme

L'efficience mesure la manière avec laquelle les ressources financières, matérielles et humaines du REPECC ont été utilisées ou transformées de façon économe pour atteindre les résultats actuels du programme. Il s'agit d'examiner si les ressources mises à disposition ont été utilisées correctement et rationnellement de façon optimale pour atteindre les trois produits souhaités. C'est-à-dire, de juger l'adéquation entre les résultats obtenus au terme du programme et les moyens matériels, financiers et humains mobilisés orientés au niveau de la maîtrise des coûts unitaires des actions en rapport avec les activités menées.

Le budget total pour le financement du CPAP est de 30,49 millions de dollars américains réparti entre le PNUD qui doit octroyer un montant de 9,59 millions de dollars, soit 31,45% sous fonds TRAC et le Gouvernement du Cameroun qui doit contribuer à hauteur de 10,45 millions de dollars, soit 34,30%. Les autres partenaires devraient contribuer à un même montant que le Cameroun.

Le programme REPECC a un budget de 5,1 millions de dollars dont le financement des activités a été fait par le PNUD et le Gouvernement du Cameroun. Il convient de relever que la mobilisation des ressources y afférentes a connu de nombreux retards accusés par les deux parties et que le volume des ressources allouées à la mise en œuvre des activités du REPECC était inférieur aux attentes et besoins à combler sur le terrain. En outre, une part importante des ressources du PNUD était destinée aux études et l'organisation des ateliers, tandis que le montant alloué à l'accompagnement en appuis de production, de transport et de transformation, octroyé par le Gouvernement, était réduit par rapport aux sept (07) communes bénéficiaires. D'autres contraintes liées aux déplacements de Yaoundé vers les régions du Nord et de l'Extrême-Nord des missions de suivis des activités du programme et la délocalisation des ateliers de formation des membres du comité de crises des départements du Logone-et-Chari et du Mayo-Danay à Maroua en raison de la situation sécuritaire, ont alourdi le processus de mise en œuvre du REPECC.

L'adéquation entre les résultats obtenus au terme du programme et les moyens matériels, financiers et humains mobilisés est jugée satisfaisante et même encourageante. Les résultats attendus à la fin du REPECC sont largement atteints et les coûts unitaires ont été maîtrisés voire minimisés en rapport avec les activités menées. Toutefois, le succès de la mise en œuvre des activités du REPECC provient des capacités techniques et managériales et de l'engagement des différents intervenants tant au niveau du PNUD que du Gouvernement à travers les ministères impliqués que sont le MINEPDED, le MINATD et les autres acteurs au niveau central, des services déconcentrés et des communes.

Les ressources totales requises pour toute la durée 2013-2017 du Programme REPECC ont été évaluées à 5 034 903 USD pour un budget non financé estimé à 3 060 345 USD.

Le niveau d'exécution du budget au cours de la période 2013-2017 est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Consommation du budget du REPPECC entre 2013 et 2017

Financement réellement mobilisé et consommé (FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	Montant total (FCFA)
PNUD/Fonds réguliers TRAC	160 000 000	160 000 000	286 000 000	255 371 930	161 196 100	1 022 568 030
Gouvernement/ MINEPDED/ Budget PTA	0	0	100 000 000	95 000 000	50 000 000	245 000 000
Budget MINATD	0	0	100 000 000	100 000 000	30 000 000	230 000 000

Les appuis en matériel de production, de transport et de transformation octroyés aux bénéficiaires des communes cibles par le REPECC se présentent comme suit :

Tableau 4: Matériel remis aux communes en 2016

N°	Nom de la commune	Nombre de GIC	Matériel reçu
01	Moulvoudaye	04	cheval de trait, charrue T 35, 50 kg de niébé 2 charrues, semences de niébé de 70 kg Semences améliorés de maïs 25kg, de sorgho 50kg et 1 charrue
02	Touloum	05	05 portes tout, 01 brouette, 04 charrues, 03 arrosoirs et 240 sacs vides
03	Maga	06	38 sacs semences améliorées de riz
04	Pitoa	04	02 pousses-pousses, 02 brouettes, 01 motopompe, des pulvérisateurs, des machettes et des gants
05	Bogo	04	02 machines à extraction d'huile d'arachide, 02 pousses- pousses, 02 brouettes, 01 charrue, 01 paire de bœufs, 01 porte-tout
06	Kaélé	03	02 charrues, 02 paires de bœufs, - 20 houes, 02 porte-tout, 01 brouette et 20 houes

Vingt-six (26) groupes d'initiatives communes (GIC) recensés dans les communes de Touloum, Moulvoudaye, Maga, Pitoa, Bogo et Kaélé ont bénéficié d'importants appuis en matériel pour

asseoir les bonnes pratiques agrosylvopastorales reçus dans le cadre de la mise en œuvre des activités du REPECC.

Tableau 5: Matériel remis aux communes en année 2017

N°	Nom de la commune	Nombre de GIC	Matériel reçus
01	Kousseri	08	10 arrosoirs, 15 brouettes, 15 pelles, 30 gants, 25 pioches, 30 bottes, 03 pulvérisateurs, 05 motos-pompes, 02 bacs à ordures
02	Darack	08	07 motos pompes, 05 pulvérisateurs, 06 brouettes, 15 pelles, 10 paires de Bottes, 10 machettes, 04 arrosoirs, 01 filet de pêche et 02 glacières
03	Maga	09	07 portes tout, 05 motos pompes, 11 pulvérisateurs, 15 bâches, 04 fûts métalliques, 05 filets, 02 glacières, 20 paires de bottes, 10 faucilles
04	Touloum	10	02 attelages complets, 03 paires de bœufs de trait, 07 portes tout, 01 motopompe, cheval de trait, 03 charrues, 01 âne, 10 arrosoirs, 10 pelles, 06 brouettes, 40 paires de gants, 20 paires de bottes, 02 vélo, corps sarcler, corps buteur
05	Moulvoudaye	10	03 portes tout, 01 brouette, 06 charrues, 08 paires de bœufs de trait, 03 pulvérisateurs
06	Lagdo	08	01 motopompe, 05 brouettes et 10 paires de bottes, 05 paires de bœufs, 05 charrues, 02 Portes tout, 21 paires de bottes, 10 râtaux, 10 pelles, 22 paires de gants, 05 arrosoirs, 05 pioches, 05 bacs poubelles
07	Pitoea	08	12 bœufs, 07 charrues, 01 charrette, 01 brouette, 01 porte-tout

Les communes de Kousseri, Darack, Maga, Touloum, Moulvoudaye, Lagdo et Pitoea ont reçu du matériel de production, de transport, de transformation, de reboisement au profit de soixante-un (61) GIC recensés dans ces collectivités territoriales.

Tableau 6: Liste de matériel remis aux radios locales en 2017

Matériel	Nombre d'articles
Jets d'encre	06
Dictaphones	12
Imprimantes	03
Motos	02
Téléphone (Samsung galaxy)	01
Lecteurs	03
Packs DVD	28
Packs CD	18
Desktops complet	03
Micros	07
Casques	07
TOTAL	90

Le matériel informatique et de communication du tableau 6 ci-dessus a été distribué par le REPECC aux radios locales en vue de mieux sensibiliser les populations aux effets du changement climatique et à l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention des risques et de gestion durable de l'environnement.

Tableau 7: Répartition du matériel aux radios locales bénéficiaires

Nombres	Nom de la radio	Matériel disponible et octroyé	Besoins des radios
3	Tchatibali	01 casque, 01 dictaphone, 01 micro, 03 packs DVD et 02 packs CD	01 dictaphone, 01 micro et carburant pour le groupe
4	Bon berger	01 desktop, 01 imprimante, 02 jets d'encre, 02 micro, 01 dictaphone, 03 packs DVD et 02 packs CD	01 ordinateur Desktop complet pour la radio et 04 micros de radio
5	Maga	01casque, 01 micro, 02 dictaphones, 01 desktop, 01 imprimante, 02jets d'encre, 03 packs DVD et 02 packs CD	02 micros de radios, 02 zooms et 01 ordinateur complet
6	CRTV Maroua	01 casque, 02 dictaphones, 02 packs CD, 01 moto et 03 packs DVD	02 dictaphones et 01 moto pour les déplacements sur le terrain
7	Danay FM	01 dictaphone, 01téléphone, 03 packs DVD, 02 packs CD et 01 casque	01 dictaphone, 01 téléphone androïde pour la gestion des sms des auditeurs
9	Kousseri	01 moto, 01 micro, 01 casque, 03 packs DVD et 02 packs CD	01 moto et 02 micros

Neuf (09) radios locales ont bénéficié du matériel de communication octroyé par le REPECC, en vue de mieux diffuser en langues locales les micros-programmes élaborés dans l'adoption des bonnes pratiques et toucher toutes cibles de la populations pour le changement des comportements.

III.1.4. Durabilité du Programme

La durabilité mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives du REPECC perdurent après que le programme ait touché à sa fin. Il s'agira de cerner le niveau d'appropriation par les institutions nationales et les populations bénéficiaires des aspects liés au développement des capacités, à l'approche d'intervention, au développement des partenariats afin garantir les résultats du développement dans le futur.

Les outils développés par le REPECC ont été maîtrisés et utilisés par les populations bénéficiaires. Les institutions de réalisation se sont appropriées les techniques d'élaboration et d'implémentation de ces outils et ont renforcé leurs capacités pour mieux conduire les prochaines phases du programme.

Les outils de communication produits ont permis d'élaborer des programmes et des micros-programmes diffusés au quotidien par les radios locales pour le changement de comportement des populations vulnérables aux effets du changement climatique des communes cibles du REPECC.

Pour rendre les institutions locales et les populations cibles aptes à utiliser les outils développés, dix (10) sessions de formation ont été effectuées sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales portant notamment sur la gestion et traitement de l'eau, la gestion des terres, la lutte contre les vents violents, les feux de brousse, l'érosion des sols, les inondations, ainsi que la prévention et la gestion des risques liés aux effets du changement climatique pour les communes de Lagdo, Pitoa, Darack, Kousseri, Maga, Kaélé, Moulvoudaye et Touloum.

En plus, six (06) sessions de formation ont été organisées dont trois (03) sessions sur l'utilisation des cartes des zones à risque, deux (02) sessions pour la manipulation de la base de données et une (01) session de formation en outils de montage de projets et de mobilisation des ressources financières pour des bénéficiaires du REPECC.

92 organisations de producteurs et neuf (09) radios locales ont bénéficié d'un accompagnement et des appuis matériels dans la mise en œuvre des bonnes pratiques agrosylvopastorales, la prévention et la gestion des risques et des catastrophes liés aux effets du changement climatique. Ces dons du REPECC ont permis aux bénéficiaires de mieux gérer les ressources naturelles, d'améliorer leur productivité et leur condition de vie afin de renforcer leur résilience aux effets du changement climatique.

L'équipement distribué composé de matériel de production agricole, halieutique, apiculture de conservation, de séchage des aliments, de labour, de transport et de gestion durable des ressources naturelles (attelage complet, bâches, filets de pêche, glacières, ruches, futs métalliques, pulvérisateurs motopompes, charrettes, arrosoirs, pioches, machettes, brouettes, portes tous, brouettes, kits matériel d'assainissement, kits matériel de reboisement, corps sarcleurs, corps butteur, charrues, paires de bœufs, ânes, etc.), permettra sans doute d'améliorer le rendement agropastoral, de diversifier les cultures, d'utiliser les techniques efficaces de gestion durable des eaux, de fabriquer un engrais naturel à base du compost, d'induire un changement susceptible de d'impulser le développement.

Les kits d'assainissement, de reboisement et production des ressources halieutiques ont permis à certaines associations et coopératives de mener des activités de protection et de préservation des ressources naturelles et de l'environnement. De même, les appuis octroyés aux neuf (09) radios locales en matériel de communication leur permettent d'amener les populations à changer de comportement vis-à-vis de leur vulnérabilité, d'adopter les bonnes pratiques agrosylvopastorales, d'utiliser les techniques de prévention et de gestion des risques de catastrophes liés aux effets du changement climatique dans leur vie quotidienne.

Selon le rapport d'évaluation de l'impact des microprogrammes sur les bénéficiaires, il ressort que 90 % des radios diffusent les microprogrammes produits dans plus de quinze (15) langues locales et en produisent d'autres à travers les connaissances reçues du REPECC (Source : rapports d'évaluation de l'impact des microprogrammes 2015 et 2016 sur les bénéficiaires). Les connaissances acquises par les responsables des CEOCA dans le montage des projets, ont permis d'élaborer des projets innovants au sein des organisations de producteurs et de monter les projets pilotes REDD+ dans les communes de Lagdo et Pitoa avec le PNDP et des projets pilotes de résilience avec la SNV et la GIZ. Dans le même sens, certains membres des organisations de producteurs rencontrés au cours de la collecte des données de la mission d'évaluation finale, avouent former d'autres membres des associations ou des villages voisins sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales et notamment la fabrication du compost et les techniques de lutte contre l'érosion et les inondations.

De manière globale, les signes d'appropriation sont visibles au terme de la mise en œuvre du REPECC au niveau de l'administration centrale et à l'échelle communale. Toutefois, cette appropriation devrait se renforcer et s'étendre sur l'ensemble des communes pilotes pour une durabilité globale.

III.1.5. Aspects genres et autres dimensions transversales du programme

Les dimensions relatives au genre, handicap et participation prescrites par le CPAP, ont été effectivement prises en compte lors la formulation et l'exécution des activités au niveau central et sur le terrain. Les personnes exclues ou marginalisées ont été fortement impliquées dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités programmés. Les travaux se sont déroulés dans l'ensemble du processus dans une approche participative et inclusive. La participation des femmes était très encouragée et leurs besoins ont été largement pris en compte dans les sessions de formations et l'octroi des matériels de production, de transport et de transformation.

Les personnes rencontrées au cours de la mission d'évaluation finale et notamment les hommes, témoignent que les femmes ont un rôle majeur dans la contribution aux revenus des familles et à l'éducation des enfants. Ils confirment que l'engagement des femmes dans le cadre du REPECC était surprenant dans la mesure où celles-ci se sont imposées et occupées une place de choix dans l'exécution des activités du programme. A titre d'illustration, sur plus de cent (100) organisations de producteurs rencontrées, plus 80 % avaient au moins une femme, plus 60 % étaient composées d'au moins 50 % de femmes et environ 12 % étaient composées uniquement de femmes. Pour ce qui est des cinq (05) communes visitées, deux (02) responsables de CEOCA sur les cinq (05) rencontrés étaient des femmes.

En ce qui concerne le niveau central de coordination du programme (directeurs nationaux, points focaux et équipe d'assistance technique) les femmes représentent 40% de l'effectif total (MINEPDED, MINATD, MINJEC et PNUD). L'élaboration du programme de communication sur les changements de comportement a particulièrement visé les enfants, les femmes et les groupes vulnérables dans stratégie de communication.

Des efforts appréciables sont déjà consentis, mais devraient davantage se poursuivre pour atteindre les 50 % souhaités par la communauté internationale.

III.1.6. Impact du Programme

Les activités réalisées par le REPECC à travers les formations, l'élaboration des outils et l'appui en matériels divers, ont entraîné un impact significatif au niveau des administrations et dans les communes cibles. Cet impact peut être mieux appréhendé dans les indicateurs et résultats ci-après, collectés auprès du MINEPDED et sur le terrain au terme du programme :

- 25 structures ont accès aux outils de mobilisation des ressources financières contre 10 attendues à la fin du programme ;
- Plus de 90% des populations maîtrisent les bonnes pratiques agrosylvopastorales contre 80% attendus au terme du programme, et presque la quasi-totalité applique au quotidien ces connaissances apprises ;
- 23 structures accueillent les volontaires contre 10 attendues en 2017 ;
- Plus 288 volontaires ont été formés et mobilisés contre 200 volontaires ciblés ;
- Plus de 70% de femmes et 60 % d'hommes appliquent les bonnes pratiques de fertilisation des sols, de gestion de l'eau, de reboisement, des techniques de labour, les semences améliorées etc...

- 100% des membres des comités de crise des Départements des zones d'interventions aptes à mettre en pratique les notions apprises sur la gestion des situations d'urgence ;
- Plus de 200 responsables des départements d'intervention formés aux gestes de premiers secours ;
- Réduction sensible des difficultés de production et de transport des récoltes ;
- Augmentation de la production agricole due à l'utilisation du compost ;
- Diversification des cultures en raison de la maîtrise de plusieurs techniques et pratiques appropriées ;
- Accroissement de capacité de stockage ;
- Vulgarisation de la production du compost dans les associations et les familles ;
- Augmentation des surfaces cultivables due à une hausse des rendements et une bonne productivité agricole ;
- Réduction de la manœuvre lors du transport du compost ;
- Augmentation des superficies de reboisement ;
- Plus de 80% des institutions locales et populations cibles apprécient et utilisent les outils développés dans le cadre du REPECC ;
- Plus de 90% des radios locales formées ont capitalisé les connaissances acquises sur la production des programmes et microprogrammes de sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales et la gestion des risques de catastrophes liés effets du changement climatique. Ces émissions radios diffusées en langues locales couvrent des populations situées à un rayon de plus de 50 km.

L'impact des activités du REPECC est visible auprès des populations bénéficiaires et des communes cibles.

III.2. Analyse des indicateurs de produits et d'effet du REPECC

L'analyse des onze (11) indicateurs de produits et des trois (03) indicateurs d'effet du REPECC, se fera sur la base d'une méthodologie qui a été définie et validée par l'équipe de programme.

III.2.1. Echantillonnage des indicateurs de produits et des indicateurs d'effet du REPECC

L'échantillon qui nous a permis de calculer les (11) onze indicateurs des (03) trois produits, ainsi que les trois (03) indicateurs d'effet du REPECC, était composé : des Préfets, des Sous-préfets, des responsables des services centraux (MINATD, MINEPDED, MINJEC, MINEPAT, PNUD) et déconcentrés (MINEPDED, MINATD, MINADER, MINEPIA, Agences du MINJEC), des Maires, des CEOCA et des radios locales, des représentants des Organisations de producteurs et des chefs de communautés.

La définition de cet échantillon a tenu compte des critères de représentativité et d'exhaustivité. Pour ce faire, nous avons consulté sur le terrain les quatre (04) Préfets/représentants des Départements du Mayo Kany, du Mayo Danay, du Logone et Chari et du Diamaré où les Plan d'organisation de secours en cas de catastrophes ont été élaborés. De même, les cinq (05) Sous-Préfets/représentants des Communes de Maga, de Touloum, de Moulvoudaye, Pitoa et Lagdo ont été rencontrés.

Soulignons que la typologie des groupes de personnes ayant pris part aux différentes activités du MINATD, du MINEPDED et du MINJEC varie dans la composition et la structuration. Certaines personnes ont pu prendre part à plusieurs activités et d'autres ont par contre assisté qu'à une ou deux activités seulement. Ceci rend difficile la définition d'un échantillon unique permettant d'atteindre le résultat recherché, mais au contraire la formation des échantillons composites. Ainsi, les échantillons qui nous permettent de mesurer les indicateurs de produits diffèrent avec ceux utilisés pour mesurer les indicateurs d'effet du REPECC.

En outre, des cibles ont été également agrégées notamment en ce qui concerne les Organisations de producteurs dont un seul représentant était formé par association. Le REPECC formait vingt (20) Organisations de producteurs par Communes, ces derniers reformaient à leur tour l'ensemble des membres de leurs associations. De même, pour ce qui est des radios locales, les microprogrammes élaborés et diffusés en langues locales, ont permis de sensibiliser les populations des zones de couverture de leurs émissions sur l'adoption des bonnes pratiques agrosylvopastorales et de prévention et gestion de risques et catastrophes. Ainsi, l'échantillon que nous allons présenter sera agrégé au niveau des organisations des producteurs et des représentants des radios locales que nous avons pu rencontrer, bien que leurs activités ont eu des effets de boule de neige.

Tableau 8: Personnes enquêtées au cours de l'évaluation de terrain

Service/Structure	Nombre de personnes rencontrées		Indications
	Hommes	Femmes	
MINATD	00	02	DNP et Points focaux des services centraux
MINEPDED	01	01	
MINJEC	00	01	
MINEPAT	01	01	
PNUD	03	01	Responsables REPECC PNUD
Préfets/représentants	04	00	Départements bénéficiaires du Plan ORSEC
Sous-Préfets/représentants	05	00	Les bénéficiaires des Communes de Maga, Touloun, Moulvoudaye, Pitoa et Lagdo.
Maires	05	00	
CEOCA	03	02	
Chefs de Communauté	07	00	
OP	50	42	
Radio locales	04	00	
TOTAL	83	50	

Précisons que l'effectif total des membres des Organisations de producteurs dont nous avons pu rencontrer leurs représentants, est estimé suivant les rapports du MINEPDED et des réponses données par ces derniers à plus 2 659 membres recensés. Ce chiffre est plus élevé lorsqu'on dénombre tous les membres de l'ensemble des GIC et associations bénéficiaires des activités du REPECC.

III.2.1.1. Analyse des onze (11) indicateurs des trois (03) produits du REPECC

L'analyse des données collectées auprès des différents bénéficiaires du programme, des partenaires de réalisation et divers sources documentaires, a porté sur une méthode

essentiellement descriptive. Les données collectées dans cette évaluation ainsi que les résultats recherchés ne pouvant pas faire l'objet des analyses bivariées ou multivariées.

Produit 1 : Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales.

Le produit 1 sera évalué à partir du niveau d'atteinte de ses six(06) indicateurs ci-après :

Indicateur 1 : Sur les 03 modules de gestion durable des écosystèmes qui devaient être dispensés aux producteurs de la zone sahélienne sur les pratiques favorables à la gestion des écosystèmes, le REPECC en a réalisé quatre (04) modules à la fin du programme. Pour avoir ce chiffre, nous l'avons vérifié au niveau du MINEPDED et des bénéficiaires enquêtés notamment les Maires, les représentants des CEOCA, des OP et des radios locales. Ces derniers nous ont présenté les rapports des activités et les documents des sessions de formation.

Toutefois, il convient de souligner que par manque de ressources financières, le REPECC avait sélectionné seulement vingt (20) Organisations de producteurs par Commune et un ou deux représentants par OP avaient pris part aux différentes sessions de formation. Cette approche a permis de ne pas former de nombreuses autres OP qui avaient besoin de cette formation. En outre, les bénéficiaires demandent encore d'autres formations visant à mieux renforcer leurs acquis. Les sessions de formation constituaient les phases les plus importantes des activités réalisées par le REPECC dans la mesure où les populations bénéficiaient directement de la transmission des savoirs et des savoir-faire, nécessaires leur adaptation aux effets du changement climatique.

Indicateurs 2 : Pour déterminer le pourcentage des bénéficiaires des formations ayant adopté les pratiques enseignées, nous avons questionné les bénéficiaires rencontrés notamment les Maires, les CEOCA et les représentants des OP sur ce qui a été réalisé sur le terrain. Toutes ces personnes ont avoué pratiquer les expériences apprises et que les résultats obtenus sont très encourageants. Notons que les représentants des OP répondaient pour l'ensemble des membres de leurs associations. En faisant une estimation sur les chiffres obtenus, nous constatons que plus de sept (07) personnes sur dix (10) adoptent les pratiques enseignées contre 5 personnes sur dix (10) attendues à la fin du programme. Les résultats des rapports d'évaluation des activités du REPECC réalisés par le MINEPDED l'attestent bel et bien.

Précisons que ce pourcentage de 70 % est une moyenne établit pour l'ensemble pratiques enseignées et portant sur la lutte contre l'érosion, les vents violents, les inondations, la préservation et gestions des ressources en eau et en terres. La fabrication du compost et les résultats probants obtenus, constituent le facteur clé de la réussite du programme. Son utilisation par les bénéficiaires est estimée à plus 90 %.

Néanmoins, les populations font face dans certaines Communes aux difficultés de mobilisation des intrants du compost, ainsi que de l'absence du matériel de transport de cet engrais organique vers les champs. L'octroi du matériel aux populations pourra mieux renforcer l'appropriation de ce produit capital pour leurs activités agricoles.

Le tableau 9 ci-après montre quelques résultats obtenus lors de l'utilisation du compost par les Organisations de producteurs des Communes de Pitoa et Lagdo au cours l'année 2016 (données de terrain confrontées celles des rapports d'évaluation du MINEPDED, 2015-2017) :

Tableau 9: Activités des organisations des producteurs dans la commune de Pitoa

N°	STRUCTURES	EFFECTIF		ACTIVITES PRINCIPALES	NATURE D'APPUIS RECUS	RESULTATS EN 2016	CHANGEMENTS OBSERVES
		M	F				
01	GIC Djini-Boui de Pitoa	01	14	Culture de : Maïs, Sorgho sp, Riz et Oignons	01 Porte-tout ; 01 Brouette ; 01 Pulvérisateur ; 01 Arrosoir ; 05 Machettes ; 15 paires de gants.	7,5 ha de maïs ; 7,5 ha de Sorgho sp ; 3 ,75 ha riz ; 0,5 ha de champs communautaire.	Accroissement du rendement ; Facilité dans le travail ;
02	GIC KARE WABA DE	04	03	Culture de maïs, sorgho, Arachide, Production du fumier organique	01 porte-tout ; 01 brouette ; 01 pulvérisateur ; 01 Arrosoir ; 05 Machettes ; 10 paires de gants	7ha de maïs traité au fumier organique qui a produit 30/ha ; 02 ha de Sorgho qui ont donné 08sacs/ha	Accroissement du rendement ;
03	GIC TINNARE DE GADAMAYO	01	11	Culture du maïs ; Production du fumier organique.	01 porte-tout ; 01 brouette ; 01 pulvérisateur ; 01 Arrosoir ; 05 Machettes ; 12 paires de gants	0,5 ha de maïs (18 sacs)	Accroissement du rendement 18 sacs en 2016 contre 12 sacs en 2015
04	UION DES GIC DES PRODUCTEURS ET PROPRIETAIRES DES PARCELLES DE MOUSKOUARI	13	04	Culture du Sorgho sp	01 motopompe et accessoires complets ; 01 porte-tout.	0,25 ha d'oignons qui ont produits 32 sacs ; 0,5 ha d'arachide ; 0 , 25 ha de Pastèques vendues à 294000Fcf	Accroissement du rendement ;
05	GIC FEPROVIC DE OURO-BOCKI	01	12	Culture Maïs, Sorgho sp, Arachide ; Coton	Technique (Formation)	0,5 ha d'arachide ; 01 ha de Maïs ; 1,5 ha de mil rouge ; 0,5 ha de Coton	Accroissement du rendement et des surfaces cultivées
06	GIC TAIRA DE PITOA (666286695)	0	16	Culture du Maïs, Riz et Sorgho s-s	Formation	04 ha de riz =15 sacs; 3,75 ha Sorgho= 40 sacs 01 ha maïs, échec (0 sacs) du fait des inondations	Accroissement du rendement ;
07	GIC CUVIBA DE BADJOUMA CENTRE	06	06	Culture du maïs, Sorgho sp et Arachide	Formation	01 ha de maïs=25 sacs ; 0,5 ha de Sorgho = 06 sacs ; 02 ha d'arachide=12 sacs/ha	Accroissement du rendement ;
08	GIC KAWTAL NARRAL de WAFANGO	04	16	Culture de Maïs, arachide et sorgho sp	Formation	01 ha de maïs = 03 sacs; 01 ha d'arachide = 22 sacs en coques; 0,25 ha de Sorgho =04 sacs.	Accroissement du rendement ;
09	GIC REOBE REMOBE DE BE	0	09	Culture de Maïs et de Muskouri ou Sorgho SS	Rien	0,5 ha de maïs = 12 sacs ; 0,75 ha de sorgho ss=22 sacs	Rien
10	GICGOUMDJI DE DOLA	03	06	Culture de Maïs et d'arachide	Formation	0,75 ha de maïs=23 sacs ; 0,5 ha d'arachide= 15 sacs en coque	Accroissement du rendement ;

N°	STRUCTURES	EFFECTIF		ACTIVITES PRINCIPALES	NATURE D'APPUIS RECUS	RESULTATS EN 2016	CHANGEMENTS OBSERVES
		M	F				
11	GIC HOSSERE PAMA DE DOLLA	05	03	Culture de Maïs , Niébé et d'arachide	Formation	1,5 ha de maïs 40 sacs ; 0,75 ha d'arachide = 06 sacs décortiqués ; 0,25 de Niébé=1,5 sacs	Accroissement du rendement et des surfaces cultivées
12	GIC TOUPOURIRE	08	04	Culture de maïs	Formation	1 ha de maïs= 20 sacs	
13	GIC MBEMBAL DE BOULGOU	04	08	Culture et stockage maïs, arachide, sorgho et autres			
14	GIC ESPOIR DE BAME	06	06	Culture du riz	01 Porte tout ; 01 corps butteur ; Un corps sarcleurs ;	01 ha de riz en champs communautaire; 03 ha de maïs ; 03 ha d'arachide	Augmentation des superficies culturales et du rendement ;
15	GIC BODGA DE TONGO	07	55	Extraction d'huile de Karité	02 marmites ; 01 porte tout ; 01 brouette ;	3000l	Accroissement de la production (3000l en 2016 contre 2000 en 2015, même avant.
16	GIC AMAFOL	08	05	Culture du maïs et oignon	01 charrue ; 01 porte tout	24 ha de maïs =575 sacs; 03 ha d'oignons	04 ha de maïs de plus et 01 ha d'oignon de plus
17	GIC KAPERKE de LAGDO	0	06	Stockage et revente des céréales	01 porte tout ; Moulinex.	24 sacs d'arachide stockés, 120 sacs de maïs ; 180 sacs de sorgho stockés	Accroissement de capacité de stockage
18	GIC AVENIR	10	01	Promotion et production du fumier organique	Formation	Production de 10 sacs de maïs pour 0,25 ha	0,25 ha en 2016 pour 10 sacs de maïs contre 07 sacs les années antérieures
19	GIC KAOUTAL HIDE	12	08	Culture du riz et oignons	Nouveau	0 ,25 ha de riz=18 sacs ;	Augmentation de la production
20	GIC KAOUTAL TONGO	07	14	Culture du maïs Tontine/Epargne	Nouveau	10 ha de maïs=100 sacs ; Fonds en caisse 150000Fcf	Augmentation de la production
21	GIC DJINTOU DE BADANKALI	07	03	Culture de maïs	Formation	21 ha de maïs=334 sacs ; 06 ha de Soja=77 sacs ; 09 ha d'arachide=104 sacs Fabrication du compost (2 fosses pour 0,5 ha de maïs= 24 sacs)	0,5 ha = 24 sacs de maïs contre 16 sacs sans compost) Augmentation des surfaces cultivées
22	GIC TAIKOW	0	10	Culture de maïs et riz	Formation	04 ha de maïs=84 sacs ;	Augmentation de la production
23	GIC SCOOP6KAOUVOUM	09	06	Culture du maïs, riz, arachide ;Sorgho et Elevage des petits ruminants comme chèvres		06 ha de maïs=40 sacs ; 02 ha de Sorgho= 10 sacs; 0,5 ha de riz= 20 sacs ; 02 ha d'arachides=10 sacs 06 chèvres dont 04 femelles et 02 males	Augmentation de la production et des surfaces cultivées

N°	STRUCTURES	EFFECTIF		ACTIVITES PRINCIPALES	NATURE D'APPUIS RECUS	RESULTATS EN 2016	CHANGEMENTS OBSERVES
		M	F				
24	UNION PROFESSIONNELLE DES PRODUCTEURS DU MAÏS DE LAGDO (59 GIC POUR 718 MEMBRES) dans 06 zones de production (Lagdo, Bamé, Gouna, Mayo Bocki, Tongo et Singalé	406	312	Culture de maïs	Formation	630 ha de maïs= 12600 sacs ; 120 ha de riz pluvial = 1400 sacs ; Appui les membres en fourniture d'intrants ; appui en formation et commercialisation des récoltes	Augmentation de la production et des surfaces cultivées
25	ASSOCIATION DES JEUNES VOLONTAIRES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT			Hygiène et salubrité ; reboisement	Formation		
26	GIC AJRL DE LAGDO	18	08	Culture de riz	Formation	Amélioration du rendement 0,5ha de riz=42 sacs	0,25ha en 2015 pour 15 sacs au lieu de 21sacs sacs et 2016 0,5=42sacs

L'analyse de l'accroissement des surfaces culturales et des rendements des populations bénéficiaires des formations et des appuis en matériel de production, de transport et de transformation octroyés par le REPECC, montre une augmentation générale des espaces cultivés et des récoltes obtenus.

En observant, les résultats obtenus par les vingt-six (26) GIC ou associations retenus dans cette étude, on constate un gap énorme au niveau des rendements entre les organisations de producteurs qui ont utilisé le compost et celles qui n'ont pas utilisé cet engrais organique.

A titre d'exemple, 100 % des GIC ou associations ayant utilisé le compost ont vu leur rendement augmenté sur les mêmes surfaces et ce rendement est en corrélation avec l'augmentation des superficies cultivées. Les chiffres obtenus sont assez significatifs en ce qui concerne l'accroissement des rendements : 18 sacs obtenus par le GIC TINNARE DE GADAMAYO en 2016 contre 12 sacs en 2015 sur une même superficie de 0,5 hectare ; 0,25 hectares ont produit 10 sacs de maïs en 2016 contre 07 sacs les années antérieures pour le GIC AVENIR ; 0,5 ha de maïs ont produit 24 sacs contre 16 sacs sans compost pour GIC DJINTOU DE BADANKALI ; 0,25 hectare de riz ont produit 15 sacs en 2015 contre 05 hectare qui ont produit 42 sacs grâce au compost en 2016 pour le GIC AJRL DE LAGDO.

L'augmentation des surfaces cultivées devrait normalement être appréhendée à partir des images satellitaires ou des photographies aériennes prises chaque année entre 2014 et 2017 pendant les cultures. L'analyse de ces données au moyen de la télédétection devrait conduire à une analyse spatiale de la dynamique d'évolution des superficies cultivées en fonction des années. De même, ces données devraient être couplées avec celles de terrain pour avoir des résultats exacts. A ce

titre, les données sur la production devraient être confrontées avec celles des surfaces pour trouver le rendement des cultures par unité de surface ou en fonction des superficies.

Par manque de temps matériel et de données de télédétection, l'approche utilisée basée sur les interviews, les entretiens individuels ou collectifs, ainsi que les discussions de groupe peut nous permettre d'avoir des résultats qui tendent vers la réalité. Une bonne collecte des données pendant toute la durée du programme, nous aurait permis de pouvoir faire des corrélations entre la production ou le rendement et les superficies cultivées. Et aussi, de faire une analyse multivariée des facteurs explicatifs de l'augmentation substantielle de la production notamment en mettant en exergue, les formations et les appuis du REPECC.

Le tableau 10 ci-après illustre quelques résultats obtenus par les Organisations de producteurs des Communes de Maga au cours l'année 2016 après les formations reçues sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales dans le cadre la mise en œuvre des activités du REPECC (données de la mission d'évaluation finale et des rapports d'évaluation du MINEPDED, 2015-2017) :

Tableau 10: Activités des organisations des producteurs dans la commune de Maga

N°	STRUCTURES	EFFECTIF		ACTIVITES PRINCIPALES	NATURE D'APPUIS RECUS	RESULTATS EN 2016	CHANGEMENTS OBSERVES
		M	F				
01	GIC TAMMA	04	03	Culture du riz et transformation (décorticage) 3 hectares cultivés	Formation sur les BPASP et la gestion des risques ; La fabrication compost	Récolte de 78 à 88 sacs de 100kg de riz / hectares	//
02	GIC ABAKAÏ DE MAGA	06	04	Apiculture : 48 ruches en activité Culture du riz Elevage	Formation sur les BPASP et la gestion des risques ; La fabrication compost	Production de 300 à 400l de miel par an à ce jour	Avait 100 ruches avant les inondations de 2012 pour une production de 1000l /an
03	GIC MOULKOUM	08	02	Culture du riz et du sorgho 5 hectares de riz cultivés/an	Formation sur les BPASP et la gestion des risques ; La fabrication compost	Récolte de 80 à 100 sacs de 100kg de riz / hectare	Ce GIC a expérimenté la fabrication du compost mais a abandonné du fait de la pénibilité
04	GIC AVENIR ENFANTS DEMUNIS	08	05	Culture du riz Elevage Bovin Foresterie (expérimente le moringa) ¼ d'hect de riz cultivés	Formation REPECC	Récolte de 40sacs de 100kg de riz / ¼ d'hec A débuté avec 3 têtes de bœufs et possède 6 à ce jour	//
05	GIC ASSOCIATION DES JEUNES VOLONTAIRES DE MADOUGO	06	0	Culture du riz D'oignons et pêche C3 hectares de riz cultivés	Formation REPECC	Production de 80sacs de 100Kg de riz /hect	//

N°	STRUCTURES	EFFECTIF		ACTIVITES PRINCIPALES	NATURE D'APPUIS RECUS	RESULTATS EN 2016	CHANGEMENTS OBSERVES
		M	F				
06	GIC ODRI	02	03	Culture maraichère (gombo, oignons, tomates, aubergine) Pisciculture (Carpe silure, kanga machoiron) 03 étangs de 200m2	Formation REPECC	188 sacs d'oignons de 100kg pour 2,5hec cultivé ; Env 250 cartons de 25 kg de gombo attendu pour 1hect ; 108 cartons de tomates de 25 kg/demi hect cultivé ; 86cartons d'aubergines 25kg pour 1/8 d'hect ; 37000 carpes, Production de 29000 alevins de Kanga et 1700 alevins silures	//
07	GIC BARKA	12	08	Culture d'oignons, gombo et niébé	Formation sur les BPASP et la gestion des risques ; La fabrication compost	Récolte 05 sacs de 100kg d'oignon pour ¼ d'hect cultivé ; 10 sacs de 100kg de niébé pour 1 hectare cultivée	//
08	GIC DJEMEN	07	05	Culture maraichère (gombo, Oignons, ail, tomates) Pisciculture (espèces locales)	Formation sur les REPECC	Récolte de 12 sacs de 100 kg de gombo pour 1 hect cultivé ; 14 sacs de 100kg pour 1 hect ;	Le GIC a expérimenté le compost et trouve qu'il améliore le rendement des cultures maraichères Ayant répandu le compost sur le champ de riz inondé, le rendement n'a pas été amélioré 79 sacs/hect contre 80 à 90 /hect avec engrais
09	GIC AZAFOUNG DE SOKOLAYE	05	02	Culture maraichère (gombo, tomate, oignons, ail, toléré) Culture du riz 1/4 hect de champ de riz cultivé 1 hect d'oignons	7 sacs de 80kg de semences améliorées de riz Formation sur REPECC	Récolte de 40 sacs de 100kg de riz pour ¼ d'hect cultivé ; 132 sacs de 100kg d'oignons pour 1 hect Récolte de 7 cartons de 25kg de gombo par semaine et pendant 4 mois. 10 sacs de 100kg d'ail pour 1/8 d'hect cultivé Vente de foléré pour un montant de 135000	//
10	GIC ALAOSOUKOU	07	05	Culture du riz 1,2 hectares cultivés	08 sacs de semences améliorées de riz Formation REPECC	Récolte de 108 sacs de 100kg soit 90 sacs / hectares	Très bon rendement
11	GIC DERTINI ALAO	06	06	Culture du riz et des oignons 4, 5 hect de riz cultivés 1hect d'oignons	05 sacs de Semences améliorées de riz Formation REPECC	Récolte de 80 sacs de 100kg de riz/hect ; 35 sacs de 100kg d'oignons pour 1/4d' hect	

Le tableau 10 illustrant les résultats obtenus par les Organisations de producteurs de la Commune de Maga au cours de l'année 2016 dans le cadre de la mise en pratique des connaissances apprises du REPECC, montre des chiffres très encourageants selon les témoignages des populations. Les récoltes et les surfaces cultivées ont augmenté grâce à l'utilisation du compost. Cet engrais organique est utilisé des cultures maraîchères, des oignons, des tomates, des gombos, les aubergines la production et d'autres produits. La pisciculture a connu une nette progression avec la création des étangs piscicoles de carpes, silures, machoirons et kangas. Le GIC ODRI a réalisé 03 étangs de 200 m² chacun et a produit 37 000 carpes et 29 000 alevins de kangas et 1700 alevins de silures. Aussi, la production du miel est passée de 250 à 350 l par an dans le GIC ABAKAÏ DE MAGA.

Les résultats obtenus dans la mise en pratique des formations dispensées par le REPECC et des appuis octroyés aux treize (13) GIC et associations de Maga sont visibles et encourageants. Ces données auraient été plus édifiantes en les comparant avec des données de base pour mieux appréhender le gap, mais malheureusement nous n'avons pas pu avoir accès à ces données de référence en vue de faire une analyse évolutive ou comparative de la production.

Indicateurs 3 : Une base de données sur l'environnement et le changement climatique a été élaboré au terme du programme. Il convient de préciser que la base de données élaboré par le REPECC a été intégrée dans un Système d'Information Géographique (SIG), logé dans le site du MINEPDED et accessible en ligne par l'ensemble des utilisateurs et des visiteurs. Ce SIG contient l'ensemble des données produites dans le cadre de la mise en œuvre du REPECC. Le SIG mis sur pied contient toutes les données du programme REPECC pouvant être consultées en ligne par le public. On y retrouve les cartes des zones à risques, le rapport sur les données environnementales et climatiques, les rapports des activités de formations, des données et des informations sur l'environnement, la biodiversité, la faune et la flore, ainsi que les outils élaborés et les techniques de lutte contre l'érosion et les vents violents, la prévention et de gestion des risques et les bonnes pratiques agrosylvopastorales. Deux (02) sessions ont été faites au profit des bénéficiaires pour la manipulation de cette base de données.

Cet outil SIG, bien que ne pouvant pas être accessible par l'ensemble des bénéficiaires du programme, se présente néanmoins comme un moyen efficace de sauvegarde et de vulgarisation des acquis du REPECC.

Indicateurs 4 : La carte des zones à risque n'a pas été élaborée à l'échelle nationale dans le cadre de la mise en œuvre des activités du REPECC en raison des contraintes financières et matérielles. Cependant, le REPECC a élaboré les cartes des zones à risques des régions du Nord et de l'Extrême-Nord et les cartes des zones à risques des Communes de Maga, Touloum, Moulvoudaye, Pitoa, Lagdo, Kousseri et Darak. Ces différentes cartes ont été imprimées et distribuées aux populations. Trois (03) sessions de formations sur l'utilisation de ces outils ont été faites au profit des bénéficiaires dans les communes cibles.

Les cartes des zones à risques élaborées dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ont permis de recenser la typologie des risques existants et d'en faire une géolocalisation. Le processus d'élaboration des cartes a été fait de manière participative avec la contribution des populations locales, qui ont été également formées à l'utilisation des cartes produites. Grâce aux cartes produites, les populations ont désormais une meilleure visibilité et lisibilité sur les risques

réels et potentiels auxquels elles sont exposées. Les populations situées dans les zones à risques mesurent mieux leur degré de vulnérabilité et sont sensibilisées sur les risques encourus en cas de catastrophes. De nombreuses personnes sensibilisées ont quittés les zones à risques pour s'installer dans les espaces viables. C'est le cas notamment des populations situées dans les zones inondables de Maga et de Lagdo dont plus de 50 % ont désertées les zones inondables.

Indicateurs 5 : Le REPPEC a formé quatre (04) comités de crise sur les trois (03) attendus en 2017, soit 133 %. Ces comités de crise étaient logés au niveau des Département et ses membres étaient composés du Préfet, des Sous-Préfets, des Délégués départementaux de tous les services déconcentrés, les responsables des forces de l'ordre et de sécurité, les maires, les chefs traditionnels, les responsables de la croix rouge et des ONG. Les comités de crise formés ont été formés comme suit : comité de crise de Mayo Kani formé en 2014 avec 36 membres, comité de crise de Mayo Danay mis en place en 2015 avec 43 membres, comité de crise du Logone et Chari constitué en 2015 avec 39 membres, comité de crise du Diamaré formé en 2016 avec 33 membres.

Tous les membres des comités de crises suscités ont été formés par le REPECC, soit 100 % des membres, suivant les témoignages des autorités administratives ou leurs représentants, ainsi que des Délégués départementaux, des maires et des chefs traditionnels, rencontrés sur le terrain. Les membres des comités de crise ont été formés pour rester en éveil constant. Le Préfet est le centre de mobilisation des membres à partir des mécanismes et moyens d'alerte et de communication appropriés et disponibles notamment le répertoire des contacts de tous les membres, le réseau de communication et le matériel roulant. Plus de 50 % des membres des comités de crise se trouvent dans le chef-lieu du Département et peuvent être mobilisés très rapidement en cas de catastrophe.

Indicateurs 6 : Le pourcentage de bénéficiaires des formations maîtrisant les notions enseignées, fixé à 80 % semble être difficile à appréhender dans la mesure où ce chiffre aurait été mieux évalué si le REPECC avait réalisé les activités de simulation dans les quatre (04) Départements bénéficiaires. Toutefois, les membres des comités de crise rencontrés avouent avoir maîtrisé leur formation qui leur a permis d'élaborer eux-mêmes leur propre plan d'organisation des secours. Ce témoignage peut signifier qu'au niveau théorique, 100 % des membres ont maîtrisé les notions acquises au cours de leur formation, mais ne permet pas de se prononcer sur le plan pratique de cet exercice en raison de l'absence des cas pratiques de simulation. Toutefois, au regard de l'importance de cet exercice, le MINATD envisage de poursuivre cette phase pratique au cours du mois de mars de l'année 2018 dans le Département du Mayo Kani.

Sur les six (06) indicateurs du produit « Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales », seul l'indicateur 6 à savoir le pourcentage de bénéficiaires des formations maîtrisant les notions enseignées, n'a pas pu être mesuré du fait que les exercices de simulation n'ont pas été réalisés. Avec une pondération de un (01) pour chaque indicateur, on conclut que 5 indicateurs sur 6 du produit 1 ont été réalisés, soit 83 %.

Produit 2 : Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en

place pour l'adoption des bonnes pratiques agrosylvopastorales et de prévention et gestion de risques et catastrophes

Le produit 2 sera évalué à partir des indicateurs 7 et 8 suivants :

Indicateurs 7 : Le programme de communication du REPECC a été élaboré en 2015. Ce document a été amélioré par l'insertion des thèmes de communication et des contenus appropriés et adoptés aux réalités locales. Pour faciliter la diffusion des programmes élaborés, le REPECC a procédé à l'octroi du matériel de communication et roulants aux radios LABAR de Maga, Bon Berger de Kaélé, Tchatibali, Salaamane, aux stations CRTV de Yagoua, de Garoua, de l'Extrême-Nord et la FM Bénoué. La production des spots, magazines, reportages, programmes et microprogrammes sur les techniques de gestion de l'eau et des terres, les bonnes pratiques agrosylvopastorales, la prévention et la gestion des inondations, des risques et des catastrophes, la préservation des écosystèmes ont permis une diffusion des émissions en six (06) langues locales (Mundang, Mousgoum, Massa, Toupouri, Laka, Fulfudé et le Français). En fonction de la saison, la radio, dans ses animations fait une sensibilisation sur les risques environnementaux spécifiques à cette saison, cas des inondations en saison de pluies et des feux de brousse en saison sèche.

Le tableau 11 ci-après présente les microprogrammes diffusés par les radios locales et le champ de couverture de leurs différentes émissions :

Tableau 11: Quelques microprogrammes diffusés par les radios locales et leurs zones de couverture

RADIOS	FREQUENCE DE DIFFUSION	TYPES DE MICROPROGRAMMES	ZONE DE COUVERTURE
Radio Salaamane sis à Garoua.	- Diffusion de deux (02) fois par jour des microprogrammes et spots reçus du REPECC pendant 4 mois au cours des émissions interactives et animations.	- Au début de la saison des pluies, diffusion des émissions sur les problèmes liés aux inondations et sensibilisation ; - En saison sèche, diffusion des émissions sur les causes et conséquences des feux de brousse.	Rayon de 70km à la ronde
Radio Communautaires Tchatibali sis à 17 km de Touloum.	- Diffusion en continue des microprogrammes et spots six (06) fois par jour.	- Emission traitant de la coupe abusive de bois et des problèmes environnementaux, la prévention et la gestion des risques et des catastrophes, la lutte contre les vents violents, les animaux dévastateurs.	- Localités de Touloum, Tchatibali, Guidiguï, Taïbang, Moulvoudaye, Kaï-Kay, Kalfou, Datchéka.. - Environ 500 000 auditeurs
Radio Bon Berger sis à Kaélé	- Diffusion en continue des microprogrammes et spots, 2 fois par jour. (matin et soir)	- Productions d'autres microprogrammes en utilisant comme support les microprogrammes et spots produits par le REPECC.	Département du Mayo Kani (plus de 20 000 auditeurs reçus) et une partie du Tchad (30 000 auditeurs)
Radio Labar sis à Maga	- Diffusion en continue des microprogrammes et spots 4 fois par jour. (matinée et soirée) en spot et magazine	- la radio diffuse de façon permanente les microprogrammes et spots produits par le REPECC.	Localités de Maga, Guidiguï, Kaï-Kaï, une partie de Zina au Tchad.

RADIOS	FREQUENCE DE DIFFUSION	TYPES DE MICROPROGRAMMES	ZONE DE COUVERTURE
CRTV Extrême Nord sis à Maroua	- Production d'une série d'émissions interactives de 13 minutes diffusées tous les samedis entre 10h et 10h30min pendant 6 mois.	- Production d'une série d'émissions interactives traitant des questions de résilience et de la prévention des risques et catastrophes (inondation, feu de brousse, déforestation, sécheresse, changement climatique, assainissement) de 13 minutes diffusées tous les samedis entre 10h et 10h30min pendant 6 mois.	Couvre toute la région de l'Extrême-Nord
CRTV Yagoua FM Yagoua	- Diffusion des microprogrammes et spots chaque jour de la semaine	- Production d'émissions interactives hebdomadaires - Réalisation d'une enquête auprès des auditeurs pour évaluer leur niveau de compréhension des bonnes pratiques et de la gestion des risques et catastrophes - Reportages et interview auprès des populations de la localité	cette station est largement écoutée à Maga et Touloum
FM Bénoué	- Diffusion des spots produits par le REPECC	produits des émissions et autres programmes en rapport avec les CC	Couvre la zone de la Bénoué et au-delà
CRTV Garoua	Diffusion des produits, des émissions et autres programmes relatifs chaque jour de la semaine	Produits, émissions et microprogrammes sur les changements climatiques	Couvre toute la région du Nord

Grâce au programme de communication du REPECC, des populations ont été sensibilisé à travers des radios locales qui émettaient dans un grand rayon de couverture.

Indicateurs 8 : 80 % des populations ciblées par le programme de communication connaissant les bonnes pratiques en 2017. Les populations ciblées par le programme de communication connaissant les bonnes pratiques se présentent en deux groupes à savoir les bénéficiaires directs des formations du REPECC et les bénéficiaires indirects c'est-à-dire des personnes qui n'ont pris part aux activités du programme mais qui ont été formées, sensibilisées ou éduquées à partir des émissions diffusées par les radios locales. Ces deux groupes étaient visés par le programme de communication axé sur la production des spots, magazines, reportages, programmes et microprogrammes diffusés par des radios en six (06) langues locales.

Pour le premier groupe des bénéficiaires, 90 % des personnes ciblées connaissent les bonnes pratiques enseignées par le REPECC selon les personnes enquêtées au cours de l'évaluation finale. Ces personnes qui étaient les membres de plusieurs organisations de producteurs se sont d'ailleurs prononcés pour le compte de l'ensemble des personnes de leurs associations. Les personnes bénéficiaires des formations ont participé à des cas pratiques exercés au cours des sessions et ont en plus reformé les autres membres de leur groupe ou des groupes voisins. Ces connaissances ont été davantage renforcées lors des échanges menés au cours des émissions radios.

Pour ce qui est du deuxième groupe de bénéficiaires dont les connaissances ont été acquises à travers des émissions diffusées par les radios locales en langues accessibles par toutes les couches de la population, le pourcentage ici est difficile à déterminer. Une enquête auprès des

ménages ou une enquête par échantillonnage des populations se trouvant dans la zone de couverture de l'ensemble des neuf (09) radios locales, pouvaient aider à donner avec exactitude ce chiffre. Néanmoins, au regard des rapports des responsables des radios locales (Maga, Pitoa, Kaélé, etc.) et des enquêtes réalisées sur le terrain, les zones de diffusion des émissions de ces radios vont au-delà des zones ciblées. A titre illustratif, la Radio Tchatibali qui diffuse dans les localités de Touloum, Tchatibali, Guidiguiss, Taïbang, Moulvoudaye, Kaï-Kay, Kalfou et Datchéka couvre environ 500 000 auditeurs. De même, la Radio Bon Berger sis à Kaélé a reçu plus de 20 000 auditeurs dans le Département du Mayo Kani et 30 000 auditeurs au Tchad. Il importe de noter qu'au-delà des formations réalisées par le REPECC, le volet appuis des radios locales en matériels de communication et roulant, a permis de faire une large diffusion et d'atteindre les cibles visées. Toutefois, la limitation des ressources a conduit certaines radios à ne pas diffuser continuellement leurs émissions jusqu'à la fin du programme.

Les deux (02) indicateurs du produit 2 étant tous réalisés à savoir la disponibilité d'un programme de communication et la connaissance des bonnes pratiques du REPECC par plus 80 % des populations ciblées par l'activité, nous pouvons dire avec certitude que ce produit a été réalisé à 100 %.

Produit 3 : Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et la gestion des changements climatiques.

L'évaluation du niveau d'atteinte du produit 3 portera sur l'analyse des indicateurs 9, 10 et 11 ci-après :

Indicateurs 9 : Un outil de mobilisation des ressources devrait être disponible en 2017 à la fin de la mise en œuvre du programme. Le REPECC en a élaboré deux (02) outils dont un document sur les mécanismes de financements et les capacités de mobilisation des ressources par les bénéficiaires au niveau des guichets, et un autre sur les dispositifs d'accompagnement des structures de mobilisation des ressources au profit des bénéficiaires. Les outils mis à disposition permettent de cerner les mécanismes de financement aux niveaux international et national et de savoir au plan interne, les trois mécanismes de financement possibles : le budget public et communaux, les investissements et contributions individuelles des privés ; et des fonds spécifiques nationaux pouvant contribuer au financement pour l'adaptation aux changements climatiques dans les zones exposées.

Notons que malgré la disponibilité des outils de mobilisation des ressources, leur prise en main reste encore assez difficile pour les bénéficiaires. L'accompagnement des Communes bénéficiaires pourrait permettre de capitaliser ces outils dans le montage et l'exécution des projets résilients.

Indicateurs 10 : L'indicateur « le taux d'accroissement des ressources mobilisées » a été modifié en 2016 pour devenir « le nombre de structures locales ayant accès aux outils de mobilisation des ressources financières ». Ainsi, vingt-cinq (25) structures formées par le REPECC ont accès aux outils de mobilisation des ressources financières contre 10 attendues à la fin du programme. Les structures bénéficiaires de cette formation sont les sept (07) Communes de Maga, Touloum, Moulvoudaye, Pitoa, Lagdo, Kouseri et Darak, les radios locales LABAR de Maga, Bon Berger de Kaélé, Tchatibali, Salaamane, les stations CRTV de Yagoua, de Garoua, de l'Extrême-Nord

et la FM Bénoué, ainsi que les Délégations départementales du MINEPDED, du MINEE, du MINEPAT, du MINJEC, du MINEPIA, du MINADER et du MINATD.

Ces structures ont été formées sur les mécanismes de financement aux niveaux international et national. Toutefois, le niveau de mise en œuvre des connaissances acquises dépend du dynamisme de chaque structure et des compétences de ses acteurs. A cet effet, grâce à la formation reçue, les responsables des Communes de Pitoa et Lagdo ont élaboré trois (03) projets pilotes REDD+ en partenariat avec le PNDP, la SNV et la GIZ. Des idées de projets sont aussi en gestation dans les Communes de Maga, Touloum et Moulvoudaye.

Indicateurs 11 : Le nombre de volontaires mobilisés en 2017 était fixé à 200 individus.

Selon le fichier d'associations et organisations de volontariat élaboré au plan national en 2013 par le MINJEC et qui intègre les données relatives au genre et à l'approche handicap, les statistiques de la région de l'Extrême-Nord présentent 56 associations composées de 6207 personnes, conformément au tableau 12 ci-après :

Tableau 12: Associations de volontariat dans la région de l'Extrême-Nord

Domaine d'action de l'association	Nombre d'associations	Nombre de membres
Education	08	220
Formation professionnelle et insertion socioéconomique	13	287
Assistance sociale	05	79
Santé	16	334
Environnement, protection de la nature et développement durable	13	287
Arts et culture	00	00
Appui aux initiatives de volontariat	01	5000
Total	56	6 207

Le REPECC a élaboré une stratégie nationale sur le volontariat au Cameroun, réalisé une base de données nationale sur les volontaires, formé 14 gestionnaires de volontaires et recensé plus de 766 volontaires dans 23 structures d'accueil dont 288 mobilisés contre 200 attendus à la fin du programme.

Le pourcentage de volontaires attendus et mobilisés par le REPECC est de 144 %. La cible de 200 volontaires attendus au terme du programme est réduite par rapport l'effectif des volontaires recensés au niveau régional, soit 4,64 %. Toutefois, il faut noter que ces 280 volontaires ont été recensés dans 23 structures, représentant 41,1 % de l'ensemble des structures au niveau régional.

Les volontaires mobilisés par le REPECC sont constitués du personnel des Délégations départementales des services déconcentrés et des agences déconcentrées du MINJEC, des agents de Mairies, des responsables des CEOCA et des membres des organisations de producteurs. Cet effectif, composé unique des résidents locaux, est facile à mobiliser en cas de besoins du fait de la concentration des individus sur un même espace. Les gestionnaires ont la responsabilité de les mobiliser à chaque instant si toutes les conditions sont réunies notamment les moyens financiers

et matériels. Nonobstant, la formation des gestionnaires de volontaires ainsi que la mobilisation des volontaires devraient se poursuivre dans l'optique d'atteindre un grand effectif de volontaires dans les Communes cibles, capables d'apporter leur assistance en cas de besoin important de mains d'œuvre.

L'évaluation des indicateurs du produit 3 montre que plus d'un outil de mobilisation de ressources est disponible, vingt-cinq (25) structures ont accès aux outils de mobilisation des ressources financières contre 10 attendues à la fin du programme et 288 volontaires ont été mobilisés contre 200 attendus en 2017. Par conséquent, le produit 3 a été réalisé à 100 %.

III.2.1.2. Analyse des trois (03) indicateurs d'effet du REPECC

Les trois (03) indicateurs d'effet du REPECC attendus à la fin de la mise en œuvre des activités sont les suivants : 1) Nombre de Plan d'Organisation des secours disponibles ; 2) Population couverte par un plan de contingence ; 3) Nombre de population exposée aux risques d'inondation et de sécheresse.

Indicateur d'effet 1 : Nombre de Plans d'Organisation des secours disponibles.

Le nombre de Plans ORSEC attendus en 2017 était fixé à trois (03), le REPECC en a élaboré quatre (04). Les outils élaborés se présentent comme suit : Mayo Kani (2014), Mayo Danay et Logone et Chari (2015) et Diamaré (2016).

Les plans ORSEC ont été élaborés à partir des comités de crise départementaux mis sur pied. Les travaux étaient présidés par le Préfet du Département choisi en présence des Sous-Préfets, des Responsables des forces de l'ordre et de sécurité, les Délégués départementaux de tous les services déconcentrés, les Maires, les Chefs traditionnels, les représentants de la Croix-Rouge et des ONG locales. Au total, plus 150 personnes ont pris part aux réunions de formations des comités de crise tenues dans les quatre (04) Départements pilotes.

Le Comité de crise est une instance mise en place auprès du Préfet et mise à contribution en cas de la survenue d'une catastrophe pour asseoir le Plan ORSEC. Plus de 50 % des membres du Comité de crise vivent dans le Chef-lieu du Département et peuvent être sollicités par l'autorité administrative à chaque instant en cas d'urgence constatée.

Il convient de relever que le MINATD avait fait une évaluation des moyens mobilisables et que le système d'alerte précoce prévu dans le dispositif du Plan ORSEC, n'avait pas été réalisé à cause des difficultés liées à la conception méthodologique. En outre, les moyens financiers ne permettaient pas de faire un dispositif scientifique de prévision des risques au niveau des Communes. En revanche, le MINATD a opté pour l'élaboration des mesures de sauvegarde bâties sur un système d'alerte traditionnel. Les activités réalisées portaient sur la connaissance des risques, la classification des risques, le renforcement de la digue de Touloum, les campagnes de reboisement à Moulvoudaye pour la lutte contre les vents violents, la formation sur les techniques de refoulement des éléphants. Malgré qu'au plan juridique et réglementaire, aucun texte ne prévoit la mise en place de la protection des risques au niveau local, un schéma sur l'alerte précoce a été élaboré et attend la mobilisation des ressources financières pour son implémentation. Des exercices de simulation visant à donner les réflexes aux membres des comités de crise et des populations, ont été prévus dans le REPECC, mais n'ont pas pu être exécutés par manque de ressources financières.

Indicateur d'effet 2 : Population couverte par un Plan de contingence

La Baseline fixée en 2013 pour la population couverte par un plan de contingence dans les zones pilotes de la région de l'Extrême-Nord était de 30 999 personnes pour les inondations et 0 personne pour la sécheresse. Ces chiffres devraient progresser en 2017 pour atteindre respectivement 104 657 personnes pour les inondations et 181 368 personnes pour la sécheresse.

La mesure de l'évolution de ces chiffres devrait se faire à travers une enquête par dénombrement effectuée dans les zones cibles, ou alors à partir des statistiques réalisées au cours des exercices de simulation des Plans ORSEC, voire des opérations de réalisation des plans d'urgence. Les moyens matériels mis à notre disposition notamment la durée courte de la mission de terrain, ne nous ont pas permis de pouvoir s'y essayer. En outre, le MINATD ne dispose pas ces statistiques du fait de n'avoir pas pu réaliser les exercices de simulation dans les quatre (04) Départements pilotes.

Si nous supposons que les populations exposées aux risques de sécheresse et d'inondation en 2013 dans les Communes de Darack, Kousseri, Maga, Touloum et Moulvoudaye, situées dans les Départements du Logone et Chari, du Mayo Danay et du Mayo Kani, bénéficiaires des Plans ORSEC du REPECC, on peut déduire que ces populations estimées à 302 075 personnes pour la sécheresse et à 295 002 personnes pour les inondations, suivants les tableaux 13 et 14 ci-après, sont toutes couvertes par un plan de contingence y comprises les 330 personnes formées dans les comités de crise de ces trois (03) Départements bénéficiaires. Dans ce cas, les effectifs ciblés en 2017 par le Plan de contingence, seront largement au-dessus des seuils fixés. Il convient de souligner que le REPECC a réalisé le Plan ORSEC du Département du Diamaré mais n'a pas réalisé d'activités dans ses Communes, de même, les activités du programme ont été réalisées dans les Communes de Pitoa et Lagdo dont le Plan ORSEC avait été élaboré par l'UNICEF.

Tableau 13: Populations exposées aux risques de sécheresse en 2013 dans les communes bénéficiaires des Plans ORSEC du REPECC

Départements	Communes	Populations exposées aux risques			Total
		Elevé	atténué	Faible	Tous risques
Logone et Chari	Darack	8 613	/	/	8 613
	Kousseri	96 246	5 000	/	101 246
Mayo Danay	Maga	13 732	16 000	55 368	85 100
Mayo Kani	Moulvoudaye	40 428	29 439	/	69 867
	Touloum	22 349	14 900	/	37 249
Diamaré	Pas de commune pilote	/	/	/	/
Total		181 368	65 339	55 368	302 075

Source : Rapport consolidé des risques dans les Communes du REPECC, 2013.

Tableau 14: Populations exposées aux risques d'inondations en 2013 dans les communes bénéficiaires des Plans ORSEC du REPECC

Départements	Communes	Populations exposées aux risques			Total Tous risques
		Elevé	Moyen	Faible	
Logone et Chari	Darack	1 349	7 264	/	8 613
	Kousseri	2 200	89 123	9 923	101 246
Mayo Danay	Maga	16 000	55 368	13 732	85 100
Mayo Kani	Moulvoudaye	29 439	40 428	/	69 867
	Touloum	1 560	14 900	22 349	38 809
Diamaré	Pas de commune pilote	/	/	/	/
Total		49 199	199 819	46 004	295 022

Source : Rapport consolidé des risques dans les Communes du REPECC, 2013.

En revanche, si les populations couvertes par le plan de contingence devraient être comptées parmi celles ayant bénéficiées des exercices de simulation dans les trois (03) Départements pilotes, les cibles fixées en 2017 seraient difficiles à déterminer en raison de la non-exécution de ces exercices par le MINATD. Cette situation mettrait également en cause le suivi des indicateurs d'effet depuis 2013.

Toutefois, il convient de relever que les Plans ORSEC élaborés dans les Départements du Mayo Kani, du Mayo Danay, du Logone et Chari et du Diamaré, devraient être opérationnalisés sur le terrain en exercices tests dédiés au plan de contingence. Ces plans de contingence devraient s'appliquer sur les populations exposées aux risques d'inondation et de sécheresse dans les zones répertoriées malgré que cet outil reste applicable à l'échelle de tout le Département. En l'absence des exercices de simulation, il est difficile de déterminer la taille de la population couverte par le plan de contingence du REPECC, si oui, celle de l'ensemble des trois (03) Départements susceptible d'être testée par cet outil. L'opérationnalisation du Plan ORSEC permet de mieux évaluer les moyens mobilisables, les responsabilités des membres, la faisabilité de l'opération, le test des fiches reflexes en fonction du type de catastrophe, de son intensité et de son ampleur.

La poursuite des exercices de simulation par le MINATD dans les quatre (04) Départements pilotes permettra de déterminer clairement les personnes exposées aux risques et couvertes par un plan de contingence.

Indicateur d'effet 3 : Nombre de population exposée aux risques d'inondation et de sécheresse.

Le nombre de population exposée aux risques d'inondation et de sécheresse était fixé à 118 928 personnes pour les inondations et 308 270 pour la sécheresse, suivant la Baseline 2013. Ces chiffres devraient régresser à 104 657 personnes dont 14 271 sortiront des zones à risques d'inondation et à 289 775 personnes avec 18 495 susceptibles de ne plus être exposées aux risques de sécheresse en 2017.

En l'absence d'une enquête dans les zones cibles, la population qui est sortie de l'exposition aux risques d'inondation et de sécheresse peut être estimée à partir du nombre de personnes formées dans les trois (03) comités de crises départementaux (plus de 330 personnes), les sessions de formation sur le volontariat (288 personnes), les bonnes pratiques agrosylvopastorales et les techniques de gestion des terres (29 236 personnes), la prévention et la gestion des risques

d'inondation (1 910 personnes), les populations sensibilisées par les autorités administratives et municipales et les radios locales ayant quitté les zones à risques dans les Communes de Maga, Touloum et Lagdo (pas de données), ou celles bénéficiaires des mesures de sauvegarde réalisées par le MINATD sur les activités de reboisement des dix (10) écoles primaires à Moulvoudaye (environ 300 élèves) et la construction de la digue de Kanam à Touloum (environ 630 personnes).

Le tableau 15 ci-après donne une estimation des personnes qui se sont appropriées des connaissances apprises et expérimentent les bonnes pratiques du REPECC dans les Communes pilotes à l'issue des formations et des campagnes de sensibilisation.

Tableau 15: Estimation des personnes expérimentant ou utilisant les bonnes pratiques du REPECC

Communes	Nombre de personnes formées/utilisant /pratiquant					
	compost	semences améliorées	reboisement	gestion de l'eau et des terres	techniques de gestion de l'eau	techniques de gestion des terres
Maga	148	148	22	267	127	140
Moulvoudaye	85	85	4	20	/	10
Touloum	25000	500	1000	58	100	100
Pitoa	29	/	/	21	13	29
Lagdo	153	/	81	153	108	140
Darack	/	/	/	/	119	119
Kousseri	/	/	/	/	924	924
Total	25 415	733	1 107	519	1 391	1 462

Sources : Rapport d'évaluation des microprogrammes du REPECC, MINEPDED, avril 2017.

D'après les chiffres sus énumérés et ceux de la matrice des indicateurs d'effet, le nombre de personnes sorties de l'exposition aux risques de sécheresse est d'environ 30 154 personnes contre 6 165 personnes attendues en 2017 et l'effectif des personnes sorties de l'exposition aux risques d'inondation est d'environ 3 158 personnes contre 1757 attendues en 2017. Les résultats obtenus ici sont sous-estimés du fait de la non-prise en compte de certaines données notamment les populations sensibilisées par les autorités et les radios locales, ainsi que celles devant bénéficiées des exercices de simulation.

Une enquête de terrain devrait être menée pour déterminer avec exactitude la taille de la population qui est sortie de l'exposition aux risques d'inondation et de sécheresse dans les Communes de Maga, Touloum, Moulvoudaye, Pitoa, Lagdo, Kousseri et Darak entre 2013 et 2017, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du REPECC.

En somme, sur les trois indicateurs d'effet du REPECC analysés, seul l'indicateur sur le nombre de Plan d'organisation des secours a été réalisé à 133,3 %. Les deux autres indicateurs portant sur la population couverte par un plan de contingence et le nombre de population exposée aux risques d'inondation et de sécheresse n'ont pas pu être suffisamment évalués. Les enquêtes de terrain et les exercices de simulation qui devraient permettre de mieux appréhender ces indicateurs n'ont pas pu être réalisés par manque de ressources financières. Notons que plusieurs activités ont été réalisées par le REPECC pour atteindre ces indicateurs d'effet. Une enquête systémique dans les Communes bénéficiaires pourrait permettre de mieux cerner ces effets escomptés.

PARTIE IV : APPRECIATION GLOBALE ET RECOMMANDATIONS

L'appréciation globale du programme REPECC porte sur l'analyse de la gestion du programme/forces et faibles, la formulation des leçons apprises, des bonnes pratiques recensées et des recommandations finales.

IV.1. Gestion du programme

Les modalités opérationnelles de gestion et de coordination des activités du REPECC ont été conjointement menées par le PNUD et le Gouvernement du Cameroun à travers le MINATD, le MINEPDED et le MINJEC, partenaires de réalisation. Le programme a été exécuté sous la coordination du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et la mise en œuvre des activités a été assurée par les Ministères du Gouvernement. Les transferts de fonds du PNUD vers les partenaires de réalisation sur la base des plans de travail annuels ne se sont pas opérés conformément aux prescriptions du CPAP 2013-2017. Aucun virement de fonds n'a été fait par le PNUD au profit des partenaires de réalisation durant toute la durée du programme. Le rôle des Directeurs nationaux de programmes était confiné à ordonner des décaissements, le paiement des factures et la comptabilité étant assurés par le PNUD. Cette gestion autocentrée des fonds du PNUD avait limité les pouvoirs des responsables de programmes dans l'exercice de leur fonction. Les fournisseurs des activités du REPECC n'étaient pas payés par les partenaires de réalisation.

IV.2. Leçons apprises et bonnes pratiques

Au terme de la mise en œuvre du programme REPECC, les leçons suivantes peuvent être retenues :

- Le REPECC est un programme qui a pris en compte les besoins réels des populations et leur a apporté des solutions concrètes préoccupations ;
- Les bénéficiaires du REPECC avouent unanimement que ce programme a satisfait entièrement leurs attentes et formulent le vœu de poursuivre une seconde phase ;
- Les activités du programme ont été bien exécutées dans l'ensemble des communes cibles et sont visibles sur le terrain ;
- La mise en œuvre du programme REPECC a permis de renforcer les capacités des institutions et d'asseoir la politique gouvernementale en matière protection de l'environnement, de lutte contre les changements climatiques, de gestion de risques et des catastrophes et de développement durable du territoire des communes cibles ;
- Les activités implémentées dans le cadre de la mise en œuvre du REPECC ont permis de renforcer les capacités des communes et des populations à résister aux chocs climatiques et d'améliorer les techniques de gestion des risques et des catastrophes, de

protection des écosystèmes et de production à travers l'application des bonnes de pratiques agrosylvopastorales ;

- Les activités réalisées par le REPECC auraient été plus perceptibles, si les ressources mobilisées étaient plus importantes pour déployer les actions de grande envergure dans toutes les communes pilotes ;
- Le développement des programmes et des microprogrammes au sein des radios locales a permis de sensibiliser et d'éduquer les populations sur les techniques de prévention et de gestion des risques et catastrophes et les bonnes pratiques agrosylvopastorales dans les différentes langues du terroir et dans une large zone de couverture ;
- La phase pratique expérimentée au cours des sessions de formation facilite une meilleure appropriation des bonnes pratiques par les organisations paysannes;
- L'approche formation des formateurs des Organisations des Producteurs a permis une meilleure appropriation des bonnes pratiques agrosylvopastorales au sein des communes bénéficiaires ;
- L'implication et la contribution des Centre d'Ecoute, d'Orientation, de Conseils et d'Accompagnement (CEOCA), ainsi que des radios communautaires dans la mise en œuvre des activités du REPECC ont facilité une appropriation accrue des outils par les bénéficiaires ;
- L'approche participative et inclusive instaurée dans le cadre de la mise en œuvre du REPECC a permis une implication remarquable des femmes et une évaluation réelle des besoins des bénéficiaires ;
- Les phases pratiques exercées au cours des sessions de formation ont permis aux participants de tester les techniques apprises et de faciliter une bonne maîtrise des bonnes pratiques par les organisations paysannes ;
- La mise en œuvre du REPECC s'inscrit en droite ligne des priorités du Cadre de Sendai 2015-2030 pour la Réduction des Risques de Catastrophes ;
- Le renforcement des mesures de sauvegarde dans les communes de Touloum, Moulvoudaye et Maga a suscité la prise de conscience collective et une meilleure implication des populations desdites localités dans la dynamique de Réduction des Risques de Catastrophes impulsée par le Programme ;
- Les acquis du REPECC en matière de prévention des risques de catastrophes ont mis en évidence une synergie d'action avec d'autres projets en rapport avec la résilience tels que « Sécurité Humaine » du PNUD ou encore le Plan d'Urgence de Lutte contre les Inondations (PULCI) ;
- L'implication de la société civile et des communes cibles au processus d'élaboration des Plans ORSEC a facilité l'appropriation de cet important outil de planification et de gestion des risques en apportant une réponse adéquate à l'ensemble des préoccupations des intervenants ;

- Les cartes régionales du Nord et de l'Extrême-Nord élaborées dans le cadre du REPECC ont constitué une avancée considérable au projet d'élaboration d'une cartographie des zones à risques à l'échelle nationale ;
- Le REPECC a mis en exergue une approche innovante basée sur la mutualisation des compétences des partenaires de réalisation (MINATD/MINEPDED/MINJEC).

- IV.3. Recommandations

Le REPECC est un programme de développement économique vital qui prend en compte les besoins réels des bénéficiaires et apporte des solutions concrètes et efficaces à leurs attentes, face aux effets néfastes du changement climatique sur l'environnement, les ressources en eau et terre, la biodiversité, les activités agrosylvopastorales et les mécanismes de prévention des risques et catastrophes naturels dans les communes pilotes. A cet effet, les principales recommandations formulées par les administrations, les maires, les responsables des CEOCA et des radios locales, les chefs de communautés, les représentants des organisations des producteurs rencontrés, sont énumérées ci-après :

IV.3.1. Pérennisation des acquis du programme

- Elaborer une deuxième phase du programme REPECC et poursuivre les activités dans les communes pilotes, en vue de mieux renforcer le niveau d'appropriation des outils et des bonnes pratiques agrosylvopastorales, d'élargir le champ des bénéficiaires et d'asseoir un développement économique durable dans ces communes cibles ;
- Refaire des formations sur le montage des projets, la recherche des financements, la gestion de l'eau et la lutte contre les oiseaux migrateurs au profit des responsables des CEOCA et des leaders des Organisations de producteurs, en vue de mieux renforcer leurs capacités techniques ;
- Vulgariser la technique de fabrication du compost dans les communes pilotes, en vue de capitaliser les résultats probants atteints dans les rendements agricoles et promouvoir la préservation des terres ;
- Appuyer les populations en matières premières ou intrants de fabrication du compost ;
- Augmenter le nombre de bénéficiaires des Organisations de producteurs aux appuis en matériels de production, de transport et de transformation ;
- Faciliter l'accès des populations à la terre pour accroître les plantations familiales et de résoudre les problèmes inhérents à la durée moyenne de location des terres fixée à deux ans et à leur sous-exploitation ;
- Les CEOCA devraient se rapprocher des services déconcentrés du MINADER et du MINEPIA pour collecter les informations liées aux bonnes pratiques agrosylvopastorales;
- Mettre en place une plate-forme d'échange entre les CEOCA des communes bénéficiaires ;
- Former régulièrement les élus locaux, les autorités administratives et traditionnelles, les administrations sectorielles, ainsi que les responsables des CEOCA aux bonnes pratiques agrosylvopastorales ;
- Former d'autres OP sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales ;

- Multiplier les formations axées sur le learning by doing sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des membres des CEOCA et des OP ;
- Mettre à la disposition des bénéficiaires les supports des activités du REPECC ;
- Étendre le renforcement des capacités à tous les acteurs des CEOCA ;
- Planifier et assurer la prise en charge des activités du REPECC au niveau des communes bénéficiaires ;
- Redynamiser le comité de pilotage du CEOCA ;
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des activités du REPECC au sein de chaque Commune ;
- Désigner un point focal au niveau de la délégation régionale/départementale du MINEPDED qui fera le suivi-évaluation des activités ;
- Associer un représentant des services déconcentrés du MINADER et du MINEPIA dans le suivi-évaluation des activités du REPECC;
- Organiser des rencontres d'échanges avec les associations des volontaires ;
- Renforcer les capacités des bénéficiaires sur le volontariat ;
- Concevoir un canevas simplifié d'élaboration des rapports des activités des OP, des volontaires et des responsables des CEOCA.

IV.3.2. Capitalisation des résultats du programme

- Renforcer les capacités du personnel des radios locales et l'appui en matériel de communication, en raison de leur rôle important dans la sensibilisation et l'éducation des populations, à travers des programmes et microprogrammes sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales et la prévention et gestion des risques et catastrophes, ainsi que la gestion des ressources en eau et en terre ;
- Promouvoir les conventions de partenariat technique entre les services déconcentrés du MINEPDED, du MINADER, du MINEPIA, du MINJEC et les communes pour mieux outiller les CEOCA ;
- Renforcer les capacités techniques des CEOCA qui constituent des structures de conseil, d'orientation et de formation, devant apporter des solutions concrètes aux préoccupations des organisations de producteurs et booster le développement local ;
- Créer des pépinières de plantes dans certaines communes, en vue de dynamiser les opérations de reboisement et de lutte contre les vents violents ;
- Étendre la formation en montage des projets jusqu'aux membres des organisations de producteurs pour dynamiser ces structures ;
- Elargir davantage le nombre des organisations de producteurs bénéficiaires des appuis du REPECC ;
- Réexaminer le type de matériel de production, de transport et de transformation à octroyer aux organisations de femmes afin de capitaliser l'apport réel des appuis ;
- Remettre un matériel adéquat et nécessaire aux besoins et activités organisations de producteurs et leur permettant d'atteindre le résultat escompté ;
- Vulgariser les fiches techniques des bonnes pratiques agrosylvopastorales dans les zones cibles du REPECC ;

- Poursuivre les actions d'accompagnement des Organisations de Producteurs dans l'application des bonnes pratiques agrosylvopastorales ;
- Construire des magasins de stockage des produits agricoles ;
- Construire des étables pour les petits et gros ruminants.

IV.3.3. Extension des activités du programme aux autres bénéficiaires

- Etendre les expériences acquises dans les sept (07) communes cibles du programme relatif à l'amélioration de la résilience des populations aux effets du Changement climatique dans les autres communes du Nord et de l'Extrême nord, qui connaissent également des problèmes accrus de vulnérabilité liés aux aléas climatiques ;
- Multiplier les expérimentations pratiques de bonnes pratiques agrosylvopastorales au sein des organisations de producteurs pour une meilleure appropriation par les populations cibles;
- Aménager des forages et des réserves d'eau permettant faire la riziculture et les cultures maraichères durant toute l'année ;
- Appuyer les organisations de producteurs de volaille et des petits ruminants en vaccins.

IV.3.4. Implication des administrations locales

- Impliquer et responsabiliser davantage les Délégués régionaux et départementaux du MINEPDED pour une bonne appropriation du programme au niveau local ;
- Décentraliser certaines activités de suivi au niveau régional et départemental dans la perspective d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'appropriation locale du programme ;
- Etablir les partenariats entre les institutions locales de production de semences améliorées et les communes/CEOCA, en vue faciliter l'accès aux produits et surmonter les conséquences néfastes liées à la non maîtrise actuelle du calendrier agricole due à la variation des précipitations dans l'espace et le temps.

IV.3.5. Mobilisation et gestion des financements

La mobilisation des ressources financières au moment indiqué a été l'un des facteurs réducteurs de la mise en œuvre du REPECC. Certes, des efforts ont été amorcés par le Cameroun pour la mobilisation de sa contrepartie au financement du REPECC mais malheureusement des retards significatifs sont encore enregistrés jusqu'à la fin du programme. Toutefois, ces contraintes financières n'ont pas pu entraver la bonne exécution des activités du programme et l'atteinte des résultats fixés qui sont d'ailleurs au-delà des seuils attendus.

Au regard du succès qu'a connu le REPECC dans son exécution et le changement apporté dans les communes bénéficiaires de ce programme, une seconde phase devrait être planifiée avec des ressources plus importantes afin de créer une synergie des acteurs impliqués et booster totalement le développement.

Pour aborder avec conviction la seconde phase du programme, le Gouvernement devra réévaluer à la hausse l'enveloppe financière allouée au REPECC en vue de poursuivre la mise

en œuvre d'importantes activités contenues dans la base de données élaborée et disponible au sein du MINEPDED, et alléger la procédure et les mécanismes de mobilisation des ressources financière du programme. Les modalités de sa mobilisation devront être suffisamment diligentées de façon à ne pas pénaliser la mise en oeuvre des actions engagées. Pour ce faire, le PNUD et le Cameroun devront mutualiser leurs efforts conjoints pour la mobilisation en temps opportun des ressources financières nécessaire à l'exécution du plan de travail du REPECC. Dans la même veine, le MINEPAT devra accompagner les partenaires de réalisation (MINEPDED et MINATD) à la mobilisation des financements.

CONCLUSION

Le programme « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » REPECC est décliné en trois produits qui ont été élaborés au terme de la mise en œuvre de ses activités. Les initiatives entreprises et conduites dans les sept communes pilotes ont répondu largement aux besoins et attentes réels des populations. Le dispositif institutionnel et opérationnel mis sur pied a permis de consolider le cadre d'exécution du programme à travers sa structuration et son fonctionnement. Les indicateurs du programme ont été réalisés et voire même au-delà des niveaux fixés. Les activités réalisées sont en adéquation avec les ressources mobilisées malgré l'étendue des problèmes rencontrés et la forte sollicitation des populations à apporter des solutions à l'ensemble des besoins exprimés. Toutefois, les activités réalisées ont eu un impact visible auprès des bénéficiaires qui en demandent encore des formations et des appuis en matériels de production, de transport et de transformation. L'un des facteurs de succès du programme est la prise en compte du genre et l'implication effective des femmes dans les sessions de formations et l'application des bonnes pratiques agrosylvopastorales, la prévention des risques et des catastrophes liés à la sécheresse et aux inondations, la gestion des ressources en eau et en terre, le reboisement et la préservation des écosystèmes. Les onze (11) indicateurs de produits ont été tous réalisés, deux (02) indicateurs d'effets sur trois (03) ont été également réalisés. Le troisième indicateur d'effet n'a pas été évalué à cause la non-exécution des exercices de simulation par le MINATD et de l'absence d'une enquête de terrain. En somme, la première phase du REPECC a été bien exécutée selon les points de vue des intervenants et des bénéficiaires, certaines pesanteurs observées dans le cadre de la mobilisation des ressources financières devront être surmontées, ainsi que l'implication plus forte des acteurs locaux. L'impact du programme sera davantage perceptible si les ressources allouées sont plus importantes pour permettre de toucher une grande partie de la population.

LISTES DES ANNEXES

ANNEXE 1. TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION



Empowered lives.
Resilient nations.

AVIS D'ACHAT POUR 04 CONSULTANTS INDIVIDUELS NATIONAUX

Date: Aout 2017

Pays:	PNUD CAMEROUN
Objectif de l'appel d'Offre:	Recrutement de Consultants Individuels pour l'Evaluation finale des Effets du CPD/CPAP 2013 -2017
Nom du Projet:	Programme d'Appui au Plan d'Action de programme Pays (PAPAPP)
Durée de la consultation:	50 Jours calendaires
Lieu :	Yaoundé, Cameroun
Supervision du consultant:	Les consultants travailleront sous la supervision directe du Spécialiste suivi & Evaluation du PNUD et en collaboration avec les différents unités du Programme du bureau pays.

Le dossier complet devra parvenir à l'adresse suivante :

**Madame Le Représentant Résident du PNUD,
N° 1232 Immeuble Mellopolis, Rue 1794, Ekoudou, Bastos, Po Box 836 Yaoundé – Cameroon
Avec la mention :**

**«Consultant Individuel pour l'Evaluation finale des Effets du CPD/CPAP 2013 -2017 :
Préciser le nom de l'Effet (PRINCES, REPECC, PAAQSU ou SPRPB-2 ?)»**

Au plus tard **10 jours calendaires** après la date de publication.

Tout consultant éventuel qui aurait besoin de clarifications à propos du document d'invitation à soumissionner peut en informer par écrit l'entité du PNUD chargée des achats à l'adresse indiquée dans l'invitation à soumissionner ou par e-mail à l'adresse : Procurement.cameroon@undp.org. Des exemplaires écrits de la réponse de l'organisation (incluant une explication de la demande de

clarification mais sans identification de la source de la demande) seront envoyés à tous les consultants éventuels qui auront reçu les documents d'invitation à soumissionner.

I. HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le PNUD et le Gouvernement du Cameroun ont élaboré en 2013, sur la base du Plan cadre d'assistance des Nations Unies au développement (UNDAF), le Plan d'action de programme pays (CPAP) qui couvre la période 2013 – 2017. Ce CPAP représente le document opérationnel du Document de Programme pays (CPD) 2013 – 2017 qui comporte trois grandes composantes : (i) le soutien de l'économie et la gestion stratégique de l'État ; (ii) la lutte contre la pauvreté et le développement durable ; (iii) le soutien à la gouvernance et la prévention des crises et catastrophes. Ce document est ainsi la réponse du PNUD aux défis auxquels a fait face le Cameroun dans les domaines relevant de ses avantages comparatifs. Le processus d'élaboration du CPAP a débouché sur quatre grands programmes découlant des cinq Effets du CPD. Ces programmes correspondent aux quatre (04) Effets du CPAP ci-après :

Effet 1 : Amélioration de la participation politique des groupes sociaux en situation de vulnérabilité et de l'intégration de leurs préoccupations, du Genre et des dimensions transversales (Environnement, VIH/SIDA) dans les plans, politiques et stratégies sectorielles « PRINCES ».

Ce programme découle des priorités du DSCE relatives à la « Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat » et au « Soutien à une croissance forte et inclusive », tels que reflétés dans les effets de l'UNDAF 1, 2 et 5¹. C'est la traduction en actions des effets CPD 1 et 5². La responsabilité générale de la Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DGPAT) du MINEPAT en sa qualité de partenaire de réalisation.

Il s'agit pour le PNUD d'accompagner la réponse nationale aux défis identifiés en matière de prise en compte systématique et effective des préoccupations des populations en situation de vulnérabilité dans les instruments nationaux de planification, de participation desdites populations à la prise de décisions politiques et sociales et de promouvoir l'implication consciente du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté.

Pour ce faire, le PNUD en collaboration avec les autres parties prenantes devrait réaliser les produits ci-après :

Produit 1.1 : L'état des lieux sur l'intégration des dimensions transversales et des préoccupations des personnes vulnérables dans les stratégies sectorielles, ministérielles/PAP et les PCD des Communes cibles du Nord, de l'Extrême Nord et des grands chantiers réalisés.

Il s'agit de : (a) réaliser une étude permettant de rendre disponibles les informations sur le degré de prise en compte du genre et des préoccupations des groupes concernés dans les documents de politiques et stratégies choisis ; (b) d'en identifier les causes ; (c) de proposer des stratégies et un plan d'action pour corriger la situation le cas échéant, afin de l'améliorer. Cet état des lieux fournira

¹ Effet UNDAF n°1 « D'ici à 2017, les institutions nationales de développement mettent en œuvre de façon participative des politiques et stratégies favorables au développement durable et à une croissance inclusive » ; Effet UNDAF n°2 « D'ici à 2017, le socle de protection sociale est développé et le système national de protection sociale est modernisé » ; Effet UNDAF n°5 « D'ici à 2017, les institutions nationales et locales assument leurs missions de façon participative, transparente et dans le respect de l'égalité du genre, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit »

² Effet CPD n°1 : « La réalisation d'une croissance prenant en compte les groupes en situation de vulnérabilité, en particulier, les femmes » ; Effet CPD n°5 : « L'amélioration de la participation des groupes en situation de vulnérabilité aux instances décisionnelles »

la situation de référence qui permettra de suivre les progrès réalisés en matière de prise en compte du genre et desdites dimensions dans les documents mentionnés.

Produit 1.2 : *Une assistance technique apportée aux institutions en charge de l'élaboration des rapports socioéconomiques nationaux (OMD, RNDH, RADEC, DSCE, APD).*

Ce produit vise à renforcer les capacités des services et directions techniques du MINEPAT pour améliorer la perspective « Développement humain » et la prise en compte du genre et des dimensions transversales mentionnées plus haut dans les analyses proposées dans les rapports susmentionnés. D'une façon générale, les appuis envisagés devront permettre aux services concernés par la production desdits rapports d'inscrire ceux-ci, de façon pérenne, dans leurs activités normales.

Produit 1.3 : *Les institutions et les acteurs en charge de la planification et du développement local disposent des compétences et outils nécessaires à la prise en compte du genre et des dimensions transversales (VIH/SIDA, environnement, handicap) dans les stratégies sectorielles ou ministérielles et dans les plans communaux de développement.*

Comme suite logique au produit 1.1, l'assistance prévue comporte deux volets : (a) la formation de formateurs et des personnels de la chaîne PPBS en matière de prise en compte desdites dimensions ; (b) le développement d'outils pour assurer cette prise en compte ; (c) le déploiement des personnes formées pour former les personnels des services techniques concernés par les documents dans lesquels doit se faire l'intégration desdites dimensions ; (d) l'accompagnement des personnes formées dans l'intégration des dimensions retenues ; (e) le suivi du degré d'intégration desdites dimensions.

Produit 1.4 : *Les populations en situation de vulnérabilité dans les communes visées plus aptes à faire intégrer leurs préoccupations dans les programmes, documents de politiques, stratégies et à prendre part aux instances de décision au niveau national et local.*

L'assistance du PNUD vise à donner aux groupes visés les capacités nécessaires pour réclamer leurs droits relatifs à leur participation aux instances décisionnelles de nature politique ou économique et d'être pris en compte dans les politiques et stratégies.

Produit 1.5 : *Le secteur privé accompagné pour prendre en compte la lutte contre la pauvreté dans la chaîne de valeurs.*

L'action du PNUD vise à promouvoir l'implication consciente du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté, à travers le lancement du Growing Inclusive Market (GIM) et l'animation du dialogue de politiques entre le Gouvernement et les entrepreneurs. Dans cette perspective, un partenariat sera développé avec les centres de formalités des entreprises, d'une part, et des organisations patronales qui le souhaitent, d'autre part, pour les assister dans la mise en place de capacités de conseil des promoteurs d'entreprises à intégrer les pauvres dans leurs plans d'affaires.

Produit 1.6 : *La stratégie de développement du secteur social (des services sociaux de base) actualisée en y intégrant l'aspect protection sociale.*

L'action du PNUD vise sur le long terme à augmenter le pourcentage de citoyens qui ont accès à un dispositif de protection sociale. Ceci se fera à travers le renforcement des capacités des acteurs concernés en vue de l'élaboration d'un cadre réglementaire de protection sociale plus inclusif.

Effet 2: Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique « REPECC ».

Ce programme contribue à la priorité du DSCE « l'Appui à l'économie et à la gestion stratégique de l'Etat » et à l'Effet UNDAF n°1 et traduit en actions l'effet CPD n°3 « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ». Il a pour objectif d'accompagner les interventions nationales et sous régionales à travers deux volets complémentaires : (a) la préservation des écosystèmes et (b) l'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique.

Le programme devra accompagner le MINEPDED/ DCGR et le MINATD/DPC pour (a) l'élaboration de la cartographie des zones à risques à l'échelle nationale ; (b) la dotation des membres des comités de crise en outils et capacités pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes ; (c) l'élaboration d'un programme de communication pour le changement de comportements ; (d) l'accompagnement pour la mobilisation de ressources humaines, en particulier de volontaires susceptibles d'être déployés pour assister les populations sinistrées en cas de catastrophes. Les produits suivants sont formulés :

Produit 2.1 : *Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo pastorales.*

Il s'agira notamment de : (a) mettre en place une base de données climatiques désagrégées par région et par sexe ; (b) élaborer la cartographie nationale des zones à risques, si les ressources suffisantes sont mobilisées à cet effet ; (c) former les membres des comités de crise sur les directives pour la gestion et la prévention des risques et catastrophes de nature climatique ; (d) sensibiliser les populations pour l'adoption de pratiques vertueuses dans leurs activités agro-sylvo-pastorales. Les actions b) et c) sont sous la responsabilité du MINATD, tandis que (a) et (c) sont sous la supervision du MINEPDED, en collaboration avec les ministères techniques concernés.

Produit 2.2 : *Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion des catastrophes.*

Il consistera à : (a) identifier les comportements à corriger ; (b) identifier les fondements desdits comportements ; (c) développer une stratégie générale visant les changements de comportement ; (d) Sur la base de la stratégie générale, élaborer une stratégie et un programme de communication visant l'adoption de comportements favorables à la préservation de l'environnement et à la prévention des risques et catastrophes ; (e) accompagner la mise en œuvre de la stratégie par la mobilisation de ressources ; (f) évaluer la stratégie de communication.

Produit 2.3 : *Les institutions nationales/locales et les populations aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation).*

Il s'agira de : (a) rechercher et mettre à la disposition des bénéficiaires mentionnés, l'information sur les ressources existantes en matière de conservation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, les formalités d'accès auxdites ressources et à accompagner les bénéficiaires pour y accéder, les utiliser et faire le rapportage y relatif ; (b) accompagner la mobilisation de ressources humaines, en particulier des volontaires, susceptibles d'être déployés en cas de crises et catastrophes, pour secourir les populations sinistrées et en vue de leur relèvement rapide.

Effet 3 : Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics « PAAQSU ».

Ce programme constitue une contribution à la priorité du DSCE « Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat » et à l'effet UNDAF n°5. Il constitue une traduction en actions de l'Effet CPD n°4 « Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics ».

Ce programme se focalise essentiellement sur la délivrance de services publics et les conditions à mettre en place pour en faciliter l'accès aux populations quelles que soient leurs conditions sociales et économiques.

De façon concrète, il s'agira de : (1) définir les normes minimales auxquelles doivent répondre les services publics délivrant des prestations aux usagers ; (2) évaluer périodiquement leur application à travers un palmarès assorti de prix ; (3) mettre en place un dispositif d'appui à la mise aux normes ; (4) appliquer la démarche « qualité » à 5 services pilotes. Ceux-ci concerneront la mise en place d'au moins une clinique juridique dans une des communes d'intervention, au moins un Centre de Formalité de création d'Entreprises, la Direction du Protocole du Ministère des Relations Extérieures, un service du Ministère de la Fonction Publique et de Réforme Administrative et un du Ministère de la Santé Publique.

Le MINFOPRA/SPRA est le partenaire gouvernemental de coopération de ce programme.

Produit 3.1 : *Les normes minimales de qualité de service public définies en tenant compte du genre et des personnes porteuses de handicap.*

Le PNUD contribuera à la définition des normes minimales permettant aux institutions publiques d'améliorer elles-mêmes la qualité des prestations rendues à toutes les catégories d'usagers/citoyens des services publics quelles qu'elles soient en tenant notamment du genre, des personnes victimes de handicap, les personnes âgées... La validation de ces normes se fera de façon participative, de sorte que des groupes traditionnellement marginalisés, telles que les personnes porteuses de handicap, puissent également faire valoir leurs spécificités.

Produit 3.2 : *Un dispositif participatif de suivi-évaluation de l'implémentation de la qualité et d'incitation/labellisation des services publics mis en place.*

Par ce produit, le programme vise à : (a) contribuer à la mise en place d'un dispositif de suivi (cadre institutionnel et développement d'outils) du respect des normes qui intégrerait les usagers à travers leurs représentants ; (b) recenser les services à prendre en compte dans l'évaluation ; (c) collecter les informations sur l'application des normes, y compris grâce à des outils d'auto-évaluation à développer par le programme ; (d) établir périodiquement et diffuser les palmarès des services aux usagers ; (e) primer les meilleurs services

Produit 3.3 : *Un dispositif d'appui à la mise aux normes des services publics mis en place*

Afin d'accompagner les porteurs d'obligations que sont les services publics délivrant les prestations aux usagers, un dispositif de diagnostic, de conseil et d'accompagnement des services pour la mise aux normes sera mis en place. Pour la pérennisation de l'appui aux services, il est indispensable que cette fonction d'appui soit associée à une structure déjà établie dont il faudra développer ou renforcer les compétences pour jouer le rôle attendu. A cet effet, dans le cadre de ce produit, le Programme se consacrera à : (a) l'identification de la structure la mieux à même d'assurer la fonction d'assistance aux services publics, y compris au niveau local, souhaitant améliorer la qualité de leurs services ; (b) l'évaluation des capacités de ladite structure au regard du cahier de charges ; (c) l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités de ladite structure pour lui permettre de remplir efficacement ses missions ; (d) l'accompagnement de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités, y compris à travers l'accompagnement à la mobilisation de ressources ; (e) l'évaluation des résultats de la structure.

Produit 3.4 : *Des services publics sont accompagnés dans l'amélioration de la qualité du service.*

L'assistance du PNUD sous ce produit vise à démontrer la faisabilité de la démarche « qualité » dans des services publics. La réalisation de ce produit consistera à : (a) accompagner les cinq services mentionnés plus haut dans le diagnostic « qualité », sur la base des normes définies, b) élaborer un plan de mise à niveau qualité, c) accompagner la mobilisation de ressources humaines, matérielles et techniques pour la mise en œuvre du plan, d) évaluer et publier les résultats, en vue d'une mise à l'échelle de l'expérience.

Effet 4: Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio- économiques de base. « Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB) – Phase 2 ».

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'objectif « Croissance et emploi » du DSCE et de l'effet UNDAF n° 4³. Il décline en actions l'effet CPD n°2 : «L'amélioration des revenus et de l'accès à l'eau potable et à l'éducation des communautés ciblées ».

Il se fonde sur les acquis de la première phase du Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base pour adresser à la fois des questions relatives à l'emploi et celles en rapport avec l'accroissement des revenus des populations des localités concernées, à travers la contribution au renforcement de filières porteuses de croissance et d'effets d'entraînement, le développement d'infrastructures socio-économiques et la facilitation de l'accès à des financements pérennes. En tant que tel, il comprend 4 principaux volets correspondant aux 4 produits de ce programme : a) emploi, b) renforcement de filières, c) accès au financement.

Le MINEPAT/DIADR est le partenaire gouvernemental de coopération de ce programme.

Les produits suivants sont visés :

Produit 4.1 : *Dispositifs pour la promotion et la création d'emplois au niveau communal mis en place dans la zone d'intervention.*

Dans le cadre de ce produit, il s'agira essentiellement de : (a) identifier les potentialités des localités bénéficiaires et (b) mettre en place, au sein de l'administration communale, des dispositifs d'écoute, de conseils et d'accompagnement des populations dans la mise en place d'AGR ; (c) Mettre en place un réseaux de partenaires techniques et financiers locaux pour apporter de l'assistance technique et/ou financière aux clients des dispositifs mis en place ; (d) faire le suivi des bénéficiaires, à travers un partenariat avec les groupes auxquels ils appartiennent (groupes de jeunes, de femmes, de producteurs etc.).

Produit 4.2 : *Les populations rurales ciblées capables de tirer des revenus plus importants des filières porteuses de leurs localités.*

Il s'agira d'accompagner les organisations paysannes, groupements d'agriculteurs ou d'éleveurs à tirer le meilleur parti de filières cibles à travers : (a) l'adoption de dispositions organisationnelles leur permettant de tirer profit des prix d'approvisionnement en intrants et des prix de vente de leurs production, (b) l'identification et la levée des goulots d'étranglement tout au long de la chaîne de valeurs ; (c) la mutualisation d'investissements productifs, permettant la réalisation d'économies d'échelle et l'émergence d'effets d'entraînement aux niveaux communal et régional.

³ UNDAF n° 4 « D'ici à 2017, les opportunités d'emplois décents et d'AGR, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables, sont accrues »

Produit 4.3 : Le financement pérenne de l'économie locale facilité

L'objectif de ce produit est de créer les conditions pour un accès durable des populations et des producteurs des localités ciblées à des financements répondant à leurs besoins et ce de façon pérenne. A ce titre, la réalisation de ce produit consistera à : (a) finaliser la stratégie de micro finance ; (b) accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale de micro finance ; (c) accompagner la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne des petites entreprises rurales, si possible, à travers la banque agricole en cours de création.

Focalisation géographique.

En tirant leçon de la coopération passée, le PNUD, conformément aux orientations du Gouvernement a concentré ses interventions dans la partie septentrionale (régions de l'Adamaoua, Nord et Extrême-Nord). Ceci afin d'être en cohérence avec les fondements du développement humain durable et ceux de l'approche « droits » indispensable pour accélérer l'atteinte des OMD. De ce fait, en dehors des outils et autres renforcement de capacités ayant une dimension nationale, les activités de terrain se sont faites prioritairement dans les zones indiquées.

La mise en œuvre du CPD/CPAP 2013-2017 s'est faite dans un contexte particulier à savoir a) les exactions du groupe terroriste « Boko Haram » dans l'Extrême Nord et le Nord induisant une situation d'urgence humanitaire et sécuritaire avec de nombreux réfugiés nigériens et des personnes déplacées internes dans les régions de l'Extrême Nord, le Nord et de l'Adamaoua et b) la crise socio-politique en République Centrafricaine provoquant un afflux des réfugiés centrafricains cherchant refuge au Cameroun, notamment dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua.

Résultats de la revue à mi-parcours du CPD/CPAP 2013-2017 et nouvelles orientations.

En 2015, le MINEPAT et le PNUD ont conduit la Revue à Mi-Parcours (RMP) du CPD/CPAP 2013-2017 afin d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des Effets du programme et d'examiner si ceux-ci répondent encore mieux aux besoins du Cameroun, eu égard aux changements notaires du contexte suscités.

L'examen des rapports d'analyses réalisées dans le cadre de cette RMP a conduit les 2 parties à faire le consensus sur (i) la nécessité de révision du cadre de résultats de CPD/CPAP 2013-2017 pour les années 2016 et 2017 afin de l'adapter aux nouvelles priorités du Gouvernements conformément au principe du « Fit for Purpose ».

Dans cette perspective, le MINEPAT et le PNUD ont procédé à la révision du CPD pour les années 2016-2017⁴ afin que les actions et interventions du PNUD puissent adresser les urgences à l'Extrême-Nord, à l'Est et à l'Adamaoua en particulier sur le relèvement précoce. Ceci a permis de prendre en compte : 1) Les nouvelles priorités du Gouvernement en rapport avec l'évolution du contexte; 2) Certaines dimensions des Objectifs du Développement Durable, notamment la résilience et les groupes en situation de vulnérabilité ; 3) L'alignement du CPD au Plan Stratégique 2014-2017 du PNUD.

Cette révision du CPD/CPAP 2013 – 2017 a résulté à une reconfiguration du programme en intégrant les nouvelles thématiques notamment en matière de Relèvement précoce, de résilience et d'emplois des jeunes de la région de l'Extrême Nord.

A cet égard, les résultats des projets ci-après sont également à considérer dans la présente évaluation :

⁴ Addendum du CPD 2013-2017 : Amendements apportés au document de programme pays du Cameroun suite à l'évolution du contexte dans le pays (CPD révisé 2016-2017)

Projet N°1 : « Réponse rapide pour la résilience et la prévention des conflits des populations des régions de l'Extrême Nord et de l'Est du Cameroun ». Durée du projet : mars 2015 - mars 2016.

Objectifs : Contribuer au renforcement des capacités nationale et locale en vue d'un développement durable et d'une croissance résiliente. De manière spécifique, il s'est agi de:

- Renforcer la cohésion sociale à travers la prévention des conflits et les activités d'autonomisation économique pour une coexistence pacifique et paisible.
- Améliorer le dialogue intercommunautaire entre les réfugiés/personnes déplacées internes et les communautés d'accueil à travers la mise en place des Mécanismes de prévention et de gestion des conflits.
- Renforcer les capacités de gestion et de coordination des administrations locales et des services sociaux de base.

Projet N°2 : « Prévenir la radicalisation et renforcer les efforts de relèvement précoce des femmes et des jeunes en réponse à la détérioration de la situation de la sécurité humaine dans l'Extrême Nord du Cameroun ». Durée du projet : Avril 2016 – Mai 2017

Objectifs : Soutenir les efforts concertés pour lutter contre la radicalisation dans l'Extrême Nord à travers les opportunités d'autonomisation et des moyens de subsistance pour les jeunes et les femmes. De façon spécifique, il s'est agi dans les 04 localités de la région de :

- Renforcer le relèvement et la résilience des populations vulnérables aux effets socio-économiques de l'extrémisme violent.
- Renforcer les capacités des communautés, y compris les femmes et les jeunes à mieux répondre à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

II. OBJET DE L'EVALUATION

La présente évaluation finale indépendante du CPD/CPAP 2013-2017 est en conformité avec les dispositions légales inscrites dans ce document de coopération portant sur le mécanisme de suivi et d'évaluation des résultats des programmes. Elle est également inscrite dans le plan d'évaluation dudit programme coopération. Elle couvre les quatre (04) Effets suscités dudit document de coopération (PRINCES, REPECC, PAAQSU, SPRPB-2) et prend en compte les résultats des projets susmentionnés (Projet N°1, Projet N°2) et portant sur le relèvement précoce, la cohésion sociale et la prévention de la radicalisation qui ont été intégrés afin d'adapter les réponses du PNUD à l'évolution du contexte au Cameroun.

Cette évaluation permettra de mesurer l'atteinte des résultats escomptés et la contribution du PNUD aux résultats de développement du Cameroun.

III. PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation finale du CPD/CPAP portera sur toute la période du cycle de coopération, soit de 2013 à 2017. Elle concernera toutes les dimensions de la mise en œuvre dudit programme de coopération tel que prévu dans le document et couvrira à la fois les aspects institutionnels, opérationnels, techniques et partenariaux. A cet égard, au niveau central, elle couvrira à la fois les services centraux (départements ministériels, Institutions centrales, etc...) et déconcentrés du Gouvernement. Au niveau local, elle couvrira les zones d'interventions du programme. Il s'agira des localités suivantes :

Région de l'Extrême Nord :

- Département du Diamaré (Maroua,)

- Département du Logone et Chari (Kousseri, Maltam, Logone Birni et Zimado)
- Département du Mayo kani (Touloum, Moulvoudaye)
- Département du Mayo Sava (Mora, Kourgui, Makalingaï et Tokombéré)
- Département du Mayo Tsanaga (Mokolo, Mozogo et Zamai)
- Département du Mayo Danay (Maga, Yagoua)

Région du Nord :

- Département de la Bénoué (Pitoa, Lagdo)

Région de l'Adamaoua :

- Département de Mbéré (Dir)

L'évaluation respectera le principe de l'approche basée sur les droits humains et sera focalisée d'une part sur les détenteurs de droits, notamment les populations vulnérables et principales bénéficiaires des interventions dudit programme de coopération : les jeunes filles et garçons des populations hôtes et des populations déplacées, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. D'autre part elle prendra en compte les porteurs d'obligations dont : les différents acteurs clés gouvernementaux au niveau central et au niveau décentralisé, les autorités locales (préfets, sous-préfets, maires), les leaders traditionnels, les leaders religieux, etc..

IV. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du CPD/CPAP 2013 – 2017 vise à mesurer la performance du programme de coopération entre le Gouvernement du Cameroun et le PNUD en analysant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Cette analyse permettra de dégager des leçons apprises de sa mise en œuvre et les acquis, en vue de leur capitalisation par les différentes parties prenantes dans des futurs interventions, notamment dans le cadre du CPD 2018 - 2020.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Analyser l'atteinte des résultats escomptés, y compris les facteurs, qui ont facilité l'atteinte de ces derniers et les principales difficultés rencontrées;
- Analyser les mécanismes de mise en œuvre (coordination et gestion) du programme de coopération ;
- Analyser la capacité d'adaptation du CPD/CPAP 2013 - 2017 aux changements du contexte au Cameroun ;
- Analyser la contribution du CPD/CPAP 2013-2017 du PNUD à l'UNDAF 2017-2017 ;
- Analyser les capacités de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme de coopération ;
- Analyser les mécanismes et la stratégie de communication, la prise en compte et intégration des questions transversales (genre, droits humains) dans la mise en œuvre du programme de coopération ;
- Déterminer les leçons apprises de la mise en œuvre et identifier les mesures prises pour garantir la durabilité des acquis.

V. CRITERES ET QUESTIONS RELATIVES A L'EVALUATION

Pour chacun des Effets du CPD/CPAP 2013-2017 (PRINCES, REPECC, PAAQSU, SPRPB-2), il s'agira ici de faire ressortir les informations pertinentes devant permettre d'exploiter au mieux les résultats de l'évaluation.

A cet égard et de façon générale, les questions suivantes devront être considérées :

- Les Effets ont-ils été atteints ? Sinon, quels progrès ont été réalisés en matière d'Effets ?
- Quels facteurs ont contribué à atteindre ou ne pas atteindre les Effets escomptés ?

- Dans quelle mesure le CPD/CPAP a contribué aux résultats de l'UNDAF ?
- La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été appropriée et efficace ?
- Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ou l'inefficacité ?

CRITERES	QUESTIONS
<p>a. Pertinence et Cohérence : La pertinence du programme de coopération 2013-2017 mesurera le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés (Produits et Effets escomptés) dans le document et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires ciblés. Elle englobera également la capacité de réaction du programme face aux changements et émergence des priorités et besoins de développement, en tenant compte des aspects de redevabilité des populations et des questions d'égalité des sexes. Elle traitera également les questions de cohérence et de complémentarité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à quel point les initiatives (pour chacun des Effets du CPD/CPAP) sont-elles alignées avec le mandat du PNUD, les priorités nationales et les exigences des femmes et hommes ciblés ? - De quelle manière les initiatives ont-elles promu les principes du PNUD en matière d'Égalité du Genre, Droits de l'Homme et Développement Humain? - Dans quelle mesure les méthodes de mise en œuvre choisies (pour chacun des Effets) étaient-elles pertinentes dans le contexte de développement? - Dans quelle mesure les interventions du CPD/CPAP ont-elles été cohérentes et complémentaires avec les interventions humanitaires/réponses aux urgences ? - Jusqu'à quel point la théorie du changement présentée au niveau des Effets, était-elle une vision pertinente sur laquelle bâtir l'initiative ? - Dans quelle mesure les différentes Effets/Programmes assurent-elles la cohérence et la complémentarité entre elles mais aussi avec les interventions d'autres acteurs des mêmes secteurs ?
<p>b. Efficacité : L'efficacité est la mesure du niveau de réalisation des résultats (Produits ou Effets) escomptés ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des Produits ou Effets. C'est l'attribution des changements observés dans le contexte national ou local aux Activités et Produits du programme. L'appréciation de l'efficacité des Effets des évaluations se penchera plus sur l'examen des contributions apportées par le PNUD et par d'autres partenaires à la réalisation des Effets escomptés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les Effets ont-ils été atteints ou des progrès réalisés vers leur atteinte? - Comment est-ce que les Produits correspondants, pour chacun des Effets, ont-ils affectés ces Effets, et dans quelle mesure n'ont-ils pas été efficaces ? - Quelle a été la contribution, des partenaires et d'autres organisations, aux Effets et quelle a été l'efficacité des partenariats du PNUD dans l'atteinte desdits Effets ? - Quels ont été les changements positifs et négatifs, prévus ou accidentels apportés par les interventions du PNUD (pour chacun des Effets) ? - Jusqu'à quel point les Effets atteints ont-ils bénéficié aux femmes et aux hommes de manière égale ?
<p>c. Efficience : L'efficience mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats. Une initiative est considérée efficiente lorsqu'elle utilise les ressources correctement et de façon économe pour atteindre les produits souhaités. L'efficience est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces de ces ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à quel point les Produits (pour chacun des Effets) ont-ils été atteints grâce à une utilisation optimale des ressources? - Les produits ont-ils été atteints dans le temps imparti? - Dans quelle mesure les interventions entre les Programmes/Effets du CPD/CPAP ont-elles été synergiques sur le terrain afin d'optimiser les ressources et accroître les résultats ? - Dans quelle mesure le dispositif de suivi du CPD/CPAP a-t-il fourni des données permettant l'apprentissage et éventuellement l'ajustement de sa mise en œuvre ? - Dans quelle mesure les procédures opérationnelles du PNUD ont-elles été efficaces dans la mise œuvre du CPD/CPAP ? - De quelle manière les Effets/programmes ont-ils promu l'égalité des genres, les droits de l'Homme et le développement humain dans l'exécution des Produits?
<p>d. Durabilité : La durabilité mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après que l'aide au développement en provenance de l'extérieur ait touché à sa fin. Evaluer la</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de durabilité (pour chacun des Effets du CPD/CPAP), incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a-t-elle été développée et/ou mise en œuvre?

<p>durabilité implique une appréciation du niveau auquel les pertinentes conditions sociales, économiques, politiques et autres sont réunies et, toujours sur la base de cette appréciation, d'effectuer des projections sur la capacité nationale à maintenir, diriger et garantir les résultats du développement dans le futur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les indications de durabilité (pour chacun des Effets du CPAD/CPAP). Exemple : Existence de capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) ? - Dans quelle mesure les politiques et cadres réglementaires sont-ils en place afin d'assurer la persistance des bénéficiaires ? - Jusqu'à quel point les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur appui ? - Existe-t-il des mécanismes financiers et économiques mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéficiaires en cours une fois que l'aide touchera à sa fin ? - De quelle manière les intérêts pour l'égalité du genre, les droits de l'Homme et le développement humain, ont été pris en compte par les principales parties prenantes?
<p>f. Prise en compte du genre et l'approche basée sur les droits humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure le CPD/CPAP a-t-il intégré l'approche genre dans la conception et la mise en œuvre des interventions ? - Dans quelle mesure ces interventions ciblent-elles les plus démunis et permettent de réduire les inégalités entre les groupes les plus aisés et les groupes les plus démunis. - Dans quelle mesure le CPD/CPAP a-t-il contribué à une meilleure jouissance /protection des droits humains pour tous (aussi bien les droits civils, politiques et droits économiques, sociaux et culturels) et à renforcer la dignité humaine
<p>Impact. L'impact mesure les changements dans le développement humain et dans le bien-être des populations apportés, directement ou indirectement, prévus ou non, par les initiatives du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Combien de personnes ont été touchées par les interventions du CPD/CPAP 2013-2017 ? - En tenant compte des interventions holistiques des Effets/programmes du CPD/CPAP, quels changements réels ces interventions ont-elles eu sur les bénéficiaires ? - Que s'est-il passé en conséquence du CPD/CPAP au niveau national et dans les localités d'interventions ?

VI. METHODOLOGIE

L'évaluation sera menée suivant les normes d'évaluation du PNUD et du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (GNUE). Elle sera guidée par les principes d'égalité des sexes, d'approche axée sur les Droits et Développement humain. Le processus d'évaluation devra être participatif de la planification à la livraison du rapport final. L'élaboration de l'évaluation devra contenir un plan de travail détaillé étape par étape, précisant les méthodes que l'évaluation devra adopter pour la collecte de l'information nécessaire au traitement des critères d'évaluation et pour répondre aux questions sur l'évaluation, ainsi que les méthodes à suivre pour l'analyse des données, l'interprétation des conclusions et le rapport des résultats.

L'évaluation se déroulera sur une période maximale de 50 jours calendaires à compter de la date de signature du Contrat.

L'orientation générale de l'approche méthodologique suivante est proposée mais les consultants devront mieux développer:

1. L'étude et l'analyse des documents et rapports pertinents existants, notamment et non exhaustif : UNDAF 2013 – 2017 ; Cadre de résultats du Plan stratégique du PNUD 2014-2017 ; CPD/CPAP 2013-2017 ; cadre de résultats du CPD 2013-2017 révisé ; Plans de travail pluriannuels des Effets/Programmes, plans de travail annuels des Effets/Programmes ; les rapports trimestriels des Effets/Programmes ; les rapports annuels des Effets/Programmes ; les ROAR 2013 à 2016 ; Rapport ERAD 2016 ; Rapports finaux et d'évaluation finale des projets arrimés au CPD/CPAP 2013-2017 ; Documents et Instruments stratégiques nationaux/sectoriels développés et en rapport avec le CPD/CPAP

2013-2017 ; Rapports périodiques des politiques et stratégies nationales/sectorielles en rapport avec le CPD/CPAP 2013-2017 ; tout autre document jugé pertinent dans le cadre de la présente évaluation

2. Des entretiens et séances de travail avec les principaux acteurs impliqués (Comité de pilotage, Secrétariat Technique du Comité de Pilotage, Equipes du Programmes, représentants des bénéficiaires, etc....)
3. Des descentes sur le terrain, avec la liste des points à visiter, des personnes à rencontrer pour des entretiens, etc.
4. La rédaction d'un rapport préliminaire : une ébauche sera présentée et recevra toutes les observations nécessaires.
5. L'atelier de restitution du rapport préliminaire en vue de la présentation des constats et conclusions initiales par les consultants et collecte des données complémentaires en vue d'intégrer les amendements de l'atelier de restitution
6. Un rapport final sera produit, par l'Equipe de l'évaluation sous le lead du Chef d'Equipe, et soumis à l'appréciation du bureau du PNUD.

Cette méthodologie fera l'objet de validation par un comité d'évaluation avant de passer aux prochaines étapes. Les informations qualitatives et quantitatives devront provenir d'enquêtes réalisées auprès d'échantillons représentatifs.

Les candidats devront préciser en détail leur proposition de méthodologie, qui devra répondre aux critères d'évaluation susmentionnés, de respect des délais contractuels et des normes et éthiques internationales en matière d'évaluation finale de programme.

Zone de travail :

- Yaoundé
- Des descentes sur le terrain dans les sites du CPD/CPAP 2013-2017 (cf : liste page 9) qui offriront l'opportunité d'échanger avec les bénéficiaires à différents niveaux et de s'entretenir avec les communautés afin d'apprécier les tendances de réalisations.

VII. PRODUITS D'ÉVALUATION (PRESTATIONS)

Pour chacun des Effets/Programmes, les Consultants devront présenter les rapports suivants, transmis en version dure (format A4) et en version électronique (email, clé USB) en format Word et Excel en français avec les résumés exécutifs en français et en anglais, comme l'indique le tableau suivant :

Livrables attendus	Description du livrable	Délais de soumission	Parties Prenantes	Date de vérification/restitution
Un Rapport initial sur l'approche méthodologique de l'évaluation	<p>Pour chacun des Effets/programmes, le rapport initial, ce rapport initial qui sera présenté avant le démarrage proprement dit de l'évaluation aura pour objectif de s'assurer que le groupe de référence mis en place et les consultants ont la même compréhension de la mission assignée et des résultats attendus, de manière à lever toute ambiguïté possible et potentielle avant le démarrage de la consultation. Ce groupe de référence sera composé d'un représentant des structures suivantes : le comité de pilotage, le PNUD, de l'équipe de gestion du programme. Le rapport présentera de manière détaillée la compréhension de la mission par l'évaluateur.</p> <p>une proposition détaillée de l'approche méthodologique et de collecte des données pertinentes pour atteindre les résultats attendus de l'évaluation, un chronogramme détaillé des tâches, activités, résultats et parties responsables, en précisant les délais pour chacun de ces aspects.</p>	J + 3 (après la signature du contrat)	Consultants Groupe de référence	J + 5
Projet de rapport d'évaluation	<p>Les Consultants produiront chacun un rapport provisoire qui sera examiné par le groupe de référence qui veillera à ce que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis aussi bien du point de vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démarche : revue documentaire, rencontre et échange avec l'ensemble des partenaires stratégiques et les structures de gestion au niveau central, des rencontres et échanges avec les bénéficiaires, etc... - Le fond : langage utilisé pour la rédaction du rapport est le français ou l'anglais. Il devra comprendre les parties classiques d'un rapport d'évaluation finale de projet. Les légendes des photos sous chaque photo, des encadrés tout le long du Rapport (citations, textes, chiffres, données marquants. Le rapport devra refléter la situation du programme en référence aux critères d'évaluation susmentionnés. - La forme : L'ébauche de Rapport devra être montée sur un support papier accompagné d'une copie électronique sur clé USB, elle contiendra les illustrations des réalisations pertinentes dans les deux sites et par secteur d'activités, les citations par les différents bénéficiaires. le texte aura une police de 12 et caractère « Times New Roman ». La page de couverture sera illustrée par des photos des réalisations si disponibles. 	J + 35 (après la collecte et l'analyse des données sur le terrain)	Consultants Groupe de référence	J + 40
Rapport final de l'évaluation	<p>Sous le lead du Consultant chef d'Equipe, le Rapport Final de l'Evaluation devra être rédigé en consolidant les 04 rapports provisoires des Effets/programmes susmentionnés. Ce rapport final comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Résumé Synthétique du Rapport de l'Evaluation qui contiendra un résumé (1) des résultats de l'analyse des données ou les conclusions en référence aux critères de l'Evaluation susmentionnés (Pertinence & cohérence, Efficacité, Efficience, Durabilité, Impact, etc...), et basées sur une synthèse de déductions empiriques ou 	J + 50 (après avoir reçu les amendements du groupe de référence)	Consultants Groupe de référence	J +51

	<p>formulations factuelles ; (2) des recommandations basées sur les faits et fondées sur les conclusions. Les recommandations devront être formulées de manière à faciliter le développement des réponses de gestion desdites recommandations. Elles devront également être réalistes et refléter une bonne compréhension de l'organisation/institution mandatée et les principales contraintes à suivre. Chaque recommandation devra clairement identifier les groupes/acteurs ciblés et stipuler l'action recommandée et sa raison ; (3) Les leçons tirées qui devront mettre en valeur les forces et les faiblesses de la préparation, de l'élaboration et de la mise en œuvre du CPD/CPAP 2013/2017 qui ont une influence sur les performances. Quelles leçons ont été tirées et pourquoi ces leçons sont significatives et peuvent être généralisées lors de la mise en échelle notamment dans le cadre du prochain programme de coopération 2018 – 2020.</p> <p>- Le Rapport proprement dit de l'Evaluation finale du CPD/CPAP 2013 – 2017 qui comme susmentionné sera une consolidation des rapports des 4 Effets/programmes. Il devra refléter la situation en référence aux critères d'évaluation susmentionnés et devra comprendre les parties classiques d'un rapport d'évaluation finale de projet. De manière globale, le rapport devra notamment, mais non exhaustif, (1) décrire brièvement l'intervention de l'évaluation, (2) expliquer le but et les objectifs de l'évaluation, y compris le public/audience de l'évaluation et les utilisations souhaitées, (3) décrire le principal aspect de l'approche et des méthodes d'évaluation, (4) résumer les principales déductions, conclusions et recommandations, un rapport détaillé avec des annexes. Il sera présenté conformément aux critères de formes suscités. Les annexes comprendront, en plus des TDR, les questionnaires utilisés, la liste des localités et des services visités, la liste des personnes rencontrées, les observations détaillées des parties prenantes, et tout autre document jugé utile lors de la réunion de restitution.</p> <p>Les légendes des photos sous chaque photo, des encadrés tout le long du Rapport (citations, textes, chiffres, données marquants).</p>			
--	---	--	--	--

VIII. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES REQUISES

L'évaluation sera effectuée par 04 Consultants individuels nationaux soit 01 consultant individuel par Effet/programme du CPD/CPAP 2013-2017. Cependant les consultants devront travailler en Equipe et le Chef d'Equipe sera le Consultant en charge de l'évaluation de l'Effet/programme: Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio-économiques de base « Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB) – Phase 2 ».

Qualification et expérience :

Les Evalueurs devront de manière générale jouir d'un minimum de combinaison de compétences et d'expériences en matière d'évaluation et réparties comme suit:

Profil de l'évaluateur (Chef d'Equipe) Effet/Programme: Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio- économiques de base « Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB) – Phase 2 ».

- Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 dans le domaine du développement rural, Economie, sciences sociales ou domaines équivalents
- Expériences d'au moins 07 ans dans le secteur du développement rural et/ou finance inclusive avec une expérience d'au moins 05 ans sur le terrain au Cameroun ;
- Avoir 07 ans d'expérience minimum dans la conception et la conduite d'évaluations ainsi que dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes de développement ;
- Une connaissance technique et une expérience dans les domaines thématiques du PNUD, avec une spécialisation correspondant au thème spécifique de l'évaluation (Réduction de la pauvreté, création d'emploi, finance inclusive) , et aux sujets tels que la parité des sexes, l'approche basée sur les droits, et le développement des capacités ;
- Expérience prouvée en tant que responsable d'équipe d'évaluation et forte capacité à diriger et à travailler avec des parties prenantes à la base ;
- Expérience de travail avec les Nations Unies, le gouvernement, la société civile, et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Très bonne connaissance du contexte et de la situation nationale.
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun et à l'internationale ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats
- Maitrise de la langue française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...) ;
- Connaissance des logiciels d'analyse des données (SPSS, Epi info, CSPRO).

Profil de l'Evalueur Effet/Programme: Amélioration de la participation politique des groupes sociaux en situation de vulnérabilité et de l'intégration de leurs préoccupations, du Genre et des dimensions transversales (Environnement, VIH/SIDA) dans les plans, politiques et stratégies sectorielles « PRINCES ».

- Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 en Sciences Sociales ou domaines équivalents
- Expériences avérées en suivi/évaluation des projets de développement et jouissant d'une expérience de 07 ans au moins dans l'évaluation des projets de développement en Afrique

- Expériences d'au moins 07 ans dans le domaine du développement inclusif, y compris les planifications au niveau national et local avec une expérience d'au moins 05 ans sur le terrain au Cameroun
- Expérience de travail avec les Nations Unies, le gouvernement, la société civile, et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Très bonne connaissance du contexte et de la situation nationale.
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun et à l'internationale ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats
- Maîtrise de la langue française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...) ;
- Connaissance des logiciels d'analyse des données (SPSS, Epi info, CSPRO).

Profil de l'Évaluateur Effet/Programme: Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique « REPECC ».

- Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 dans le domaine de l'Environnement, Gestion des Ressources naturelles ou domaines équivalents
- Expériences avérées en suivi/évaluation des projets de développement et jouissant d'une expérience de 07 ans au moins dans l'évaluation des projets de développement en Afrique
- Expériences d'au moins 07 ans dans le secteur Environnement, Gestion des ressources naturelles avec une expérience d'au moins 05 ans sur le terrain au Cameroun
- Expérience de travail avec les Nations Unies, le gouvernement, la société civile, et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Très bonne connaissance du contexte et de la situation nationale.
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun et à l'internationale ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats
- Maîtrise de la langue française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...) ;
- Connaissance des logiciels d'analyse des données (SPSS, Epi info, CSPRO).

Profil de l'Évaluateur Effet/Programme: Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics « PAAQSU ».

- Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 en Sciences Sociales ou domaines équivalents
- Expériences avérées en suivi/évaluation des projets de développement et jouissant d'une expérience de 07 ans au moins dans l'évaluation des projets de développement en Afrique
- Expériences d'au moins 07 ans dans le secteur gouvernance de l'Administration publique avec une expérience d'au moins 05 ans sur le terrain au Cameroun
- Expérience de travail avec les Nations Unies, le gouvernement, la société civile, et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Très bonne connaissance du contexte et de la situation nationale.
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun et à l'internationale ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats

- Maîtrise de la langue française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...);
- Connaissance des logiciels d'analyse des données (SPSS, Epi info, CSPRO).

IX. ETHIQUE D'ÉVALUATION

Les évaluations au sein du PNUD sont conduites conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG disponible sur le site : <http://www.uneval.org/search/index.jsp?q=ethical+Guidelines>. Ils doivent décrire les problèmes essentiels que les évaluateurs doivent aborder dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

X. MODALITES D'EXECUTION

Le processus d'évaluation finale des Effets du CPD/CPAP 2013-2017 sera dirigé par un Groupe de Référence, structure de gestion de l'évaluation, qui fournira l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation. Ce Groupe de Référence composé de parties prenantes clés, collaboreront étroitement avec l'équipe des consultants, afin d'orienter le processus. Les membres du groupe de référence donneront des commentaires et des conseils à chaque étape du processus de l'évaluation: les termes de références, le rapport de démarrage, et pré-rapport de l'évaluation. Au besoin, ils feront des suggestions aux commanditaires pour la réorientation du processus d'évaluation.

Le travail de l'équipe des consultants, chargés de l'évaluation, sera supervisé par le Responsable de de Suivi & Evaluation du Bureau Pays qui veillera sur l'assurance qualité des rapports et des données collectées par les évaluateurs. Le PNUD s'occupera de l'organisation des différents ateliers envisagés au cours du processus d'évaluation (validation, vulgarisation).

XI. PRESENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

L'offre de chaque consultant comprendra une proposition (enveloppe) technique et une proposition financière.

1. Proposition technique

La proposition technique de chaque consultant devra fournir les informations suivantes, ainsi que tous renseignements additionnels si disponibles:

- (i) Compréhension de la mission;
- (ii) Une méthodologie détaillée de l'exécution de la consultation incluant le chronogramme indiquant les différentes échéances à partir de la date du démarrage de la mission, les dates de remise des livrables. Le PNUD disposera à chacune des étapes d'un maximum de cinq (05) jours ouvrables pour donner ses observations sur les livrables produits par le consultant;

(iii) Le curriculum vitae actualisé et signé en 2017;

(iv) Trois références au moins faisant ressortir que le consultant a déjà rendu des services similaires, y compris avec le système des nations unies.

L'analyse de l'offre technique sera analysée selon la grille ci-dessous :

Objet	Note/100
Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 en Sciences Sociales ou domaines équivalents	10 points
Expériences avérées en suivi/évaluation des projets de développement et jouissant d'une expérience de 07 ans au moins dans l'évaluation des projets de développement en Afrique	10 points
Expériences d'au moins 07 ans dans le domaine de la consultation (selon l'Effet/Programme) (10 points) avec une expérience d'au moins 05 ans sur le terrain au Cameroun (10 points)	20 points
La compréhension de la mission	10 points
La clarté et la logique de la présentation de la méthodologie à utiliser pour obtenir les livrables	30 points
Le chronogramme de réalisation des activités par objectif et par étape	20 points

2. Proposition Financière

Seules les offres financières des candidats ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points seront examinées.

- Offre financière détaillée de la mission incluant les postes honoraires journaliers et per diem en cas de journée de mission ;
- Le consultant prendra à sa charge tous les frais de déplacements liés à l'exécution de sa mission – Le PNUD ne prendra aucun frais à sa charge ;
- La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 50 jours calendaires. ;

L'offre financière du consultant est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

TABLEAU DES COÛTS

Il est demandé au Prestataire de préparer le Tableau des coûts sous forme d'une enveloppe distincte.

Tous les coûts et tarifs doivent être exempts de toute taxe, le PNUD étant exonéré d'impôts.

Le Tableau des coûts doit fournir une répartition des coûts détaillée.

Une estimation des articles à coûts remboursables, tels que les frais de voyage ou les dépenses personnelles, doit être établie séparément.

Le formulaire ci-après doit être utilisé pour préparer le Tableau des coûts. Le formulaire comporte des lignes de dépenses spécifiques qui peuvent ou ne pas être requises ou applicables, mais qui sont en tout état de cause données comme exemples.

Description de l'activité/article		Coût unitaire	Montant total
1.	Rémunération		
1.1	Services au bureau principal		
1.2	Services sur le terrain		
2.	Dépenses Personnelles		
2.1	Voyages		
2.2	Indemnités journalières		
2.3	Communications		
2.4	Reproduction et rapports		
2.5	Equipement et autres dépenses		
	TOTAL		

XII. EVALUATION DES PROPOSITIONS

Le consultant ne devra à aucun moment avoir été impliqué dans le programme de quelque manière que ce soit.

Les offres seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec l'application des pondérations suivantes pour aboutir à une note globale (NG) :

Note technique sur 70 points et note financière sur 30 points.

Note Générale (sur 100) = (Note technique) + (Note financière)

Le contrat sera adjugé au consultant proposant l'offre le « mieux-disant » (l'offre ayant obtenu la meilleure note combinée issue de l'offre technique et de l'offre financière, avec une pondération de 70/30.

1- CONFIDENTIALITE

Le consultant retenu s'engage à respecter la confidentialité des informations professionnelles qu'il recevra ou découvrira durant la mission.

2- PENALITES DE RETARD

Les pénalités de retard seront d'application si la remise du rapport final excède de manière inconsiderée le chronogramme planifié par le consultant. Le PNUD avisera le consultant en cas de retard établi d'une date de remise attendue du rapport final n'excédant pas une semaine complémentaire non rémunérée. A partir du 8^{ème} jour, une pénalité de 2% du marché par jour de retard sera appliquée. A partir de 10 %, le PNUD s'octroie le droit de renoncer au contrat de manière unilatérale sans contrepartie financière.

XIII. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être adressés au plus tard 10 jours après publication de l'Appel à Madame La Représentante Résidente du PNUD.

Avis de recrutement n°

Evaluation (Nom du Programme/Effet du CPD/CPAP 2013 - 2017)

Les soumissionnaires sont invités à demander un accusé de réception si l'envoi de leur dossier est fait par mail.

Les dossiers dont la remise tardive sera liée aux problèmes informatiques rencontrés par le soumissionnaire ne seront pas considérés. Les soumissionnaires sont appelés à prendre leurs dispositions pour assurer une remise dans les délais.

Pour rappel, la deadline de soumission indique l'heure maximale considérée de remise des offres, cependant les soumissionnaires peuvent remettre leurs offres bien avant celle-ci.

DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION

1. Technique :

- (i) Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR
- (ii) CV - expériences similaires et trois références – contact mail et téléphone –
- (iii) Lettre de motivation

2. Offre financière *

* Cette offre sera négociable selon les disponibilités du budget et l'ajustement majoré au taux UN.

Offre financière détaillée et complète pour 50 **jours calendaires** détaillés comme suivant le tableau ci-dessus.

N.B : Le poste est ouvert aux candidats des deux sexes et de nationalité camerounaise.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées. Les individus des groupes minoritaires et les personnes présentant certaines invalidités physiques sont également encouragés à postuler. Toutes les candidatures sont traitées dans la confidentialité.

This TOR is approved by:

Signature:

Name and Designation: -----

Date of Signing: -----

ANNEXE 2. OUTILS DE COLLECTES

QUESTIONNAIRE/GUIDE D'ENTRETIEN DE COLLECTE DES INFORMATIONS/DONNEES PNUD

Date de collecte des informations/données : /___/___/___/

Lieu :

Administration/Institution/Structure :

Nom :

➤ **Pertinence et cohérence**

- 1) Jusqu'à quel point les initiatives de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » sont-elles alignées avec :
 - a) le mandat du PNUD ?
 - b) les priorités nationales ?
 - c) les exigences des femmes et hommes ciblés ?
 - 2) De quelle manière les initiatives de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » ont-elles promu les principes du PNUD en matière :
 - a) d'Égalité du Genre ?
 - b) de Droits de l'Homme ?
 - c) de Développement Humain?
 - 3) Dans quelle mesure les méthodes de mise en œuvre choisies pour l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » étaient-elle pertinente dans le contexte **actuel** de développement?
 - 4) Dans quelle mesure les interventions du programme Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ont-elles été cohérentes et complémentaires avec les interventions humanitaires/réponses aux urgences ?
 - 5) Jusqu'à quel point la théorie du changement présentée au niveau de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », était-elle une vision pertinente sur laquelle bâtir l'initiative ?
 - 6) Dans quelle mesure les différentes activités du Programme Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique, assurent-elles la cohérence et la complémentarité :
 - a) entre elles ?
 - b) mais aussi avec les interventions d'autres acteurs des mêmes secteurs?
- **Montage institutionnel**
- 7) Quel est le rôle du PNUD dans toutes les étapes de la gestion du programme REPECC?
 - a) Planification
 - b) Mise en œuvre
 - c) Suivi-évaluation

- d) Rapportage.....
- 8) Quelle est votre appréciation sur le montage institutionnel du REPECC (2 DPN, UN, CTP, PF) ?
 - a) Approprié
 - b) Partiellement approprié.....
 - c) Non approprié.....
 - d) Si partiellement ou non approprié, lister les points de blocage et proposez des solutions d'amélioration.....
- 9) Quel est selon vous le niveau d'articulation des interventions du MINEPDED et du MINATD ?
- 10) Comment jugez-vous la pertinence et la consistance des résultats de la revue ?.....
- 11) Comment jugez-vous la pertinence de réduction des points focaux du REPECC au sein des ministères (5 à 1 pour le MINEPDEDD et 2 à 1 pour le MINATD) après la revue ?.....
- 12) Comment jugez-vous la manière dont le MINEPAT assume son rôle de coordonnateur du programme ?
- **Approche d'intervention**
- 13) Quelles sont les approches d'intervention du REPECC ?
 - a) Approche d'intervention directe ou indirecte
 - b) Activités concernées.....
 - c) Points forts.....
 - d) Points faibles.....

Le faire-faire pourra être observé à travers l'utilisation des consultants, le développement de partenariats avec les organisations, l'utilisation des plateformes des utilisateurs.

Les points forts et les points faibles seront appréciés en suivant les orientations suivantes : Respect du calendrier, Approprié par rapport au contexte, Approprié par rapport aux besoins des bénéficiaires, Qualité des produits générés, Durabilité des actions engagées, Prise en compte des synergies des interventions avec les autres partenaires, Pertinence du contenu opérationnel.

- 14) Comment percevez-vous les actions et les produits du REPECC par rapport aux missions des départements ministériels concernés?
 - a) Tous pertinents.....
 - b) Partiellement pertinents.....
 - c) Si partiellement pertinents, listez celles des actions et ceux des produits non ou partiellement pertinents par rapport à vos missions.....
- 15) Est-ce que le programme tel qu'il est monté vous paraît cohérent sur le plan interne en ce qui concerne :
 - a) Complémentarité et synergie entre les activités, les produits et les objectifs ?.....
 - b) Relation moyens-fins ?.....
 - c) Durée de l'intervention.....
 - d) Y-a-t-il des actions que vous pensez être nécessaires qui auraient dû être prises en charge par le REPECC ?.....

➤ **Efficacité ou performance du programme au terme de son exécution**

- 16) Dans quelle mesure les Effets du REPECC ont-ils été atteints et quels sont les progrès réalisés pour leur atteinte ou les manquements observés?.....
- 17) Comment est-ce que les Produits de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », ont-ils :
- a) affecté sa mise en œuvre ?.....
 - b) dans quelle mesure n'ont-ils pas été efficaces ?.....
 - c) contribué à sa mise en œuvre ?.....
- 18) Quelle a été la contribution, des partenaires et d'autres organisations aux Effets et quelle a été l'efficacité des partenariats du PNUD dans l'atteinte desdits Effets ?
- 19) Quels ont été les changements positifs et négatifs, prévus ou accidentels apportés par les interventions du PNUD dans la mise en œuvre de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » ?.....
- 20) Jusqu'à quel point l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » a-t-il bénéficié aux femmes et aux hommes de manière égale ?.....
- 21) Quel est pour vous le progrès réalisé par le programme REPPECC pour aller vers :
- a) La réduction du temps de réaction des institutions nationales et locales en cas de catastrophes ?.....
 - b) La réduction de la taille de la population vulnérable dans les zones d'intervention ?.....
 - c) Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales ?.....
 - d) Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation) ?.....
 - e) Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles est mis en place pour l'adoption de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion de risques et catastrophes ?.....
- 22) Quelles sont les contraintes de mise en œuvre qui ont été identifiées à la fin du programme, les solutions qui ont été apportées ainsi que leur l'efficacité ?.....
- 23) Quels facteurs de succès/échec peuvent justifier le niveau d'atteinte des résultats finals de ce programme ?.....
- 24) Quelles bonnes pratiques/mauvaises pratiques et quelles leçons apprises au terme de la mise en œuvre du programme ?.....
- 25) Quel a été pour vous le rôle joué par les autres agences du SNU dans la mise en œuvre de ce programme ?

➤ **Efficiences**

- 26) Jusqu'à quel point les trois (03) Produits de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », ont-ils été atteints grâce à une utilisation optimale des ressources?.....
- 27) - Les trois (03) Produits ont-ils été atteints dans le temps imparti?.....
- 28) Dans quelle mesure les interventions entre les Programmes/Effets du CPD/CPAP ont-elles été synergiques sur le terrain afin d'optimiser les ressources et accroître les résultats ?.....

- 29) Dans quelle mesure le dispositif de suivi du CPD/CPAP a-t-il fourni des données permettant l'apprentissage et éventuellement l'ajustement de sa mise en œuvre ?.....
- 30) Dans quelle mesure les procédures opérationnelles du PNUD ont-elles été efficaces dans la mise œuvre du CPD/CPAP ?.....
- 31) Comment jugez-vous l'adéquation entre les résultats obtenus et les moyens (matériels, financiers et humains) mobilisés pour le REPECC ?.....
- 32) Comment jugez-vous le niveau de maîtrise des coûts unitaires des actions en rapport avec les activités menées ?.....
- 33) Une stratégie de durabilité de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a-t-elle été développée et/ou mise en œuvre?.....
- 34) Quelles sont les indications de durabilité pour l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ». Exemple : Existence de capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) ?.....
- 35) Dans quelle mesure les politiques et cadres réglementaires sont-ils mis en place afin d'assurer la persistance des bénéficiaires du REPECC?.....
- 36) Jusqu'à quel point les partenaires impliqués dans le programme se sont-ils engagés à poursuivre leur appui ?
- 37) Existe-t-il des mécanismes financiers et économiques mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéficiaires en cours générés par le programme une fois que l'aide touchera à sa fin ?.....
- 38) De quelle manière les intérêts pour l'égalité du genre, les droits de l'Homme et le développement humain, ont été pris en compte au cours de la réalisation du programme par les principales parties prenantes?.....
- 39) Est-ce que les bénéficiaires s'approprient des activités mises en œuvre par le programme REPECC ?
- 40) Est-ce que le montage institutionnel actuel permet de renforcer une appropriation de la partie nationale ?
- a) Permet-il de développer et renforcer les capacités nationales ?
- b) Permet-il également au programme de mieux fonctionner et de produire des résultats qui soient suffisamment intégrés et coordonnés ?.....
- 41) Le contenu du programme permet-il de renforcer ?
 - a) une appropriation nationale et locale pour l'application effective des bonnes pratiques concernant la gestion écologique des écosystèmes en dotant les institutions nationales et locales ainsi que les populations cibles de capacités pour gérer durablement les écosystèmes de leur paysage et les services associés
 - b) la capacité de réponse et de réactivité dans les zones cibles dans le domaine de la gestion des risques et des catastrophes exacerbés par les effets du changement climatique.....
- 42) Le programme génère-t-il des produits à travers lesquels les cibles et les bénéficiaires se reconnaissent-ils et en reconnaissent l'utilité ?
- 43) L'approche d'intervention permet-elle d'assurer la durabilité des résultats ?
- 44) Quels mécanismes et arrangements (en prenant en compte le caractère transversal et intersectoriel de la problématique) sont mis en place ou projetés au niveau local pour s'assurer que les résultats du programme ne disparaîtront pas à la fin des financements ?.....

- 45) Est-ce que selon vous les ministères bénéficiaires sont en train de s'approprier des activités mises en œuvre ? Oui/Non
 a) si oui comment ?.....
 b) si non pourquoi ?
- 46) Est-ce que vous pensez que le montage institutionnel actuel permettra de renforcer une appropriation de la partie nationale ? Oui/Non
 a) si oui comment ?
- 47) Le montage institutionnel actuel permet-elle de développer et renforcer les capacités nationales en matière d'amélioration de la résilience due à l'environnement et aux catastrophes naturelles? Oui/Non
 a) si oui comment ?
- 48) Est-ce que le REPECC génère des produits à travers lesquels vous pensez que l'administration et les autres cibles y compris les bénéficiaires se reconnaissent-ils et en reconnaissent l'utilité ? Oui/Non
 a) si oui comment ?
- 49) L'approche d'intervention permet-elle d'assurer la durabilité des résultats ? Oui/Non
 a) si oui comment ?
- 50) Quels mécanismes et arrangements(en prenant en compte le caractère transversal et intersectoriel de la problématique) pensez-vous être mis en place ou projetés au niveau local pour s'assurer que les résultats du programme ne disparaîtront pas à la fin des financements ?.....
- 51) Que peut-on faire de mieux pour renforcer cette durabilité en prenant en compte l'évolution du contexte local ?.....

➤ **Prise en compte du genre, des minorités et des droits humains**

- 52) Dans quelle mesure le programme REPECC a-t-il intégré l'approche genre dans la conception et la mise en œuvre des interventions/activités ?.....
- 53) De quelle manière le programme REPECC a-t-il promu l'égalité des genres, les droits de l'Homme et le développement humain dans l'exécution des Produits?.....
- 54) Dans quelle mesure les interventions/activités du REPECC ciblent-elles les plus démunis et permettent de réduire les inégalités entre les groupes les plus aisés et les groupes les plus démunis ?.....
- 55) Dans quelle mesure le REPECC a-t-il contribué à une meilleur jouissance /protection des droits humains pour tous (aussi bien les droits civiles, politiques et droits économiques, sociaux et culturels) et à renforcer la dignité humaine ?.....
- 56) Dans quelle mesure le REPECC a-t-il pris en compte les minorités dans la mise en œuvre de ses activités ?.....
- 57) Comment est-ce que les aspects transversaux de genre et minorités sont prises en compte dans la mise en œuvre du programme ?.....

➤ **Impact du programme REPECC**

- 58) Combien de personnes ont été touchées par les interventions du programme REPECC au cours de sa mise en œuvre 2013-2017 ?.....
- 59) En tenant compte des interventions holistiques du programme REPECC, quels changements réels ces interventions ont-elles eu sur les bénéficiaires ?.....
- 60) Que s'est-il passé en conséquence du programme REPECC au niveau national et dans les localités d'interventions ?.....

➤ **Suivi-évaluation**

- 61) Quels sont les outils de suivi-évaluation mis en place dans le cadre du REPECC et quel est leur efficacité pour capter les effets du programme ?.....
-

QUESTIONNAIRE/GUIDE D'ENTRETIEN DIRECTEURS NATIONAUX REPECC ET POINTS FOCaux

Date de collecte des informations/données : / ____/ ____/ ____/

Lieu :

Administration/Institution.....

Pertinence et cohérence

1) Jusqu'à quel point les initiatives de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » sont-elles alignées avec :

- a) le mandat de votre ministère (à préciser) ?
- b) les priorités nationales
- c) les exigences des femmes et hommes ciblés.....

2) De quelle manière les initiatives de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » ont-elles promu les principes du Gouvernement en matière :

- a) d'Égalité du Genre ?.....
- b) de Droits de l'Homme ?.....
- c) de Développement Humain?.....

3) Dans quelle mesure les méthodes de mise en œuvre choisies pour l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » étaient-elle pertinente dans le contexte actuel de développement?.....

4) Dans quelle mesure les interventions du programme Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ont-elles été cohérentes et complémentaires avec les interventions humanitaires/réponses aux urgences ?.....

5) Jusqu'à quel point la théorie du changement présentée au niveau de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », était-elle une vision pertinente sur laquelle bâtir l'initiative ?.....

6) Dans quelle mesure les différentes activités du Programme Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique, assurent-elles la cohérence et la complémentarité :

- a) entre elles ?.....
- b) mais aussi avec les interventions d'autres acteurs des mêmes secteurs?.....

Montage institutionnel

7) En tant que Directeur national du REPECC, quel est votre rôle dans toutes les étapes de la gestion du programme ?

- a) Planification.....
- b) Mise-en-œuvre.....
- c) Suivi-évaluation.....
- d) Rapportage.....

8) Quelle est votre appréciation sur le montage institutionnel du REPECC (2 DPN, UN CTP, des Points focaux) ?

- a) Approprié.....

- b) Partiellement approprié.....
 - c) Non approprié.....
 - d) Si partiellement ou non approprié, lister les points de blocage et proposez des solutions d'amélioration.....
 - 9) Quel est le niveau d'articulation des interventions du MINEPDEDD et du MINATD ?.....
 - 10) Comment se fait le relais des interventions du REPECC au niveau de vos services décentralisés de terrain ?.....
 - 11) Comment jugez-vous la pertinence et la consistance des résultats de la revue ?.....
 - 12) Comment jugez-vous la pertinence de réduction des points focaux (5 à 1 pour le MINEPDEDD et 2 à 1 pour le MINATD) du REPECC au sein de votre département ministériel après la revue ?.....
 - Approche d'intervention
 - 13) Quelles sont les approches d'intervention du REPECC ?
 - a) Approche d'intervention directe ou indirecte.....
 - b) Activités concernées.....
 - c) Points forts.....
 - d) Points faibles.....
- Le faire-faire pourra être observé à travers l'utilisation des consultants, le développement de partenariats avec les organisations, l'utilisation des plateformes des utilisateurs.
- Les points forts et les points faibles seront appréciés en suivant les orientations suivantes : Respect du calendrier, Approprié par rapport au contexte, Approprié par rapport aux besoins des bénéficiaires, Qualité des produits générés, Durabilité des actions engagées, Prise en compte des synergies des interventions avec les autres partenaires, Pertinence du contenu opérationnel.
- vi. Prise en compte des synergies des interventions avec les autres partenaires
 - 14) Comment percevez-vous les actions et les produits du REPECC par rapport aux missions de votre département ministériel ?
 - a) Tous pertinents.....
 - b) Partiellement pertinents.....
 - c) Si partiellement pertinents, listez ceux des actions et produits non ou partiellement pertinents par rapport à vos missions.....
 - 15) Est-ce que le programme tel qu'il est monté vous paraît cohérent sur le plan interne en ce qui concerne :
 - a) Complémentarité et synergie entre les activités, les produits et les objectifs
 - b) Relation moyens-fins ?.....
 - c) Durée de l'intervention?.....
 - d) Y-a-t-il des actions que vous pensez être nécessaires qui auraient dû être prises en charge par le REPECC ?.....
 - Efficacité ou performance du programme à la fin de son exécution
 - 16) Dans quelle mesure les Effets du REPECC ont-ils été atteints ou non et quels sont les progrès réalisés pour leur atteinte ou les manquements observés?.....

- 17) Comment est-ce que les Produits de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », ont-ils :
- affecté sa mise en œuvre ?.....
 - dans quelle mesure n'ont-ils pas été efficaces ?.....
 - contribué à sa mise en œuvre ?.....
- 18) Quelle a été la contribution, des partenaires et d'autres organisations aux Effets et quelle a été l'efficacité des partenaires de réalisation dans l'atteinte desdits Effets ?.....
- 19) Quels ont été les changements positifs et négatifs, prévus ou accidentels apportés par les interventions du Gouvernement/ministères impliqués dans la mise en œuvre de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique »?.....
- 20) Jusqu'à quel point l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » a-t-il bénéficié aux femmes et aux hommes de manière égale ?....
- 21) Quel est pour vous le progrès réalisé par le programme REPECC pour aller vers :
- La réduction du temps de réaction des institutions nationales et locales en cas de catastrophes ?.....
 - La réduction de la taille de la population vulnérable dans les zones d'intervention ?.....
 - Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales ?.....
 - Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires), en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation) ?.....
 - Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles est mis en place pour l'adoption de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion de risques et catastrophes ?.....
- 22) Quelles sont les contraintes de mise en œuvre identifiées à la fin de l'exécution du programme REPECC, les solutions qui ont été apportées ainsi que leur efficacité ?.....
- 23) Quels facteurs de succès/échec peuvent justifier le niveau d'atteinte des résultats finaux de ce programme ?.....
- 24) Quelles bonnes pratiques/mauvaises pratiques et quelles leçons apprises au terme de mise en œuvre ?.....

Efficiences

- 25) Jusqu'à quel point les trois (03) Produits de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », ont-ils été atteints grâce à une utilisation optimale des ressources?.....
- 26) - Les trois (03) Produits ont-ils été atteints dans le temps imparti?.....
- 27) Dans quelle mesure les interventions entre les Programmes/Effets du CPD/CPAP ont-elles été synergiques sur le terrain afin d'optimiser les ressources et accroître les résultats ?....

- 28) Dans quelle mesure le dispositif de suivi du CPD/CPAP a-t-il fourni des données permettant l'apprentissage et éventuellement l'ajustement de sa mise en œuvre ?.....
- 29) Dans quelle mesure les procédures opérationnelles du Gouvernement/ministères impliqués ont-elles été efficaces dans la mise œuvre du CPD/CPAP ?.....
- 30) Comment jugez-vous l'adéquation entre les résultats obtenus et les moyens (matériels, financiers et humains) mobilisés pour le REPECC ?.....
- 31) Comment jugez-vous le niveau de maîtrise des coûts unitaires des actions en rapport avec les activités menées ?.....

Durabilité

- 32) Une stratégie de durabilité de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a-t-elle été développée et/ou mise en œuvre?.....
- 33) Quelles sont les indications de durabilité pour l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ». Exemple : Existence de capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) ?.....
- 34) Dans quelle mesure les politiques et cadres réglementaires sont-ils mis en place afin d'assurer la persistance des bénéfices du REPECC?.....
- 35) Jusqu'à quel point les partenaires impliqués dans le programme se sont-ils engagés à poursuivre leur appui ?
- 36) Existe-t-il des mécanismes financiers et économiques mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours générés par le programme une fois que l'aide touchera à sa fin ?.....
- 37) Est-ce que les bénéficiaires s'approprient des activités mises en œuvre par le programme REPECC ?
- 38) Est-ce que le montage institutionnel actuel permet de renforcer une appropriation de la partie nationale ?
- a) Permet-il de développer et renforcer les capacités nationales ?
- b) Permet-il également au programme de mieux fonctionner et de produire des résultats qui soient suffisamment intégrés et coordonnés ?.....
- 39) Le contenu du programme permet-il de renforcer ?
- a) une appropriation nationale et locale pour l'application effective des bonnes pratiques concernant la gestion écologique des écosystèmes en dotant les institutions nationales et locales ainsi que les populations cibles de capacités pour gérer durablement les écosystèmes de leur paysage et les services associés
- b) la capacité de réponse et de réactivité dans les zones cibles dans le domaine de la gestion des risques et des catastrophes exacerbés par les effets du changement climatique.....
- 40) Le programme génère-t-il des produits à travers lesquels les cibles et les bénéficiaires se reconnaissent-ils et en reconnaissent l'utilité ?

- 41) L'approche d'intervention permet-elle d'assurer la durabilité des résultats ?
.....
- 42) Quels mécanismes et arrangements (en prenant en compte le caractère transversal et intersectoriel de la problématique) sont mis en place ou projetés au niveau local pour s'assurer que les résultats du programme ne disparaîtront pas à la fin des financements ?.....
- 43) Est-ce que selon vous les ministères bénéficiaires sont en train de s'approprier des activités mises en œuvre ? Oui/Non
a) si oui comment ?.....
b) si non pourquoi ?
- 44) Est-ce que vous pensez que le montage institutionnel actuel permettra de renforcer une appropriation de la partie nationale ? Oui/Non
a) si oui comment ?
- 45) Le montage institutionnel actuel permet-elle de développer et renforcer les capacités nationales en matière d'amélioration de la résilience due à l'environnement et aux catastrophes naturelles? Oui/Non
a) si oui comment ? si non pourquoi ?.....
- 46) Est-ce que le REPECC génère des produits à travers lesquels vous pensez que l'administration et les autres cibles y compris les bénéficiaires se reconnaissent-ils et en reconnaissent l'utilité ? Oui/Non
a) si oui comment ?
b) si non pourquoi ?
- 47) L'approche d'intervention permet –elle d'assurer la durabilité des résultats ? Oui/Non
a) si oui comment ? ...
b) si non pourquoi ? ...
- 48) Quels mécanismes et arrangements(en prenant en compte le caractère transversal et intersectoriel de la problématique) pensez-vous être mis en place ou projetés au niveau local pour s'assurer que les résultats du programme ne disparaîtront pas à la fin des financements ?.....
- 49) Que peut-on faire de mieux pour renforcer cette durabilité en prenant en compte l'évolution du contexte local
?.....

Prise en compte du genre, des minorités et des droits humains

- 50) Comment est-ce que les aspects transversaux de genre et minorités sont prises en compte dans la mise en œuvre du programme ?.....
- 51) De quelle manière les intérêts pour l'égalité du genre, les droits de l'Homme et le développement humain, ont été pris en compte au cours de la réalisation du programme par les principales parties prenantes?.....
- 52) De quelle manière le programme REPECC a-t-il promu l'égalité des genres, les droits de l'Homme et le développement humain dans l'exécution des Produits?.....

Impact du programme REPECC

- 53) Combien de personnes ont été touchées par les interventions du programme REPECC au cours de sa mise en œuvre 2013-2017 ?.....
- 54) En tenant compte des interventions holistiques du programme REPECC, quels changements réels ces interventions ont-elles eu sur les bénéficiaires ?.....
- 55) Que s'est-il passé en conséquence du programme REPECC au niveau national et dans les localités d'interventions ?.....

Suivi-évaluation

- 56) Quels sont les outils de suivi-évaluation mis en place dans le cadre du REPECC et quel est leur efficacité pour capter les effets du programme ?.....

GUIDE D'ENTRETIEN DE COLLECTE DES INFORMATIONS/DONNEES/MINEPAT

Date de collecte des informations/données : / ___/___/___/

Lieu :

Administration/Institution/Structure :

Nom :

Pertinence et cohérence

1) Jusqu'à quel point les initiatives de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » sont-elles alignées avec :

- a) le mandat du MINEPAT ?
- b) les priorités nationales ?
- c) les exigences des femmes et hommes ciblés ?

2) De quelle manière les initiatives de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » ont-elles promu les principes du Gouvernement/MINEPAT en matière :

- a) d'Egalité du Genre ?
- b) de Droits de l'Homme ?
- c) de Développement Humain ?

3) Dans quelle mesure les méthodes de mise en œuvre choisies pour l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » étaient-elle pertinente dans le contexte actuel de développement?

4) Dans quelle mesure les interventions du programme Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ont-elles été cohérentes et complémentaires avec les interventions humanitaires/réponses aux urgences ?

5) Jusqu'à quel point la théorie du changement présentée au niveau de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », était-elle une vision pertinente sur laquelle bâtir l'initiative ?

6) Dans quelle mesure les différentes activités du Programme Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique, assurent-elles la cohérence et la complémentarité :

- a) entre elles ?
- b) mais aussi avec les interventions d'autres acteurs des mêmes secteurs?

Montage institutionnel

7) Rôle du MINEPAT dans toutes les étapes de la gestion du programme ?

- a) Planification
- b) Mise-en-œuvre
- c) Suivi-évaluation

8) Appréciation du MINEPAT sur le montage institutionnel du REPECC (2 DPN, UN CTP, des Points focaux)

- a) Approprié
- b) Partiellement approprié
- c) Non approprié

d) Si partiellement ou non approprié, lister les points de blocage et proposez des solutions d'amélioration

9) Quel est selon vous le niveau d'articulation des interventions du MINEPDEDD et du MINATD ?

- 10) Comment jugez-vous la pertinence et la consistance de la revue ?.....
- 11) Comment jugez-vous la pertinence de réduction des points focaux du REPECC au sein des ministères (5 à 1 pour le MINEPDEDD et 2 à 1 pour le MINATD) après la revue
- 12) Comment jugez-vous la manière dont le PNUD assume son rôle dans l'exécution de ce programme?.....

Appropriation nationale

La stratégie de mise en œuvre du CPAP est fondée sur l'appropriation nationale et le renforcement des capacités nationales qui doivent se traduire par l'application de la modalité 60 de mise en œuvre nationale, la complémentarité entre les ressources du PNUD et celles des structures partenaires, le logement des programmes dans les locaux des ministères :

13) Quelle est votre appréciation de cette appropriation nationale et comment peut-on l'améliorer ?.....

14) Engagements des parties (PNUD et CAMEROUN) (voir CPAP page 22 à 24)

a) Quel est l'état de mise en œuvre ?.....

b) Existents-ils des points de blocage, si oui lesquels ?.....

(Fonds de contrepartie, modalité de gestion, appui à la mobilisation des financements complémentaires)

15) Le Suivi -évaluation du programme (place du MINEPAT, lien avec le budget programme, implication des autres acteurs y compris de ceux qui ont aidé à formuler les composantes du CPAP)

Efficacité ou performance du programme au terme de son exécution

16) Quel est pour vous le progrès réalisé par le programme REPECC pour aller vers :

a) La réduction du temps de réaction des institutions nationales et locales en cas de catastrophes ?.....

b) La réduction de la taille de la population vulnérable dans les zones d'intervention ?.....

c) Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales ?.....

d) Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation) ?.....

e) Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles est mis en place pour l'adoption de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion de risques et catastrophes ?.....

17) Quels signes perceptibles de changement existent à la fin du programme REPECC par rapport à la réduction:

a) du temps de réaction des institutions nationales et locales en cas de catastrophes ?.....

b) de la taille de la population vulnérable dans les zones d'intervention ?

18) Quelles sont les contraintes de mise en œuvre qui ont été identifiées au cours de la mise en œuvre du programme, les solutions qui ont été apportées ainsi que leur efficacité ?.....

a. Contraintes identifiées.....

b. Solutions apportées.....

c. Efficacité de ces solutions.....

19) Quels facteurs de succès peuvent justifier le niveau d'atteinte des résultats actuels au terme du programme ?

20) Quelles bonnes pratiques et quelles leçons apprises au terme de la mise en œuvre du programme ?.....

□ **Efficiace**

21) Jusqu'à quel point les trois (03) Produits de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », ont-ils été atteints grâce à une utilisation optimale des ressources?.....

22) - Les trois (03) Produits ont-ils été atteints dans le temps imparti?.....

23) Dans quelle mesure les interventions entre les Programmes/Effets du CPD/CPAP ont-elles été synergiques sur le terrain afin d'optimiser les ressources et accroître les résultats ?.....

24) Dans quelle mesure le dispositif de suivi du CPD/CPAP a-t-il fourni des données permettant l'apprentissage et éventuellement l'ajustement de sa mise en œuvre ?.....

25) Dans quelle mesure les procédures opérationnelles du PNUD ont-elles été efficaces dans la mise œuvre du CPD/CPAP ?.....

26) Comment jugez-vous l'adéquation entre les résultats obtenus et les moyens (matériels, financiers et humains) mobilisés pour le REPECC ?.....

27) Comment jugez-vous le niveau de maîtrise des coûts unitaires des actions en rapport avec les activités menées ?.....

28) Comment jugez-vous l'adéquation entre les résultats obtenus et les moyens (matériels, financiers et humains) mobilisés pour le REPECC ?

29) Comment jugez-vous le niveau de maîtrise des coûts unitaires des actions en rapport avec les activités menées ?

30) Est-ce que selon vous les ministères bénéficiaires sont en train de s'approprier des activités mises en œuvre ? Oui Non

a) si oui comment ? -----

b) si non pourquoi ? -----

31) Est-ce que vous pensez que le montage institutionnel actuel permettra de renforcer une appropriation de la partie nationale ? Oui Non

a) si oui comment ? -----

b) si non pourquoi ? -----

32) Permet-elle de développer et renforcer les capacités nationales en matière d'amélioration de la résilience due à l'environnement et aux catastrophes naturelles?
oui Non

- si oui comment ? ----- si non pourquoi ? -----

33) Est-ce que le REPECC génère des produits à travers lesquels vous pensez que l'administration et les autres cibles y compris les bénéficiaires se reconnaissent-ils et en reconnaissent l'utilité ? oui Non

- si oui comment ? ----- - si non pourquoi ? -----

34) L'approche d'intervention permet-elle d'assurer la durabilité des résultats ?
oui Non

- si oui comment ? -----si non pourquoi ? -----

35) Quels mécanismes et arrangements(en prenant en compte le caractère transversal et intersectoriel de la problématique) pensez-vous être mis en place ou projetés au niveau local pour s'assurer que les résultats du programme ne disparaîtront pas à la fin des financements ?

36) Que peut-on faire de mieux pour renforcer cette durabilité en prenant en compte l'évolution du contexte local

Aspects genre et minorités

37) - Comment est-ce que les aspects transversaux de genre et minorités sont prises en compte dans la mise en oeuvre du programme -----

Suivi-évaluation

38) Quels sont les outils de suivi-évaluation mis en place dans le cadre du REPECC et quel est leur efficacité pour capter les effets du programme

QUESTIONNAIRE/GUIDE D'ENTRETIEN RESPONSABLES LOCAUX ET BENEFCIAIRES DU REPECC

Date de collecte des informations/données : /___/___/___/

Lieu :

Nom.....

Pertinence et cohérence

1) Jusqu'à quel point les initiatives de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » sont-elles alignées avec :

a) le mandat de votre Commune (à préciser) ?

b) les priorités de développement de votre commune ?.....

c) les exigences des femmes et hommes ciblés ?.....

2) De quelle manière les initiatives de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » ont-elles promu les principes de la commune en matière :

a) d'Egalité du Genre ?.....

b) de Droits de l'Homme ?.....

c) de Développement Humain?

3) Dans quelle mesure les méthodes de mise en œuvre choisies pour l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » étaient-elle pertinente dans le contexte actuel de développement de votre Commune?.....

4) Dans quelle mesure les interventions du programme Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ont-elles été cohérentes et complémentaires avec les interventions humanitaires/réponses aux urgences dans votre Commune ?.....

5) Jusqu'à quel point la théorie du changement présentée au niveau de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », était-elle une vision pertinente sur laquelle bâtir l'initiative ?.....

6) Dans quelle mesure les différentes activités du Programme Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique, assurent-elles la cohérence et la complémentarité :

a) entre elles ?.....

b) mais aussi avec les interventions d'autres acteurs des mêmes secteurs?.....

7) En tant que Maire/Bénéficiaire du REPECC, quel est votre rôle dans toutes les étapes de la gestion du programme ?

a) Mise-en-œuvre.....

b) Suivi-évaluation.....

c) Rapportage.....

8) Quelles sont les approches d'intervention du REPECC ?

a) Approche d'intervention directe ou indirecte.....

b) Activités concernées.....

c) Points forts.....

d) Points faibles.....

Le faire-faire pourra être observé à travers l'utilisation des consultants, le développement de partenariats avec les organisations, l'utilisation des plateformes des utilisateurs.

Les points forts et les points faibles seront appréciés en suivant les orientations suivantes :

Respect du calendrier, Approprié par rapport au contexte, Approprié par rapport aux besoins des bénéficiaires, Qualité des produits générés, Durabilité des actions engagées, Prise en

compte des synergies des interventions avec les autres partenaires, Pertinence du contenu opérationnel.vi. Prise en compte des synergies des interventions avec les autres partenaires

- 9) Quel a été le niveau de votre implication dans les études et les réalisations du REPECC
- a) Bon, expliquez.....
 - b) Pas bon, expliquez
 - c) Quel autre rôle auriez-vous aimé jouer dans le REPECC
- 10) Comment percevez-vous les actions et les produits du REPECC par rapport à vos propres besoins ?
- a) Tous pertinents.....
 - b) Partiellement pertinents.....
 - c) Si partiellement pertinents, listez ceux des actions et produits non ou partiellement pertinents par rapport à vos missions.....
- 11) Est-ce que le programme tel qu'il est monté vous paraît cohérent sur le plan interne en ce qui concerne :
- a) Complémentarité et synergie entre les activités, les produits et les objectifs ?.....
 - b) Relation moyens-fins ?.....
 - c) Durée de l'intervention ?.....
 - d) Y-a-t-il des actions que vous pensez être nécessaires qui auraient dû être prises en charge par le REPECC ?.....

Efficacité ou performance du programme à la fin de son exécution

- 12) Dans quelle mesure les Effets du REPECC ont-ils été atteints ou non et quels sont les progrès réalisés pour leur atteinte ou les manquements observés?.....
- 13) Comment est-ce que les Produits de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », ont-ils :
- a) affecté sa mise en œuvre ?.....
 - b) dans quelle mesure n'ont-ils pas été efficaces ?.....
 - c) contribué à sa mise en œuvre ?.....
- 14) Jusqu'à quel point l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » a-t-il bénéficié aux femmes et aux hommes de manière égale ?.....
- 15) Quel est pour vous le progrès réalisé par le programme REPECC pour aller vers :
- a) La réduction du temps de réaction des institutions locales en cas de catastrophes ?.....
 - b) La réduction de la taille de la population vulnérable dans les zones d'intervention ?....
 - c) Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo-pastorales ?.....
 - d) Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires), en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation) ?.....
 - e) Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles est mis en place pour l'adoption de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion de risques et catastrophes ?.....
- 16) Quelles sont les contraintes de mise en œuvre identifiées à la fin de l'exécution du programme REPECC, les solutions qui ont été apportées ainsi que leur efficacité ?.....

- 17) Quels facteurs de succès/échec peuvent justifier le niveau d'atteinte des résultats finaux de ce programme ?.....
- 18) Quelles bonnes pratiques/mauvaises pratiques et quelles leçons apprises au terme de mise en œuvre ?.....

Efficienc

- 19) Jusqu'à quel point les trois (03) Produits de l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique », ont-ils été atteints grâce à une utilisation optimale des ressources locales?.....
- 20) - Les trois (03) Produits ont-ils été atteints dans le temps imparti?.....
- 21) Dans quelle mesure le dispositif de suivi du CPD/CPAP a-t-il fourni des données permettant l'apprentissage et éventuellement l'ajustement de sa mise en œuvre ?.....
- 22) Dans quelle mesure les procédures opérationnelles de votre Commune ont-elles été efficaces dans la mise œuvre du REPECC ?.....
- 23) Comment jugez-vous l'adéquation entre les résultats obtenus et les moyens (matériels, financiers et humains) mobilisés pour le REPECC ?.....
- 24) Comment jugez-vous le niveau de maîtrise des coûts unitaires des actions en rapport avec les activités menées ?.....

Durabilité

- 25) Qu'est ce qui fait à votre niveau pour pouvoir pérenniser l'Effet/acquis du REPECCU?.....
- 26) Quelles sont les indications de durabilité pour l'Effet « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique » au niveau local. Exemple : changement de comportements, renforcement des capacités locales (structures, acteurs, etc.) ?.....
- 27) Dans quelle mesure les politiques et cadres règlementaires sont-ils mis en place afin d'assurer la persistance des bénéfices du REPECC?.....
- 28) Est-ce que les bénéficiaires se sont appropriés des activités mises en œuvre par le programme REPECC ? Oui/Non
Si oui comment ?.....
Si non pourquoi ?.....
- 29) Est-ce que le montage institutionnel actuel permet de renforcer une appropriation de la partie locale (développement et renforcement des capacités locales) ? Oui/Non
Si oui comment ?.....
Si on pourquoi ?.....
- 30) Le contenu du programme permet-il de renforcer ?
a) une appropriation locale pour l'application effective des bonnes pratiques concernant la gestion écologique des écosystèmes en dotant les institutions locales ainsi que les populations cibles de capacités pour gérer durablement les écosystèmes de leur paysage et les services associés
- b) la capacité de réponse et de réactivité dans les zones cibles dans le domaine de la gestion des risques et des catastrophes exacerbés par les effets du changement climatique.....
- 31) Le programme génère-t-il des produits à travers lesquels les cibles et les bénéficiaires se reconnaissent-ils et en reconnaissent l'utilité ?
- 32) L'approche d'intervention permet-elle d'assurer la durabilité des résultats ?

- 33) Quels mécanismes et arrangements (en prenant en compte le caractère transversal et intersectoriel de la problématique) sont mis en place ou projetés au niveau local pour s'assurer que les résultats du programme ne disparaîtront pas à la fin des financements ?.....
- 34) Est-ce que selon vous les ministères bénéficiaires sont en train de s'approprier des activités mises en œuvre ? Oui/Non
- a) si oui comment ?.....
- b) si non pourquoi ?
- 35) Est-ce que vous pensez que le montage institutionnel actuel permettra de renforcer une appropriation de la partie nationale ? Oui/Non
- a) si oui comment ?
- b) si non pourquoi ?.....
- 36) Le montage institutionnel actuel permet-elle de développer et renforcer les capacités nationales en matière d'amélioration de la résilience due à l'environnement et aux catastrophes naturelles? Oui/Non
- a) si oui comment ?
- si non pourquoi ?.....
- 37) Est-ce que le REPECC génère des produits à travers lesquels vous pensez que l'administration et les autres cibles y compris les bénéficiaires se reconnaissent-ils et en reconnaissent l'utilité ? Oui/Non
- a) si oui comment ?
- b) si non pourquoi ?
- 38) L'approche d'intervention permet –elle d'assurer la durabilité des résultats ? Oui/Non
- a) si oui comment ?
- b) si non pourquoi ?
- 39) Quels mécanismes et arrangements(en prenant en compte le caractère transversal et intersectoriel de la problématique) pensez-vous être mis en place ou projetés au niveau local pour s'assurer que les résultats du programme ne disparaîtront pas à la fin des financements ?.....
- 40) Que peut-on faire de mieux pour renforcer cette durabilité en prenant en compte l'évolution du contexte local ?.....
- Prise en compte du genre, des minorités et des droits humains**
- 41) Comment est-ce que les aspects transversaux de genre et minorités sont prises en compte dans la mise en œuvre du programme au niveau local?.....
- 42) De quelle manière les intérêts pour l'égalité du genre, les droits de l'Homme et le développement humain, ont été pris en compte au cours de la réalisation du programme par les principales parties prenantes?.....
- 43) De quelle manière le programme REPECC a-t-il promu l'égalité des genres, les droits de l'Homme et le développement humain dans l'exécution des Produits?.....
- Impact du programme REPECC
- 44) Combien de personnes ont été touchées par les interventions du programme REPECC au cours de sa mise en œuvre 2013-2017 ?.....
- 45) En tenant compte des interventions holistiques du programme REPECC, quels changements réels ces interventions ont-elles eu sur les bénéficiaires ?.....
- 46) Que s'est-il passé en conséquence du programme REPECC au niveau national et dans les localités d'interventions ?.....

ANNEXE 3. LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES ET DE BENEFICIAIRES DES APPUIS EN MATERIEL DU REPECC

1. Liste des CEOCA des communes cibles du REPECC

NOMS ET PRENOMS	COMMUNE	TELEPHONE	EMAIL
BINGWE Alphonse	MOULVOUDAYE	698655858	fonceur86@gmail.com
TAIWE Michel	LAGDO	699955213	taiwemichel16@gmail.com
DAWE Jean Claude	DARACK	678137450	daaouson@gmail.com
KAODAI DJAGUE	TOULOUM	699750937	kaodaimireille@gmail.com
HIRI HIRI EDIBE Robert	MAGA	694986414	
Halima Djarvou	Pitoea	699857552	
ADAMA BOUBA	Pitoea	697113745	

2. Liste des organisations de producteurs et des radios locales bénéficiaires des appuis du REPECC

Appuis du REPECC en matériels de production, transport et transformation en 2016

1. Commune de Moulvoudaye

N°	Nom du GIC	Appuis REPECC
1	BARKA MAYEL BANZA	03 portes tout
2	RACHOWA	cheval de trait, charrue T 35, 50 kg de niébé
3	BALLITORAN PARTENAIRE	2 charrues, semences de niébé de 70 kg
4	KAWATAL Jeunesse Modèle	Semences améliorés de maïs 25kg, de sorgho 50kg et 1 charrue

2. Commune de Touloum

N°	Nom du GIC	Appuis possibles
1	POUINGO de SAO-TSAI	2 portes tous
2	MBESWE	2 portes tout
3	SYAGEL	1 porte tout, brouette et 3 arrosoirs
4	TAIDO	2 charrues et 120 sacs vides
5	CRONG-TCHOO	2 charrues et 120 sacs vides

3. Commune de Maga

N°	Nom du GIC	Besoins à court terme
1	WARDI PANG	2 sacs semences améliorées de riz
2	FEMMES AGRICULTRICES DE KELCO I	8 sacs de semences améliorées de riz
3	FDTLP	7 sacs de semences améliorées de riz
4	AZAFOUNG	7 sacs de semences améliorées de riz
5	DERTINALAO	7 sacs de semences améliorées de riz
6	ALAOU SOKOU	7 sacs de semences améliorées de riz

4. Commune de Pitoa

N°	Nom du GIC	Besoins à court terme
1	UNION GIC SORGHO	- 01 pousse-pousse, 01 brouette et 01 moto-pompe
2	KAREWABA	- 01 pousse-pousse et 01 brouette
3	GIC TINARE	- Pulvérisateurs, machettes bottes et gants
4	DJINI BOUI	Formation en compostage

Appuis du REPECC en matériels de production, transport et transformation en 2016

5. Commune de Kousseri

N°	Nom du GIC	Appuis Retenus
1	APEPFA	05 Arrosoirs, 04 Brouettes, 05 pelles, 10 Gants, 5 Pioches et 10 Bottes
2	AJPI	05 Arrosoirs, 04 Brouettes, 05 pelles, 10 Gants, 05 Pioches et 10 Bottes
3	PAYAWALA	01 Brouette, 01 motopompe et 01 Pulvérisateur
4	RESEVCOMP	01 brouette, 05 pioche et 01 motopompe
5	RESEAU DES FEMMES	01 brouette, 05 pioches et 01 motopompe
6	HIRATA	01 motopompe, 01 pulvérisateur et 01 brouette
7	AL AMANA	01 motopompe, 01 pulvérisateur et 01 brouette
8	AJPE	02 brouettes, 05 pelles, 10 bottes, 05 pioches, 10 gants, 02 Bacs à ordures

6. Commune de Darack

N°	Nom du GIC	Appuis Retenus
1	ARYAFONG	01 motopompe, 01 pulvérisateur et 01 brouette
2	GOURA	01 filet de pêche et 02 glacières
3	AL WADANYA	01 motopompe, 01 pulvérisateur et 01 brouette
4	FEMMES ESPOIRS	01 motopompe, 01 pulvérisateur et 01 brouette
5	ALMOUSTAKAL	01 motopompe, 01 brouette, 05 machettes, 05 pelles et 02 arrosoirs
6	JEUNESSE LABORIEUSE	01 motopompe, 01 brouette, 05 machettes, 05 pelles et 02 arrosoirs
7	ADARAWALA	01 Motopompe, 01 pulvérisateur et 01 brouette
8	ALMOUSTAKHBAL	-Pulvérisateur, -05 Pelles et 01 Moto-pompe et - 10 paires de Bottes

7. Commune de Maga

N°	Nom du GIC	Appuis Retenus
1	GIC AVOUTSOU PALKITAYE	01 porte tout, 01 moto pompe et 01 pulvérisateur
2	GIC TAMMA	02 portes tout, 02 pulvérisateurs et 05 bâches
3	GIC ABAKAI DE MAGA	01 porte tout, 06 ruches
4	GIC LOUBA	01 motopompe, 10 faucilles et 02 futs métalliques
5	GIC MOULKOUM	02 portes tout, 02 pulvérisateurs 02 futs métalliques, 10 faucilles et 05 bâches
6	GIC AVENIR ENFANTS DEMUNIS	01 porte tout, 01 motopompe et 02 pulvérisateurs et 05 bâches
7	GIC ASSOCIATION DES JEUNES VOLONTAIRES DE MADIOGO	02 pulvérisateurs, 01 motopompe et 05 filets
8	GIC ODRI	01 motopompe et 02 glacières
9	GIC BARKA	02 pulvérisateurs et 20 paires de bottes

8. Commune de Touloum 2017

N°	Nom du GIC	Appuis remis
1	GIC DOURLAYE	1 attelage complet, 1 bœuf de trait (Charrue+corps sacleur+corps buteur)
2	Gic POUNWEGO	2 portes tout
3	Gic OURCHING	01 paire de bœufs de trait et 01 motopompe
4	GIC FAWA	1 attelage complet et 01 bœuf de trait (Charrue+corps sacleur+corps buteur)
5	GIC TAISSEKE	2 portes tout et 2 brouettes et 01 cheval de trait
6	GIC SEPELE	1 porte tout et 1 charrette
7	GIC DYNAMIQUE	1 charrue d'âne + 1 âne et 1 porte tout

N°	Nom du GIC	Appuis remis
8	ASSOCIATION JEUNES VOLONTAIRES DE SAOTSAI	Kit matériels de reboisement (5arrosoirs, 5 pelles, 2 brouettes, 20 paires de gants, 10 paires de bottes), 1 vélo
9	SEPELE DJERNIGUE MAIROUSKOU	02 porte tout et 02 brouettes
10	ASSOCIATION DES VOLONTAIRES de NANAWA	Kit matériels de reboisement (5 Arrosoirs, 5 pelles, 2 brouettes, 20 paires de gants, 10 paires de bottes), 1 vélo

9. Commune de Moulvoudaye 2017

N°	Nom du GIC	Appuis Retenus
1	GIC TAIDO DE TOUPOUING	2 portes tout,, 1 brouette?1pulvérisateur
2	GROUPE CHARITE DES FEMMES DE GNAHAGA	1charrue + 1paire de bœufs de trait
3	GIC DOURNE DE DANGARIA	01 porte tout, 01 charrue
4	GIC REAL DE MOULVOUDAYE	01 paire de bœufs de trait, 01 pulvérisateur
5	GIC TAIBONG DES AGROELEVEURS DE GNAHAGA	01 paire de bœufs de trait, 01 pulvérisateur
6	KAOUTAL REMOBE GARRE DE MOULVOUDAYE	01 paire de bœufs de trait , 01 pulvérisateur
7	MAKA WOURI	01 paire de bœufs de trait , 01 charrue
8	LAILOBO DE MOULVOUDAYE	01 paire de bœufs de trait 01 charrue
9	REOBE NAROUBE	01 paire de bœufs de trait , 01 charrue
10	POM DE MOULVOUDAYE	01 paire de bœufs de trait ,01 charrue

10. Commune de Lagdo 2017

N°	Nom du GIC	Appuis Retenus
1	GIC AVENIR	01 Motopompe, 02 Brouettes et 10 Paire de bottes
2	GIC KAOUTAL	01 Paire de bœufs et 01 charrue
3	GIC DJINTOU	01 Paire de bœufs et 01 charrue
4	GIC TAIKOW	02 Portes tout
5	GIC SCOOPKAOUVOUM	01 Paire de bœufs et 01 charrue
6	GICTAIWEE MAGOMNA	01 Paire de bœufs et 01 charrue
7	ASSOCIATION DES JEUNES VOLONTAIRES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	11 paires de bottes, 03 brouettes, 10 râtaux, 10 pelles, 22 paires de gants, 05 arrosoirs, 05 pioches, 05 bacs poubelles
8	GIC AJRL	01 Paire de bœufs et 01 charrue

11. Commune de Pitoa 2017

1	GIC CUVIBA	01 charrette
2	GIC GOUMDJI	01 brouette, 01 porte-tout et 01 charrue

N°	Communes	GICS	Besoins recueillis	Appuis apportés
3	GIC FEPROVIC		02 bœufs et 01 charrue	
4	GIC TAIRA		02 bœufs et 01 charrue	
5	GIC KAWTAI NARRAI		02 bœufs et 01 charrue	
6	GIC REOBE REMOBE		02 bœufs et 01 charrue	
7	GIC TOUPOURIRE		02 bœufs et 01 charrue	
8	GIC MBEMBAL		02 bœufs et 01 charrue	

12. Liste de matériel remis aux radios locales en 2017

Matériel	Nombre d'articles
Jets d'encre	06
Dictaphones	12
Imprimantes	03
Motos	02
Téléphone (Samsung galaxy)	01
Lecteurs	03
Packs DVD	28
Packs CD	18
Desktops complet	03
Micros	07
Casques	07
TOTAL	90

13. Répartition du matériel aux radios locales bénéficiaires

Nombres	Nom de la radio	Matériel disponible et octroyé	Besoins des radios
3	Tchatibali	01 casque, 01 dictaphone, 01 micro, 03 packs DVD et 02 packs CD	01 dictaphone, 01 micro et carburant pour le groupe
4	Bon berger	01 desktop, 01 imprimante, 02 jets d'encre, 02 micro, 01 dictaphone, 03 packs DVD et 02 packs CD	01 ordinateur Desktop complet pour la radio et 04 micros de radio
5	Maga	01 casque, 01 micro, 02 dictaphones, 01 desktop, 01 imprimante, 02 jets d'encre, 03 packs DVD et 02 packs CD	02 micros de radios, 02 zooms et 01 ordinateur complet
6	CRTV Maroua	01 casque, 02 dictaphones, 02 packs CD, 01 moto et 03 packs DVD	02 dictaphones et 01 moto pour les déplacements sur le terrain
7	Danay FM	01 dictaphone, 01 téléphone, 03 packs DVD, 02 packs CD et 01 casque	01 dictaphone, 01 téléphone androïde pour la gestion des sms des auditeurs
9	Kousseri	01 moto, 01 micro, 01 casque, 03 packs DVD et 02 packs CD	01 moto et 02 micros

1	Bogo	FENA	- machine à extraction d'huile d'arachide, pousse –pousse et brouette	- 01 machine à extraction d'huile d'arachide
		GIC KLAFOUNNA des agriculteurs de Mbaddi-Madaka	- machine à extraction d'huile d'arachide, pousse –pousse et brouette	- 0 1 machine à extraction d'huile d'arachide
		GIC HANDEEN DJANGO des agro éleveurs de Madaka Wouro-Alhadji	- machine à extraction d'huile d'arachide, pousse –pousse et brouette	- 01 pousse –pousse - 01 brouette
		GIC SAPSIO	- machine à extraction d'huile d'arachide, pousse –pousse et brouette	-01 pousse –pousse et 01 brouette
2	Kaélé	GIC Espoir	- Charrue et paire de bœufs ou l'âne - Charrette ou porte-tout et brouette - aménagement du magasin de stockage - pulvérisateur phytosanitaire - formation en compostage	- une charrue et une paire de bœufs ou l'âne - un porte-tout
		GIC Nazyecki	- Charrue et paire de bœufs ou l'âne - Charrette ou porte-tout - brouette - aménagement du magasin de stockage - pulvérisateur phytosanitaire - formation en compostage	- une charrue et une paire de bœufs ou l'âne - un porte-tout
		GIC Walindé	- Houes - Charrette et paire de bœufs - porte-tout - brouette - pulvérisateur phytosanitaire - formation en compostage	- 20 houes - 01 porte-tout - une brouette

ANNEXE 4. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Nations Unies** Plan cadre d'Assistance des nations Unies avec le Gouvernement du Cameroun (UNDAF), 2013-2017, Nations Unies, Yaoundé, Cameroun, février 2007, 62 pages ;
2. **Nations Unies**, Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport 2012, 52 pages ;
3. **Nations Unies**, Analyse pays des défis de développement au Cameroun, bilan commun du système des nations unies basées sur le DSRP du gouvernement du Cameroun, décembre 2006, 98 pages ;
4. **PNUD**, Stratégie nationale du programme de micro financements du Fonds pour l'Environnement Mondial, 2007 31 pages ;
5. **PNUD**, Annual country programme report, 4th operational Phase, July 2008-December 2009, GEF Small Grants project, 2010, 31 pages ;
6. **République du Cameroun**, Coopération MINATD/PNUD, « Plan d'organisation des secours (ORSEC) du Département de Mayo-Kani », Région de l'Extrême-Nord, Février 2009, 90 pages ;
7. **République du Cameroun**, Document de stratégie de réduction de la pauvreté 2002 ;
8. **République du Cameroun**, Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, cadre de référence de l'action gouvernementale ;
9. **Bureau d'Évaluation du PNUD**, Guide pour les Évaluateurs d'Effet, Série #1 de Suivi et d'Évaluation, New York, 2002 ;
10. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;
11. Marco Segone, Mahesh Patel, Jean-Charles Rougeet Craig Russon, Faciliter le renforcement durable des capacités en Suivi Evaluation, juillet 2002, 17 pages ;
12. **MINATD**, Rapport sur l'état de la protection civile au Cameroun, 2008 – 2009, la protection civile par les gestes qui sauvent, Yaoundé, février 2009, Imprimerie Saint Paul, 186 pages ;
13. **MINEPAT**, Rapport de l'atelier technique de finalisation participative du plan de travail et de la budgétisation effective du projet d'adaptation aux changements climatiques, juillet, 2010, 20 pages ;
14. **MINEPAT/PNUD**, Project document of the Supporting Integrated and Comprehensive Approaches to Climate Change Adaptation in Africa – Cameroon, 2009;
15. **MINEPDED**, Rapports de suivi-évaluation des activités du REPECC dans les communes les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, 2014, 2015 et 2016 ;
16. **MINEPAT/PNUD**, Mise en oeuvre du Programme d'Action du Programme Pays 2013-2017, Rapport de revue du REPECC 2013
17. **MINEPAT/PNUD**, Mise en oeuvre du Programme d'Action du Programme Pays 2013-2017, Rapport de revue du REPECC 2014
18. **MINEPAT/PNUD**, Rapport sur le développement humain, 2014 : Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience.

ANNEXE 5. PROJETS DE RESILIENCE EN COURS DANS LA ZONE D'INTERVENTION

1. Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations (PULCI) ;
2. Plan Triennal pour l'Accélération de Croissance au Cameroun (PLANUT) ;
3. Projet de Développement de l'Élevage au Cameroun (PRODEL) ;
4. Projet « Rapid response » ;
5. Projet de Développement Rural de l'Extrême-Nord ;
6. Elaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Nord et de l'Extrême-Nord ;
7. Elaboration du Plan de Zonage du Territoire National ;
8. Elaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.